



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2007**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 15

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 15

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2007**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire	1
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011	4
III. Évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007.....	6
IV. Programmes de pays et questions connexes	6
V. Évaluation	10
VI. Égalité des sexes au PNUD	11
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies	12
VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	13
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
IX. Questions financières, budgétaires et administratives	14
X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	14
XI. Rapport au Conseil économique et social	18
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XII. Programmes de pays et questions connexes	24
XIII. Rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement	24
XIV. Questions diverses.....	25
Deuxième partie. Session annuelle	26
I. Questions d'organisation	27
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
II. Rapport annuel de la Directrice exécutive.....	28
III. Engagements financiers en faveur du FNUAP	30
IV. Plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011	31
V. Programmes de pays et questions connexes	33
VI. Questions financières, budgétaires et administratives	34

<i>Débat consacré au PNUD</i>	
VII.	Rapport annuel de l'Administrateur 35
VIII.	Engagements de financement envers le PNUD 37
IX.	Plan stratégique du PNUD (2008-2011) 37
X.	Évaluation 39
XI.	Rapport mondial sur le développement humain 40
XII.	Programmes de pays du PNUD et questions connexes 41
XIII.	Coopération Sud-Sud 42
XIV.	Fonds d'équipement des Nations Unies 43
XV.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets 45
XVI.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme 45
XVII.	Questions financières, budgétaires et administratives 47
<i>Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP</i>	
XVIII.	Audit et contrôle internes 49
XIX.	Questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>) 52
XX.	Visites sur le terrain 53
XXI.	Questions diverses 53
Troisième partie. Deuxième session ordinaire 55	
I.	Questions d'organisation 56
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II.	Questions financières, budgétaires et administratives 58
III.	Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 59
IV.	Arrangements en matière de programmation 61
V.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme 62
VI.	Programmes de pays et questions connexes 63
VII.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets 64
VIII.	Fonds d'équipement des Nations Unies 65
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IX.	Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives 66
X.	Plan stratégique du FNUAP et questions connexes 69
XI.	Programmes de pays et questions connexes 71
<i>Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP</i>	
XII.	Audit et contrôle internes 72

XIII.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	73
XIV.	Missions sur le terrain.....	74
XV.	Questions diverses.....	75
<i>Annexes au rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2007</i>		
1.	Point 9 Plan stratégique du FNUAP et questions connexes	76
2.	Déclarations faites par les délégations à l'issue de l'adoption de la décision 2007/32, à la reprise de la deuxième session ordinaire, le 5 octobre 2007.....	78
<i>Annexes au rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 2007</i>		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2007.....	89
II.	Composition du Conseil d'administration en 2007.....	138

Première partie
Première session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York
du 19 au 26 janvier 2007

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2007 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (PNUAD) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 23 au 26 janvier.

2. Le Conseil d'administration a élu pour 2007 le Bureau suivant :

Président :	S. E. M. Carsten Saur	(Danemark)
Vice-Présidente :	M ^{me} Fernande Afiavi Hounbedgi	(Bénin)
Vice-Président :	S. E. M. Iftekhar Ahmed Chowdhury	(Bangladesh)
Vice-Président :	M. José Briz Gutiérrez	(Guatemala)
Vice-Président :	M. Andriy Nikitov	(Ukraine)

3. Après son élection, le nouveau Président a présenté un discours liminaire qui a été affiché sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration www.undp.org/execbrd.

4. À la présente session, le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire 2007 (DP/2007/L.1). Il a également approuvé le rapport sur les travaux de sa seconde session ordinaire de 2006 (DP/2007/1), examiné son plan de travail annuel provisoire pour 2007 (DP/2007/CRP.1) et le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2007 et décidé de finaliser ces deux documents à l'issue de nouvelles discussions.

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2006 sont publiées sous la cote DP/2007/2; celles qu'il a adoptées à sa première session ordinaire de 2007 figurent dans le document DP/2006/16, qu'il est possible de consulter sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration à l'adresse www.undp.org/execbrd.

6. Le Conseil d'administration a approuvé, par sa décision 2007/12, le calendrier de ses futures sessions pour l'année 2007 :

Session annuelle pour l'année 2007 : 11-22 juin 2007

Seconde session ordinaire en 2007 : 10-14 septembre 2007.

Déclaration de l'Administrateur

7. L'Administrateur a mis en exergue les secteurs où le PNUD concentrera prioritairement ses efforts pour appuyer la réforme des Nations Unies et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il a mis l'accent sur la responsabilisation et la transparence, la gestion des risques et la réorganisation des structures aux fins d'une plus grande efficacité et d'un meilleur niveau d'exécution. Il a souligné la nécessité de mener la vérification des comptes d'une manière qui reste conforme aux normes les plus exigeantes en matière de responsabilisation, encore plus avec l'indépendance du Comité des commissaires aux comptes et l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

8. Il a souligné le rôle synergique des coordonnateurs résidents dans le contexte des réformes en cours; réitéré qu'il restait de la place pour les mandats et rôles uniques des institutions, fonds et programmes des Nations Unies; clarifié les rôles

des coordonnateurs résidents et des directeurs de pays; et distingué son propre rôle de celui de l'Administrateur associé, lequel assume l'essentiel des responsabilités pour les activités déployées au quotidien.

9. Compte tenu des inégalités croissantes dans la distribution des richesses, l'Administrateur a introduit le concept du « renforcement des institutions économiques » comme moyen de stimuler la croissance au profit d'une tranche plus représentative d'une société donnée. Rappelant qu'il n'existe pas de modèle « unique d'application universelle », il a réaffirmé l'engagement du PNUD de continuer à faire pression en faveur de l'égalité des sexes, de la parité hommes-femmes et de l'intégration de ces principes, ainsi qu'en faveur de la protection de l'environnement pour assurer un développement durable. Il a fait valoir les vastes possibilités qu'offrent la microfinance et la coopération Sud-Sud pour le renforcement des capacités nationales.

10. Les délégations ont remercié l'Administrateur pour son introduction claire et détaillée et encouragé le PNUD à mettre le plus possible ses structures et ses compétences à profit pour rationaliser les efforts des Nations Unies dans le sens de la cohérence et de la coordination. Elles ont dit partager l'objectif de l'Administrateur, à savoir continuer à promouvoir la prise en main des programmes par les pays et le renforcement des capacités nationales et des capacités techniques, qui sont, l'un et l'autre, des éléments moteurs du développement.

11. Dans le cadre des activités pilotes en faveur de l'« Unité d'action des Nations Unies », les efforts actuellement déployés par le PNUD pour améliorer le système des coordonnateurs résidents et éliminer les chevauchements d'activités et les redondances ont également été appréciés; de nombreuses délégations ont demandé que les travaux soient poursuivis dans le domaine des équipes régionales et sous-régionales. Les délégations ont préconisé la poursuite de la décentralisation de manière à garantir une plus grande souplesse organisationnelle et à aider le PNUD à concentrer plus concrètement ses efforts sur les priorités locales et le renforcement des capacités nationales. À l'appui de cet objectif, elles ont recommandé la mise en commun de ressources et l'établissement de cadres budgétaires conjoints afin de garantir la mise en œuvre d'initiatives pertinentes de développement local.

12. Les délégations ont estimé nécessaire de veiller à ce que le PNUD dispose d'une source sûre et stable de financement de base qui lui permette de continuer à fournir des services aux pays bénéficiant de programmes. Elles ont demandé que le PNUD renforce ses partenariats avec les institutions de Bretton Woods, notamment avec la Banque mondiale, et avec d'autres organisations du système des Nations Unies, telles que le Programme des Volontaires des Nations Unies; une plus large coopération aiderait le PNUD à encourager une plus grande harmonisation, à renforcer ses activités opérationnelles et à maximiser les ressources requises pour obtenir un impact sur le terrain.

13. Plusieurs délégations ont réitéré que les délibérations concernant les activités opérationnelles du PNUD devraient avoir lieu dans le cadre de l'examen triennal complet des activités opérationnelles, et souligné que cela faciliterait la tâche du PNUD concernant l'orientation des réformes. Ces mêmes délégations ont rappelé au PNUD que ses contributions au processus de réforme et à la coordination du système sont indissociablement liées à la réalisation des objectifs fixés au plan national et des OMD.

14. Les délégations ont vivement encouragé le PNUD à poursuivre ses efforts pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ajoutant qu'il avait manqué aux travaux précédents un objectif ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires. Le PNUD devait faire davantage dans ses domaines opérationnels et ses secteurs d'action, et les délégations ont demandé une collaboration plus étroite entre le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies telles que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), de manière à favoriser une plus grande harmonisation.

15. Lors de l'examen du plan stratégique du PNUD, les délégations se sont dites globalement satisfaites de son approche conceptuelle, en soulignant toutefois que le plan devrait donner un aperçu plus précis du choix de programmes, de l'exécution, de l'établissement de rapports, des coûts et des investissements, ainsi que des gains d'efficacité et des aspects de responsabilisation. Ces éléments devraient être reliés à des données de référence qui permettraient d'évaluer les résultats. Les délégations ont estimé que, si cette approche était adoptée, le plan stratégique renforcerait la crédibilité du PNUD et de son action.

16. Dans sa réponse, l'Administrateur a remercié le Conseil d'administration pour ses commentaires et rassuré les membres en indiquant que le PNUD entendait activer les choses. Pour l'élaboration du plan stratégique, il serait nécessaire de recevoir en permanence des informations de retour. Il a suggéré que les défis les plus redoutables pour aller de l'avant consistaient à faire bénéficier à chacun de la croissance et à promouvoir une saine gouvernance économique; le développement au niveau local ainsi que la répartition de la productivité et des capacités doivent soutenir ce processus.

Débat consacré au PNUD

II. Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011

17. L'Administrateur associé a présenté l'avant-projet de plan stratégique du PNUD (DP/2007/CRP.2). Les délégations ont noté que le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 visait à remplacer le mécanisme budgétaire appelé « plan de financement pluriannuel » (PFP).

18. Reconnaissant le caractère universel, neutre et flexible du plan stratégique ainsi que sa contribution à la budgétisation axée sur les résultats, les délégations ont salué le plan tout en demandant qu'il soit présenté dans un format faisant mieux ressortir les objectifs. Certaines ont proposé d'utiliser une approche par cadre logique, d'autres ont recommandé un format cohérent harmonisé avec celui d'autres organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP. Les délégations ont déconseillé au PNUD de fournir des résultats concernant des domaines d'action privilégiés en citant des cas isolés de programmes.

19. De nombreuses délégations ont estimé que le plan stratégique devrait faire de la coopération Sud-Sud, de l'appropriation nationale des programmes, de l'intégration du principe d'égalité des sexes, de la sécurité des personnes et du développement communautaire les principaux fondements stratégiques. Deux délégations ont fait remarquer que le plan stratégique doit être considéré non pas

comme un simple cadre de financement mais plutôt comme un document holistique. Il devrait s'articuler autour d'objectifs raisonnables et prévoir des mécanismes de surveillance directe, permettant au Conseil de mener ses propres activités de suivi, d'évaluation et d'analyse des coûts et avantages. Il a également été demandé que soient améliorés le suivi et l'établissement de rapports au niveau des pays, ainsi que l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

20. Quelques délégations ont demandé que les enseignements tirés du PFP soient dûment pris en compte lors de l'élaboration et de la finalisation du nouveau plan, et quelques autres ont prié le PNUD d'envisager un retour aux indicateurs et rubriques du PFP, qu'elles estimaient rendre mieux compte des activités réelles du PNUD. Compte tenu du fait que la date d'expiration du plan stratégique est rapprochée des objectifs de développement pour le Millénaire fixés pour 2011, et consciente que la planification, dès lors, aura déjà commencé en ce qui concerne les objectifs postérieurs à 2015, une délégation a proposé qu'un élément de flexibilité soit intégré au plan stratégique afin que l'on puisse prendre en considération les objectifs postérieurs à 2015 dans le cadre des activités prévues pour le secteur prioritaire par rapport aux OMD.

21. Plusieurs délégations ont estimé que, dans le souci de préserver l'harmonisation et la transparence, le PNUD devrait utiliser, dans son plan stratégique, la terminologie du Comité pour l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

22. L'idée d'une collaboration plus étroite entre le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement a été saluée par de nombreuses délégations, même si elles ont demandé des précisions concernant la nature et l'ampleur de cette coopération. Les délégations ont également demandé que l'on continue d'appliquer des stratégies propres à assurer une plus grande cohérence du système des Nations Unies dans les domaines touchant à l'égalité des sexes. À cet égard, elles ont dit souhaiter que le PNUD travaille plus étroitement avec le FNUAP, UNIFEM et l'UNICEF.

23. Toutes les délégations ont demandé que les consultations se poursuivent pour aider à mieux cerner la « teneur concrète » du plan stratégique et à mieux comprendre la spécificité des interventions du PNUD dans des domaines tels que l'environnement, la lutte contre la pauvreté et la croissance pour tous. Elles ont estimé que cela permettrait d'apaiser les craintes de double emploi avec d'autres organismes, de faire ressortir les avantages comparatifs du PNUD et de veiller à ce que cet organisme reste concentré sur sa mission.

24. L'Administrateur associé a pris note des commentaires positifs concernant le plan stratégique, en reconnaissant qu'il restait beaucoup à faire pour affiner l'objectif dans les domaines où le PNUD peut apporter une importante contribution au développement. Il a assuré le Conseil que les enseignements tirés du précédent PFP, loin d'être oubliés, constitueraient la base sur laquelle seraient fondés les options organisationnelles ainsi que les choix quant aux voies à suivre pour aller de l'avant. Il a promis d'ajouter une dimension antisexiste aux domaines de résultats du plan stratégique, et rappelé l'importance de la coopération Sud-Sud dans les travaux du PNUD.

25. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/2 concernant l'esquisse annotée du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011.

III. Évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007

26. Le Directeur du Bureau de la gestion a présenté l'évaluation des arrangements en matière de programmation (DP/2007/8) en faisant ressortir la convergence du plan stratégique, des arrangements en matière de programmation et du budget d'appui biennal. Pour aller de l'avant, il conviendrait de se fixer les objectifs prioritaires suivants : rationaliser et simplifier les arrangements en matière de programmes; utiliser les ressources essentielles pour générer un impact maximum; et poursuivre le programme de réformes.

27. Les membres du Conseil d'administration ont pris note de l'évaluation des arrangements en matière de programmation et félicité le PNUD pour ses efforts tendant à harmoniser le cadre de résultats stratégiques avec les arrangements révisés en matière de programmation et avec le budget d'appui biennal.

28. Les délégations ont estimé que le PNUD devait poursuivre ses travaux dans les pays à revenu moyen, mais pas en réduisant les ressources destinées aux pays à faible revenu. Elles étaient d'accord pour que les ressources de base soient allouées de préférence aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu. Les délégations ont rappelé à cet organisme qu'il devait privilégier, dans ses activités de programmes, une approche fondée sur les droits de l'homme.

29. Une délégation a reconnu les efforts déployés par le PNUD pour relever les défis qui se posent dans quatre domaines clefs, en demandant toutefois si ces domaines avaient été correctement identifiés. D'autres délégations ont préconisé que la méthode de répartition des ressources entre les pays concernant le montant cible pour l'affectation des ressources de base (MCARB 1.1.1) soit conservée. S'agissant d'utiliser de nouveaux critères, il convenait de procéder avec prudence et de faire des études afin de prendre en considération leur incidence éventuelle sur la réalisation des objectifs globaux concernant les MCARB.

30. Une délégation a estimé que le cadre d'affectation MCARB 1.1.2 et sa relation avec le MCARB 1.1.1 nécessitaient une réévaluation. Les programmes régionaux/mondiaux et le MCARB 1.1.3 n'étant pas couverts dans le document DP/2007/8, cette délégation a demandé que l'évaluation et les consultations puissent avoir lieu avant la session annuelle de 2007.

31. Le Conseil d'administration a noté, dans sa décision 2007/3, le rapport d'évaluation sur les arrangements en matière de programmation pour 2004-2007.

IV. Programmes de pays et questions connexes

32. En présentant ce point, le Président a rappelé que, conformément à la décision 2001/11, les programmes de pays seraient approuvés à chaque première session ordinaire en janvier, selon la procédure d'approbation tacite, sans avoir été examinés ni débattus, sauf si cinq membres au moins du Conseil ont informé le secrétariat par écrit, avant la séance, de leur souhait de porter tel ou tel programme à l'attention du Conseil.

33. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les programmes pour les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Arabie

saoudite, Belize, Brésil, Chili, Croatie, Égypte, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Honduras, Jamaïque, Maroc, Mongolie, Mozambique, Panama, Paraguay, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République du Monténégro, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

34. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites que leurs programmes de pays respectifs aient été approuvés, et ont indiqué attendre avec intérêt la poursuite des partenariats avec le PNUD pour le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines au plan national. Les délégations ont fait état du recours accru à des approches et possibilités transversales de renforcement des capacités nationales dans leurs programmes. Une délégation a remercié le PNUD pour l'aide apportée à l'élaboration d'un programme de lutte contre la violence des bandes organisées dans son pays. Une autre a remercié le PNUD de l'aide apportée à son pays pour lui permettre de passer à l'économie de marché, promettant de ne ménager aucun effort pour atteindre dans les délais les OMD ainsi que les objectifs du programme de pays.

35. Une autre délégation a mentionné les secteurs clefs où l'aide et les conseils du PNUD ont permis d'obtenir de bons résultats, notamment dans les domaines suivants : droits de l'homme, droits des femmes et révision du code de la famille, du code du travail et du code pénal. Les progrès vers la démocratie, l'éradication de la pauvreté et le développement durable figurent sur la liste des questions essentielles à traiter avec le soutien du PNUD.

République populaire démocratique de Corée

36. Suite à des consultations étendues avec des membres du Conseil d'administration, l'Administrateur associé a présenté dans leurs grandes lignes les dispositions à prendre pour parvenir à une résolution, puis à une approbation concernant le programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée. Ces dispositions sont les suivantes : audit externe complet des comptes du programme de pays par le Comité des commissaires aux comptes dans un délai de trois mois; ajustement du contenu et des modalités de mise en œuvre du nouveau programme; maintien du montant total d'allocation de ressources à 17,9 millions de dollars; prolongation de la mise en œuvre du programme de pays pour 2005-2006 dans le cadre de l'exécution nationale; cessation de tous les versements en monnaie forte d'ici au 1^{er} mars 2007; surveillance des projets pendant la période de transition par des inspections *in situ* à commencer sans délai; et contrôle des acquisitions et de l'utilisation des équipements de projet. Ci-après est reproduit le texte intégral de la déclaration de l'Administrateur associé :

S'agissant du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée, permettez-moi de faire quelques remarques.

À l'issue de consultations étendues menées avec des membres du Conseil d'administration au sujet du programme de pays, nous voudrions proposer une marche à suivre en réponse aux préoccupations qui ont été exprimées. Permettez-moi de souligner que le PNUD, en règle générale comme dans la pratique, peut administrer, et administre, les programmes de pays uniquement selon les modalités demandées et approuvées par le Conseil d'administration.

C'est dans ce contexte qu'il convient de comprendre la suggestion faite ci-après au Conseil d'administration comme l'aboutissement des consultations. Elle se veut une approche répondant à l'intérêt collectif, le but étant d'assurer que les activités en cours et les activités nouvelles continuent de répondre aux normes que le PNUD aimerait voir appliquées partout dans le monde, sachant qu'il y a des situations où nous devons travailler dans des conditions particulièrement complexes.

Avec votre soutien, la marche à suivre en ce qui concerne le travail du PNUD en République populaire démocratique de Corée serait fondée sur les mesures suivantes, qui doivent être prises sous l'autorité de l'Administrateur :

a) Faire procéder à un audit externe des comptes du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée par le Comité des commissaires aux comptes dans un délai de trois mois, conformément à la proposition du Secrétaire général en date du 22 janvier 2007. Cet examen sera examiné conformément aux normes internationales d'audit et dans le cadre des dispositions de l'article VII du Règlement financier des Nations Unies régissant les activités du Comité des commissaires aux comptes;

b) Ajuster le contenu et les modalités de la mise en œuvre du nouveau programme (2007-2009), limité au soutien des objectifs du développement humain durable, tout en maintenant le montant total de l'enveloppe des ressources à 17 910 000 dollars;

c) Le Conseil d'administration prendra des mesures concernant le nouveau programme lorsque les ajustements requis en vertu des paragraphes 1 et 2 seront effectués;

d) Lorsque toute la mise en œuvre est fondée sur la modalité d'exécution par le pays et/ou par une institution, prolonger l'exécution des parties restantes des projets dans le cadre du programme de pays pour 2005-2006 afin de soutenir les objectifs du développement humain durable;

e) Assurer, d'ici au 1^{er} mars 2007 au plus tard, la mise en œuvre de mesures visant à :

i) Stopper tout versement en monnaie forte au gouvernement, aux partenaires nationaux, au personnel local et aux fournisseurs locaux;

ii) Interrompre le recours aux sous-traitants nationaux par voie de recrutement gouvernemental;

f) Dans le cadre de la politique de suivi en place, mettre également en œuvre un plan de suivi et d'évaluation pour assurer la surveillance de projets, notamment en faisant procéder sans délai à des inspections *in situ* pendant la période de transition, ainsi que des contrôles de l'acquisition et de l'utilisation des équipements de projet.

Je vous remercie de votre attention.

37. Le Président du Conseil a rappelé que les délégations et l'Administrateur s'étaient beaucoup consultés pour définir la marche à suivre. Il a expliqué que, conformément à la décision 2006/36, une fois que les ajustements requis du programme de pays auront été effectués, le document révisé du programme de pays serait affiché sur le site Web du Conseil d'administration pour approbation par le

Conseil selon la procédure d'accord tacite. La durée de cette procédure durera six semaines. Ci-après est reproduit le texte intégral de sa déclaration :

Je crois savoir que de larges consultations ont été menées en vue de l'élaboration par l'Administrateur de la proposition concernant la façon d'aller de l'avant.

Je voudrais préciser ma pensée quant à la façon dont nous allons désormais procéder. Dès que les ajustements requis auront été effectués, le PNUD soumettra au Conseil le document révisé du programme de pays pour approbation selon la procédure d'approbation tacite, en l'affichant sur le site Web du Conseil d'administration, conformément à la procédure définie dans la décision 2006/36. Cette procédure d'approbation tacite durera six semaines.

Je veux croire que le Conseil voudra bien appuyer l'approche adoptée par l'Administrateur et que, à cet égard, il prend note de la déclaration de celui-ci.

Merci beaucoup. Je voudrais maintenant, en qualité de Président du Conseil, exprimer mes sincères remerciements à l'Administrateur pour les initiatives et les mesures qu'il a prises, et confirmer qu'en adoptant cette approche, il a le plein soutien du Conseil.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous les membres du Conseil de leur esprit constructif qui nous a permis de parvenir à un accord.

Ma déclaration sera intégralement consignée dans le rapport de la présente session.

38. Aucune objection n'a été soulevée contre la marche à suivre proposée par le Président.

39. Le Président a dit savoir gré à l'Administrateur de l'impulsion qu'il a donnée, et confirmé que, en adoptant l'approche qu'il avait définie, celui-ci bénéficiait du plein soutien du Conseil. Le Président a remercié les délégations pour l'esprit constructif qui a permis de parvenir à un accord.

40. Au cours des discussions qui ont suivi, la délégation du Canada a appelé le PNUD à continuer d'assurer le suivi des programmes de pays afin qu'il poursuive son action utile et responsable au service des populations du pays concerné, de concentrer ses efforts sur les besoins humanitaires et de développement et de garantir la transparence et la responsabilisation, conformément aux normes internationales.

41. La délégation de la Fédération de Russie s'est dite opposée à toute manipulation et politisation des activités opérationnelles et des discussions du Conseil, estimant que cela minait les travaux du PNUD.

42. La délégation du Japon a rappelé que les États Membres sont tenus de se conformer à la Charte des Nations Unies. Les pays qui ne se conforment pas aux résolutions du Conseil de sécurité manquent à leurs obligations et ne devraient pas recevoir de fonds des Nations Unies, notamment au titre de programmes à fortes composantes de développement économique et social visant à soutenir le gouvernement. L'aide à ces pays devrait être de nature humanitaire et fournie directement aux personnes qui sont dans le besoin.

43. La délégation du Bangladesh (représentant le Groupe des États d'Asie et du Pacifique) et celle du Guatemala (représentant le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ont mis le Conseil en garde contre toute attitude partisane et appelé de leurs vœux un forum neutre et apolitique. La délégation de Cuba, s'exprimant en tant qu'observateur, a demandé pourquoi le Conseil était prisonnier d'« intérêts dérisoires » quand il y avait des problèmes urgents à traiter, qu'il s'agisse d'atteindre les OMD ou d'amener davantage de pays à consacrer 0,7 % de leur produit national brut aux activités de développement. Cette délégation s'est dite préoccupée par le précédent potentiellement négatif créé par la réouverture du débat sur le programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée.

44. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'universalité, la neutralité et le caractère « induit par la demande » des programmes de pays et souligné l'importance de la prise en main des programmes par le pays. Elles ont déclaré que les États Membres devraient s'abstenir de politiser les travaux du Conseil d'administration.

45. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a élevé une objection à la réouverture du débat sur son programme de pays. Elle a déclaré que la demande que certains États Membres, agissant à l'instigation du Japon et des États-Unis, avaient formulée par écrit en vue de rouvrir le débat sur le programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée constituait une tentative manifeste de politiser l'aide internationale au service de leurs propres fins politiques. Elle a rappelé au Conseil exécutif que les États-Unis, en parfaite synchronie avec le début de la session du Conseil, avaient activement mobilisé leurs médias pour donner une fausse représentation des activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée et, ce faisant, nuire à l'image de ce pays et du PNUD. La délégation a déclaré rejeter catégoriquement les allégations calomnieuses et fallacieuses avancées par les États-Unis à travers leurs médias. Elle a rappelé que le document du programme de pays a été formulé sur la base du cadre stratégique des Nations Unies par le biais de consultations entre le Gouvernement et les Nations Unies et qu'il avait été favorablement accueilli à la deuxième session ordinaire de 2006. La délégation a fait savoir clairement qu'elle rejeterait toute aide assujettie à des conditions politiques, quels que soient son volume et sa forme, et souligné que la pratique du recrutement direct du personnel national ne devrait pas être une raison de perturber l'exécution des projets. Finalement, la délégation a donné son accord aux mesures introduites par le PNUD comme moyen de régler la situation et d'éviter la création d'un précédent négatif.

V. Évaluation

46. Les délégations ont remercié le Directeur du Bureau de l'évaluation d'avoir introduit l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2007/3); l'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain (DP/2007/5); l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD et la réponse conjointe des directions (DP/2007/6). Elles ont aussi remercié l'Administrateur associé pour la réponse de l'administration à l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2007/4) et à l'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain (DP/2007/6).

47. En ce qui concerne l'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain et l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD, la plupart des membres du Conseil d'administration ont accueilli favorablement les rapports et approuvé les recommandations esquissées. Les délégations ont indiqué souscrire à la réponse de l'administration pour donner suite aux recommandations découlant des évaluations, ajoutant que les rapports devraient servir dans le cadre d'un dialogue permanent en faveur du développement humain, d'une prise en mains plus nette par les pays de l'établissement des rapports et des efforts à accomplir pour en préserver la qualité. Les Membres se sont déclarés favorables à une relation plus forte entre le PNUD et l'ONUDI.

48. Les délégations ont maintenu leur soutien à la double responsabilité, jugée importante, du PNUD en tant que chef de file pour les situations nécessitant un redressement rapide et en tant que coordonnateur des activités pour le développement. Cependant, de nombreux membres du Conseil ont estimé que les recommandations concernant l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit n'entraient pas dans les attributions de cet organisme et que des discussions devaient être menées au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale préalablement à leur mise en œuvre.

49. Ces mêmes délégations se sont dites préoccupées par le fait que l'administration avait commencé à agir au titre des résultats de l'évaluation avant que celle-ci n'ait été approuvée, et notamment sans que le plan stratégique du PNUD n'ait fait l'objet de discussions intergouvernementales. Ils ont demandé le retrait des deux rapports et exprimé la crainte que le rapport d'évaluation et la réponse de l'administration ne tendent à constituer un nouveau cadre fondé sur des concepts n'ayant pas fait l'objet d'un accord et à instaurer des liens structurels avec d'autres organismes investis de mandats différents. L'évaluation et la réponse nécessitaient, selon elles, un complément d'étude, et une décision serait inopportune à ce stade. Ils ont demandé que le PNUD continue de se concentrer sur ses compétences en matière de développement et s'abstienne de se mêler des aspects politiques des conflits. Ils ont demandé que le PNUD revoie la réponse de son administration à l'évaluation, compte tenu des points de vue exprimés par les États Membres, et soumette une réponse révisée à l'examen du Conseil à sa session annuelle de 2007, après de nouvelles réunions d'information et consultations informelles.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/4 concernant l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit; la décision 2007/5 concernant l'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain; et la décision 2007/6 sur l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD.

VI. Égalité des sexes au PNUD

51. L'Administrateur associé a présenté deux documents pour examen au titre de ce point de l'ordre du jour : le rapport sur l'état d'avancement du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, 2006 (DP/2007/9), et le rapport complémentaire de l'Administrateur sur l'évaluation d'UNIFEM (DP/2007/10). Il a mis en avant l'ensemble des activités déployées par le PNUD en faveur de l'égalité des sexes en

2006; présenté le Directeur du Groupe de l'égalité des sexes du PNUD; et mis en exergue le mémorandum d'accord conclu avec UNIFEM pour orienter la programmation conjointe et tirer profit des compétences techniques et des connaissances d'UNIFEM.

52. Les membres du Conseil d'administration ont remercié l'Administrateur associé d'avoir fait le point des progrès réalisés dans le domaine de l'égalité entre les sexes. Ils ont confirmé qu'il s'agissait là d'un élément moteur du développement, reconnu les efforts du PNUD pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et créer son Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, et réaffirmé qu'il restait encore beaucoup à faire.

53. De nombreuses délégations ont demandé au PNUD d'améliorer le suivi, le contrôle et le compte rendu des résultats concrets en matière d'égalité des sexes liés à la réalisation des OMD. Ces délégations ont estimé que le PNUD devait continuer à renforcer la capacité des équipes de pays des Nations Unies d'intégrer dans la programmation les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes.

54. Les délégations ont demandé un complément d'information sur les activités conjointes du PNUD et d'UNIFEM ainsi que sur la cohérence d'action et les avantages comparatifs. Elles étaient nombreuses à estimer que le PNUD devrait mieux maximiser les contributions techniques d'UNIFEM au niveau national, que l'organisation réside ou non dans le pays concerné.

55. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD de présenter un tableau plus détaillé des ressources humaines et financières requises pour la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. Ces délégations ont fait valoir que le travail à accomplir sur les questions d'égalité entre les sexes nécessitait des ressources humaines et budgétaires, et que même si le montant initial de 10 millions de dollars alloué en 2006 était une bonne base de départ, de nouveaux investissements substantiels permettraient de progresser plus rapidement. Ces mêmes délégations entendaient évaluer le rang de priorité accordé par le PNUD à la question de l'égalité des sexes à l'aune des ressources imputées au budget.

56. Une délégation a rappelé la nécessité de veiller à ce que les questions touchant à l'égalité des sexes soient considérées non pas comme des « éléments secondaires » du plan stratégique, mais comme une composante centrale dont on puisse mesurer les résultats. Vu sous cet angle, le PNUD devait faire des progrès en matière d'analyse et de communication de ses réalisations et de ses résultats.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/7 concernant le rapport intérimaire annuel de l'Administrateur sur l'état d'avancement du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et le rapport complémentaire de l'Administrateur sur l'évaluation d'UNIFEM.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

58. L'Administrateur associé du PNUD et le Directeur exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a ouvert la session par un bref tour d'horizon de l'accord stratégique conclu entre le PNUD et le FENU (DP/2007/11).

59. Les délégations étaient heureuses de constater les progrès rapides réalisés par cet organisme sur le plan des ressources, de la fonction et de la structure, dans le

contexte de la réforme des Nations Unies. Elles ont souligné le rôle important que le FENU jouait sur le terrain dans des pays parmi les moins avancés, se félicitant que l'exposé du Directeur exécutif ait démontré que l'approche axée sur les résultats n'était pas purement théorique.

60. De nombreuses délégations ont souligné que, même si la discussion sur les avantages complémentaires et les partenariats stratégiques était importante dans le contexte de l'élaboration du plan stratégique du PNUD, on ne saurait remettre en question l'indépendance du FENU. Elles ont ajouté que le FENU fournissait aux pays les moins avancés des services uniques et efficaces.

61. Certaines délégations se sont déclarées satisfaites que les domaines d'intervention développement local et microfinancement aient été reliés aux principaux cadres de résultats stratégiques du PNUD et ont encouragé une harmonisation plus poussée des pratiques d'évaluation, de suivi et de présentation de rapports. Une délégation a appelé au renforcement des ressources de base du FENU, considérant que les niveaux actuels ne sont pas satisfaisants et pourraient empêcher le Fonds de s'acquitter pleinement de son mandat. À cet égard, le FENU devrait diversifier davantage sa base de financement.

62. Une délégation a mis en garde contre la mise en œuvre prématurée des recommandations du Groupe de haut niveau. D'autres ont demandé que le PNUD et le FENU continuent de capitaliser sur les avantages comparatifs, le partage des connaissances et la programmation conjointe pour obtenir de bons résultats et créer un environnement favorable à une croissance économique soutenue.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/8 sur le partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU.

VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

64. Les délégations ont remercié le Directeur d'administration du Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour sa présentation du rapport sur la situation financière, administrative et opérationnelle (DP/2007/12) de l'organisation. Elles ont réitéré leur soutien à l'UNOPS dans la recherche de solutions à long terme à ses problèmes financiers et pour les défis que cet organisme doit relever.

65. Les délégations ont salué la nouvelle concernant une petite réserve opérationnelle et approuvé, dans l'ensemble, les changements que l'UNOPS propose d'apporter au calendrier de présentation de rapports. Elles ont demandé à être tenues régulièrement informées à ce sujet, éventuellement à chaque session du Conseil.

66. Ayant présents à l'esprit l'expérience acquise et les enseignements tirés du « ménage » effectué par l'UNOPS, une délégation a demandé à cet organisme d'examiner ses processus de gestion et d'œuvrer à la mise en œuvre de modalités de fonctionnement conventionnelles afin de rationaliser les opérations interfonds avec le PNUD. Cette délégation a demandé à l'UNOPS de renforcer les capacités des pays en développement en matière de gestion de projets et d'achats.

67. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le niveau de la réserve opérationnelle, faisant observer que pendant quatre ans, il a été inférieur au seuil

demandé dans la décision 2001/14. Nombre d'entre elles ont approuvé l'étude en cours portant sur une proposition de fusion entre l'UNOPS et le Bureau des services d'achats interorganisations. Elles y voyaient un avantage pour le PNUD, l'UNOPS et l'ensemble du système des Nations Unies et ont demandé un complément d'information sur les points suivants : qui est en charge de l'étude; le calendrier pour la présentation des rapports et le mandat; les risques et les implications financières de l'étude.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/9 concernant le rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

69. Au nom du PNUD et du FNUAP, la Directrice exécutive adjointe (aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion) du FNUAP a introduit le rapport conjoint sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public (DP/2007/13-DP/FPA/2007/4).

70. Aucune délégation n'est intervenue sur les points de l'ordre du jour concernant les questions financières, budgétaires et administratives.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/10 concernant le rapport conjoint PNUD/FNUAP sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public et les rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP).

X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Programme des Nations unies pour le développement

72. Les délégations ont remercié l'Administrateur associé d'avoir présenté le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (DP/2007/14), prenant conscience que c'était la première vérification des comptes de cet organisme depuis la mise en œuvre du système Atlas.

73. Plusieurs délégations ont demandé un suivi des mécanismes de contrôle et de prévention des fraudes, précisant que la responsabilisation devait être une priorité de la direction. Elles ont reconnu la complexité de l'environnement actuel et encouragé le PNUD à prendre rapidement des dispositions pour garantir des pratiques financières saines et de diligence raisonnable. Elles ont déclaré savoir gré au PNUD pour le soutien accordé en matière de validation rigoureuse et de perfectionnement des compétences, conditions indispensables, selon elles, à l'établissement de pratiques financières communes qui soient fiables.

74. S'agissant du système Atlas, plusieurs délégations ont reconnu sa capacité à assurer le suivi des dépenses planifiées, à étayer les décisions prises par la haute

direction et à fonctionner en tant qu'outil de planification stratégique. Deux délégations ont demandé un rapport de situation spécial sur Atlas, qui indique les problèmes en suspens et les mesures correctives que le PNUD est en train de prendre.

75. Ces délégations ont fait remarquer que l'absence de rapports des commissaires aux comptes posait problème dans la mesure où l'on invoquait ensuite le fait que les autorités nationales ne s'acquittaient pas pleinement de leur engagement concernant l'établissement de rapports. Comme les bureaux de pays sont répartis sur l'ensemble du globe et qu'ils ne sont pas tous en mesure de présenter leurs rapports en temps voulu, les délégations ont estimé nécessaire de compenser par la mise en place de « filets de sécurité » plus efficaces, de manière à permettre un suivi plus minutieux et une surveillance plus rigoureuse.

76. Plusieurs délégations ont souligné que la mise en œuvre intégrale et en temps voulu des recommandations découlant des audits était une responsabilité essentielle de la direction. Elles ont demandé à pouvoir accéder aux rapports d'audit interne pour améliorer la transparence et la responsabilisation et prié instamment cet organisme de travailler sur les domaines où ses avoirs sont exposés à des risques de fraude, de perte ou de mauvaise gestion. Une délégation a exposé ce qu'elle considérait être les domaines d'intervention prioritaires du PNUD : opérations tardives de rapprochement des comptes bancaires; engagements non financés; faiblesses du contrôle interne du système Atlas; contrôles financiers défectueux des projets exécutés sur le plan national; pratiques d'achat laissant à désirer; et couverture insuffisante de la vérification des comptes des bureaux de pays et du siège, notamment en ce qui concerne les documents, procédures et contrôles comptables. Cette délégation a souligné la nécessité de financer suffisamment le Bureau de l'audit et de l'étude des performances du PNUD.

77. Cette délégation a souligné que les Nations Unies permettent désormais aux États Membres d'accéder aux rapports du Bureau des services de contrôle interne. Elle a appelé le PNUD et le FNUAP à suivre cette tendance et à tenir à la disposition du Conseil d'administration tous les rapports de leurs bureaux d'audit interne. En réponse, l'Administrateur associé a déclaré que le PNUD avait l'intention de partager ces rapports avec les membres du Conseil. Plusieurs délégations ont demandé une interaction plus efficace à la session annuelle sur les questions d'audit et de gestion des risques. Elles ont préconisé des discussions avec le comité de vérification des comptes sur les rapports d'audit interne et, pour l'avenir, une interaction plus intensive entre le Conseil d'administration et le Comité des commissaires aux comptes.

78. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/10 sur les rapports conjoints PNUD/FNUAP sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP).

Fonds des Nations Unies pour la population

79. La Directrice exécutive adjointe (aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion) du FNUAP a présenté le rapport sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 : application des recommandations du Comité (DP/FPA/2007/1). Elle a observé qu'un complément d'information a été fourni et qu'un tableau révisé (joint

à sa déclaration) a été distribué qui renseigne sur l'état d'application des recommandations au 24 janvier 2007.

80. Les délégations ont observé que la réponse du FNUAP à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes avait été dans l'ensemble satisfaisante. Elles ont précisé que le FNUAP avait une gestion financière saine et des mécanismes de contrôle acceptables. Elles se sont félicitées des mesures prises pour perfectionner les mécanismes de contrôle et la prévention des fraudes et ont encouragé à poursuivre les efforts pour faire de la responsabilisation une priorité très élevée et renforcer le système de gestion des risques et le système de responsabilisation du Fonds. Elles ont fait part d'une préoccupation particulière concernant les projets exécutés par les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, à savoir que le Comité des commissaires aux comptes avait constaté qu'un certain nombre de rapports n'avaient pas été soumis et que de nombreuses réserves avaient été émises à l'égard des rapports qui ont été fournis. Les délégations étaient heureuses de constater que le FNUAP avait créé une équipe spéciale pour traiter les questions relatives à l'exécution nationale. Elles se sont félicitées des informations fournies concernant les mesures qui seront prises aux fins d'un renforcement accru des capacités, d'une plus forte responsabilisation et d'une plus grande transparence. Elles ont voulu savoir ce qui était fait pour garantir les contrôles et les procédures au niveau national, notamment pour s'assurer que les partenaires d'exécution respectent leurs engagements. Tout en faisant remarquer que l'on ne peut demander à tous les bureaux de pays de fournir à tout moment des informations complètes sur les résultats obtenus, elles ont proposé de compenser par la mise en place de filets de sécurité.

81. Compte tenu du rang de priorité élevée accordé à la gestion axée sur les résultats, les délégations ont souligné la nécessité pour tous les bureaux de pays et toutes les unités du siège de se conformer aux exigences d'établissement de rapports annuels. Elles ont également souligné la nécessité pour les bureaux de pays de présenter des rapports sur les projets spécifiques mis en œuvre avec des fonds alloués à des fins particulières par les donateurs, et prié instamment le siège du FNUAP d'intervenir pour veiller au respect des engagements pris. Certaines délégations ont souhaité voir plus d'interaction aux sessions du Conseil d'administration sur les questions relatives aux audits et à la gestion des risques, y compris en menant une discussion avec le Comité consultatif pour les questions d'audit à la session annuelle de 2007. Elles ont également souhaité interagir avec le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies. Certaines délégations ont demandé que le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies soit affiché sur le site Web du FNUAP dès qu'il serait devenu disponible, en juillet ou août. Deux délégations ont demandé que les rapports d'audit interne soient mis à disposition.

82. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP a remercié les délégations pour leurs commentaires constructifs. Elle a relevé que certaines des informations demandées figuraient dans le tableau révisé qui avait été distribué. S'agissant des commentaires concernant l'exécution nationale, elle a souligné que pour garantir des contrôles, le FNUAP encourageait le perfectionnement du personnel des bureaux de pays et des services nationaux de contrepartie. Elle a observé que l'approche harmonisée pour les virements de caisse était très importante et que le FNUAP faisait un effort particulier pour utiliser cette modalité. Elle a précisé que le

FNUAP faisait son possible pour que les directives en matière d'audit soient claires et faciles à appliquer. Elle a reconnu qu'il était important que les rapports soient présentés en temps voulu aux donateurs et fait observer que le FNUAP était en train d'élaborer un système de production et de suivi de rapports en ligne pour faciliter le respect des obligations en matière de présentation de rapports. En ce qui concerne l'établissement de rapports annuels par les bureaux de pays, elle a déclaré qu'un suivi vigilant était actuellement assuré et que les administrateurs seraient tenus responsables pour le respect des obligations en la matière. La Directrice exécutive adjointe a renouvelé l'engagement du Fonds en matière d'exécution nationale et assuré le Conseil d'administration que des contrôles de gestion interne seraient en place à mesure que le FNUAP irait de l'avant.

83. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a déclaré que le Fonds fondait son activité de vérification des comptes et de gestion des risques sur un modèle de risques. Il a fait valoir que dans le secteur privé ou parapublic, les rapports d'audit interne étaient des documents à usage interne et, de ce fait, n'étaient pas communiqués aux parties prenantes. Ils étaient communiqués à l'entité vérifiée, à l'équipe dirigeante, au Comité des commissaires aux comptes et parfois au Conseil. De nombreux services publics d'audit au niveau le plus élevé ont publié un rapport de synthèse annuel, comme ce fut le cas pour les Nations Unies. Le FNUAP adhérait aux normes professionnelles et au code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes. Selon ce code, les « auditeurs internes respectent la valeur et la propriété des informations qu'ils reçoivent; ils ne divulguent ces informations qu'avec les autorisations requises, à moins qu'une obligation légale ou professionnelle ne les oblige à le faire ». À cet égard, le FNUAP a suivi la politique décidée d'un commun accord avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, présidé par le Secrétaire général. Ainsi, tout changement dans la politique devrait être décidé à ce niveau.

84. Reconnaissant l'importance de la transparence, il a invité le Conseil d'administration à aller au-delà de l'aspect de confidentialité et des rapports d'audit interne et à examiner, à la place, la question de l'assurance. Dans le cas du FNUAP, l'assurance s'entendait du processus par lequel les auditeurs exprimaient une conclusion visant à renforcer la confiance que le Conseil d'administration plaçait dans la qualité de gouvernance du FNUAP. L'assurance était donc la pierre angulaire de la confiance. Il a déclaré que, au cours des deux dernières années, la Directrice exécutive du FNUAP s'était employée à accroître la fiabilité de l'assurance donnée au Conseil. Il y avait trois niveaux d'assurance reliés entre eux : a) le rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités d'audit et de contrôle internes; b) le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies; et c) l'assurance donnée par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. (Il a fait observer que le Président du Comité était actuellement dans la salle.) Au FNUAP, les conditions étaient réunies par le mandat du Comité consultatif pour les questions d'audit, par la charte d'audit interne et par le droit et le devoir d'accès du Président du Conseil d'administration en cas de risque sérieux.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/10 : un rapport conjoint PNUD/FNUAP sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public et les rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP).

XI. Rapport au Conseil économique et social

86. Au nom du PNUD et du FNUAP, l'Administrateur assistant du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a présenté le rapport conjoint au Conseil économique et social (E/2007/5).

87. Les délégations se sont dites satisfaites que le rapport ait démontré les efforts déployés par le PNUD et le FNUAP et les résultats qu'ils ont obtenus sur la voie d'une harmonisation et d'une coordination accrues, notamment dans le domaine de l'informatique et du partage des connaissances. Elles étaient particulièrement impressionnées par l'analyse de l'application des recommandations de l'examen triennal complet des politiques, figurant dans une section conjointe PNUD/FNUAP.

88. Les délégations se sont félicitées des efforts tendant à renforcer le système des coordonnateurs résidents, à ajuster les activités des Nations Unies au niveau des pays en fonction des priorités nationales de développement et à aligner ces activités sur les cycles de programmes nationaux. Elles ont préconisé une participation accrue des institutions spécialisées ainsi que des institutions non résidentes aux équipes de pays des Nations Unies et se sont félicitées de l'amélioration apportée aux directives et à la formation dans le domaine du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Programme des Nations Unies pour le développement

89. Les délégations se sont félicitées de l'amélioration apportée aux directives et à la formation dans le domaine du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui, selon elles, contribuaient à renforcer les Nations Unies au niveau des pays et à améliorer la cohérence des activités opérationnelles de l'Organisation. Elles ont reconnu les efforts tendant à renforcer et optimiser le système des coordonnateurs résidents afin de mieux aligner les activités des Nations Unies sur les priorités nationales de développement et sur les cycles de programmes nationaux.

90. Une délégation a souligné la nécessité de poursuivre la coopération Sud-Sud en recommandant au PNUD d'établir des relations avec la Banque mondiale et de s'employer à mobiliser le soutien de la communauté internationale aux efforts nationaux.

Fonds des Nations Unies pour la population

91. Les délégations ont remercié le FNUAP des efforts qu'il déploie pour aider les pays en développement et les pays en transition économique à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont pris note avec intérêt des outils permettant d'accroître la capacité d'établir des budgets favorisant l'égalité des sexes pour ce qui est des droits procréatifs, outils mis au point par le FNUAP en collaboration avec UNIFEM, et se sont demandé si ceux-ci avaient été évalués. Elles ont noté avec satisfaction l'expansion des activités du FNUAP dans des domaines aussi importants que la protection des intérêts et la promotion de la femme, la lutte contre la traite des personnes et la prévention du VIH/sida. Elles ont demandé pourquoi les informations concernant le rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence et les interventions humanitaires n'ont pas été incluses dans le rapport. Elles se sont félicitées que le FNUAP ait apporté son soutien aux pays intéressés bénéficiant de programmes pour les politiques de la

population, notamment pour faciliter l'accès des jeunes aux services d'hygiène sexuelle et de santé procréative.

92. Le Directeur de la Division de l'appui technique du FNUAP a remercié les délégations pour leurs commentaires constructifs. Il a déclaré que le FNUAP mettait beaucoup l'accent sur le renforcement des capacités dans le domaine de l'égalité des sexes, notamment en apportant son soutien à la formation visant à traiter les violences fondées sur le sexe, y compris les violences sexuelles. Il a fait remarquer que les outils permettant d'établir des budgets favorisant l'égalité des sexes devaient encore être présentés et qu'une évaluation serait effectuée à un stade ultérieur. S'agissant du rôle joué par le FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence et les interventions humanitaires, il a précisé que cette question avait déjà été traitée au début de la session au titre du point de l'ordre du jour concernant le rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement.

93. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint au Conseil économique et social (E/2007/5).

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

94. Le débat consacré au FNUAP a commencé par la déclaration liminaire de la Directrice exécutive (dont le texte intégral est affiché sur le site Web à l'adresse http://www.unfpa.org/exbrd/2007/2007_first.htm). La Directrice exécutive a souligné qu'en cette période de mutation des Nations Unies, le FNUAP était prêt pour le changement. Elle s'est attardée sur sa vision du FNUAP continuant à jouer son rôle de chef de file pour aider les pays à mettre en œuvre le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et travaillant avec les pays bénéficiant de programmes et d'autres partenaires du développement afin d'obtenir des résultats plus probants. Elle a mis en exergue des éléments du nouveau plan stratégique du Fonds pour 2008-2011 et indiqué comment le FNUAP entendait tirer parti des possibilités créées par la réforme des Nations Unies et du nouvel environnement de l'aide pour atteindre ses objectifs fondamentaux.

95. Elle a insisté sur le fait que la santé procréative était un élément essentiel à la réalisation des OMD. Elle a souligné que le FNUAP agissait pour que le droit et l'accès à des services d'hygiène sexuelle et de santé procréative soient garantis par des lois et des politiques pleinement intégrées dans des plans et budgets pour le développement et l'aide humanitaire et deviennent une réalité grâce au renforcement des systèmes de santé. Elle a indiqué que le FNUAP s'efforçait d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans toutes les activités qu'il déployait avec ses partenaires du développement et de l'aide humanitaire.

96. La Directrice exécutive a rendu compte au Conseil d'administration de la situation financière du Fonds en 2006 : le total des recettes de base a avoisiné 362 millions de dollars et celui des autres ressources 160 millions de dollars. Elle a beaucoup apprécié que 180 pays au total aient versé des contributions financières au FNUAP, notamment tous les pays de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a remercié plus particulièrement les 10 principaux donateurs du

Fonds, à savoir : Pays-Bas, Suède, Norvège, Royaume-Uni, Japon, Danemark, Allemagne, Finlande, Canada et Suisse. La Directrice exécutive a mis en avant les nouvelles initiatives prises au sein du FNUAP en faveur d'une plus grande responsabilisation, le but étant d'assurer l'utilisation à bon escient des ressources du FNUAP.

97. Les délégations ont applaudi la Directrice exécutive dont elles ont qualifié le discours d'exemplaire et d'exhaustif. Elles ont exprimé leur plein soutien et leur vive reconnaissance au FNUAP pour ses travaux et noté avec satisfaction l'accroissement des ressources en 2006 et du nombre de donateurs du Fonds. Plusieurs délégations, notamment l'Espagne, les Pays-Bas et la Suède, ont annoncé des augmentations de leurs contributions au FNUAP. Les délégations ont félicité le FNUAP pour ses efforts qu'elles estimaient conformes aux conclusions de l'examen triennal complet des politiques et à la Déclaration de Paris, et pour son engagement en faveur de l'appropriation et de la maîtrise des programmes par les pays. Elles ont apprécié le rôle actif joué par le FNUAP au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Elles l'ont félicité pour son ferme engagement et sa forte implication dans la réforme des Nations Unies, y compris le rôle de la Directrice exécutive en tant que Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion. Elles se sont dites persuadées que le FNUAP continuerait de jouer un rôle constructif dans les efforts pour atteindre l'objectif de cohérence d'action à l'échelle du système. Elles se sont félicitées des efforts du Fonds pour promouvoir une division claire du travail dans l'ensemble du système des Nations Unies afin de rendre possible des avancées plus percutantes dans le domaine de la santé maternelle et infantile. Les délégations ont salué l'intention déclarée de la Directrice exécutive de mettre l'accent sur la responsabilisation et le contrôle, sur de fortes capacités en matière d'audit et sur une gestion financière saine. Les délégations ont souligné l'importance cruciale du programme d'action de la CIPD pour atteindre les OMD et gagner la bataille contre la pauvreté. Certaines délégations ont salué le nouvel objectif n° 5 du Millénaire pour le développement, consistant à améliorer la santé maternelle. L'engagement de la Directrice exécutive et du FNUAP de mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité a été accueilli avec satisfaction, et les délégations ont formulé l'espoir qu'un plan d'action cohérent serait établi pour cette mise en œuvre, avec une répartition claire du travail entre les institutions et organismes concernés. Les délégations ont remercié le FNUAP pour le soutien qu'il a apporté à la session extraordinaire sur la santé procréative de l'Union africaine, et accueilli avec satisfaction le Plan d'action de Maputo pour 2007-2010.

98. Les délégations ont fait remarquer, à propos des programmes conjoints et des études pilotes sur « l'unité d'action des Nations Unies », que le FNUAP devait jouer un rôle important et indispensable pour s'assurer que le programme d'action de la CIPD fait partie intégrante des activités opérationnelles des Nations Unies. Elles ont exprimé l'espoir que ces études pilotes donneraient des résultats concrets et mesurables dans le domaine de la santé et des droits procréatifs et permettraient également de déterminer les avantages et limites des programmes visant à un système unifié des Nations Unies. Elles ont instamment prié le FNUAP de jouer un rôle important dans les équipes de pays des Nations Unies. Elles ont appelé les États Membres à orienter de manière constructive les efforts du FNUAP de manière à ce qu'ils soient adaptés au nouvel environnement de l'aide, et pris note de la nécessité de renforcer le FNUAP à plusieurs niveaux, notamment sa base financière. Elles ont

observé que l'approche participative, communautaire et axée sur les gens, un élément important de la sécurité humaine, devrait être un principe fondamental de la réforme des Nations Unies. La nécessité d'intensifier les efforts dans le domaine de la réforme humanitaire et de promouvoir notamment le système instituant des chefs de file pour les divers secteurs d'activité a été soulignée. Le FNUAP jouerait un rôle capital dans la préparation aux situations d'urgence et les interventions humanitaires.

99. Les délégations ont accueilli favorablement la décision de différer l'examen du point concernant la régionalisation et noté avec satisfaction qu'il figurait dans le plan stratégique du Fonds pour 2008-2011. Elles ont approuvé les points soulevés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et indiqué attendre avec intérêt de voir la question de la régionalisation davantage harmonisée avec le plan stratégique du Fonds et alignée sur les institutions des Nations Unies. Évoquant l'initiative en cours pour renforcer et rationaliser l'appui technique des Nations Unies par le biais de « centres régionaux », d'aucuns ont fait valoir qu'il fallait une approche unifiée de la structure régionale et sous-régionale, y compris un partage des locaux entre entités sous-régionales. Les délégations ont souligné la nécessité de garantir l'appropriation des programmes par les pays et formulé l'espoir que la régionalisation n'entraînerait ni un accroissement de la bureaucratie ni des surcoûts.

100. Les délégations ont accueilli favorablement l'avant-projet de plan stratégique et indiqué attendre avec intérêt de pouvoir mener une série de consultations informelles à mesure que le FNUAP progresserait dans l'établissement de ce plan. Elles ont fait valoir qu'il n'était pas possible de travailler dans le domaine de la santé procréative sans œuvrer en même temps en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles étaient heureuses de constater que la question de l'égalité des sexes était incluse dans le plan stratégique aussi bien en tant qu'objectif spécifique qu'en tant que principe transversal des programmes. La nécessité de renforcer, dans l'ensemble de l'Organisation, les capacités dans le domaine de l'égalité des sexes a été soulignée. Le travail avec les jeunes et les adolescents devrait occuper une place de choix dans le plan stratégique. Les délégations ont insisté pour que le plan stratégique soit utilisé comme outil de gestion axée sur les résultats et d'allocation de ressources. La relation entre les résultats et l'attribution de ressources devrait être étayée par un puissant cadre de responsabilisation, y compris par l'amélioration des systèmes de suivi et de présentation de rapports, les résultats étant mesurés sur la base d'indicateurs clairement établis. Les délégations ont encouragé le FNUAP à continuer de travailler avec le PNUD à une approche harmonisée de leurs plans stratégiques respectifs, en tenant compte des enseignements tirés des précédents plans de financement pluriannuels.

101. Les délégations ont dit qu'elles appréciaient beaucoup la contribution du Fonds aux activités de prévention du VIH/sida ainsi que son rôle déterminant au sein de l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le sida. Se référant à la programmation conjointe des Nations Unies dans le domaine du VIH/sida, une délégation a demandé quelles mesures avaient été prises pour encourager les institutions à opter pour une programmation plus unifiée; comment les résultats obtenus en la matière seraient-ils mesurés; et quels progrès avaient été accomplis en vue de lever les obstacles pratiques à une programmation unifiée au

niveau des pays. Cette délégation a déclaré vouloir réviser ses critères de financement de telle sorte que seuls seraient financés les programmes unifiés dans le domaine du VIH/sida qui appuyaient les réponses apportées par les pays. En ce qui concerne le Programme mondial visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative, il a été établi que le PNUAD devait jouer un rôle moteur de sensibilisation en vue de renforcer la capacité des pays d'intégrer l'hygiène sexuelle et la santé procréative dans leurs programmes de développement et leurs budgets de santé. Il a également été pris note de la coopération du FNUAP au sein de la Coalition pour l'approvisionnement en produits de santé procréative, un partenariat international présidé par l'Allemagne et les Pays-Bas.

102. Les délégations ont félicité le FNUAP de s'être engagé en faveur de la gestion et de la programmation axées sur les résultats et d'avoir adopté une approche stratégique propre à améliorer les résultats et la visibilité. Faisant observer que l'évaluation de la programmation au niveau des pays avait également son importance, elles ont insisté sur la nécessité d'une étroite participation du pays concerné bénéficiant de programmes à l'élaboration d'indicateurs et d'instruments de suivi et d'évaluation. La nécessité de continuer à promouvoir la coopération Sud-Sud a également été soulignée.

103. La délégation du Japon et de nombreuses autres ont rendu hommage à M. Waki, Vice-Directeur exécutif sortant du FNUAP (Programme) pour son excellent travail dans le domaine du développement, pour la vigoureuse impulsion qu'il a donnée et pour la qualité du service accompli.

104. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs commentaires constructifs et encourageants. S'agissant de la régionalisation, elle a fait valoir que le fait de différer l'examen de cette question permettrait au PNUD de tenir compte des préoccupations exprimées par les États Membres et par le CCQAB. Elle a indiqué que tout changement dans la structure organisationnelle sera une émanation du plan stratégique : le plan stratégique indiquerait comment la structure régionale soutiendrait les objectifs stratégiques du FNUAP pour ce qui est d'aider les pays à mettre en œuvre le programme d'action de la CIPD et d'atteindre les objectifs programmatiques en faisant le meilleur usage possible des ressources disponibles au niveau national, régional et mondial. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP continuerait de s'engager avec les autres organismes du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la voie de la réforme des Nations Unies et sur la question de l'alignement régional et du partage des locaux. Elle a reconnu que la régionalisation s'inscrivait dans le droit fil de la réforme des Nations Unies et n'engendrerait pas de nouvelles strates bureaucratiques. À propos du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, elle a déclaré qu'il ne ferait pas l'objet d'un nouveau débat à la réunion informelle prévue plus tard dans l'après-midi. Cela étant, elle s'est réjoui du soutien exprimé en faveur de l'égalité des sexes et des jeunes. Elle a également reconnu l'importance stratégique de la coopération Sud-Sud.

105. La Directrice exécutive a souligné que la réforme des Nations Unies offrait l'occasion de faire avancer le programme d'action de la CIPD. En ce qui concerne la demande de renseignements concernant les mesures incitatives à l'égard des institutions et la division du travail entre celles-ci dans le domaine de la santé maternelle et infantile et du VIH/sida, elle a attiré l'attention sur les diverses

mesures prises pour encourager et responsabiliser l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que sur les évaluations « sous tous les angles » du comportement professionnel des coordonnateurs résidents et des membres de l'équipe de pays. Elle a apprécié les commentaires des délégations qui ont rendu hommage au FNUAP pour le rôle qu'il jouait dans le domaine de la prévention du VIH/sida. Elle a reconnu le rôle de chef de file joué par le Royaume-Uni dans le processus engagé par l'Équipe spéciale mondiale et souligné que le FNUAP s'est fermement engagé à mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale. Le Fonds avait communiqué les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale à tous les bureaux de pays du FNUAP et renforcé, à travers une série de programmes de formation régionaux, la capacité de ses représentants et des coordonnateurs de la lutte contre le VIH d'assurer le suivi de l'Équipe spéciale mondiale et la division du travail entre les institutions. Reconnaisant la nécessité de promouvoir une approche unifiée à l'échelle des pays, le FNUAP avait également encouragé par un soutien actif les représentants du FNUAP à officier comme présidents de groupes thématiques des Nations Unies et, chaque fois que cette éventualité s'était présentée, des progrès considérables avaient été accomplis. Elle a reconnu qu'il était important de lever les derniers obstacles pratiques à une programmation conjointe. À cet égard, elle s'est félicitée de la décision de l'un des pays donateurs de revoir ses critères de financement de telle sorte que seuls seraient financés les programmes unifiés. Elle a précisé que ces décisions concernant le financement donneraient une impulsion à la réforme des Nations Unies.

106. La Directrice exécutive a exprimé sa gratitude pour l'impulsion donnée par les Pays-Bas et l'Allemagne au sein de la Coalition pour l'approvisionnement en produits de santé procréative. En ce qui concerne le Programme mondial du FNUAP visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative, elle a fait remarquer qu'il avait été élaboré en consultation avec les principaux partenaires et conformément aux principes de l'appropriation et de la maîtrise nationales, également inscrits dans la Déclaration de Paris. Le Programme mondial a fourni des ressources pour renforcer les capacités des pays dans les domaines de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative et de la gestion de la logistique. Elle a indiqué que cette sécurité d'approvisionnement était également une question prioritaire pour le Plan d'action de Maputo et que le FNUAP continuerait de travailler dans ce domaine avec les pays d'Afrique et d'autres régions.

107. S'agissant de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité, la Directrice exécutive a pris dûment note de la déclaration d'une délégation qui souhaitait s'assurer que divers éléments de la résolution 1325 soient suivis d'effet. Elle a souligné le ferme engagement pris par le FNUAP de mettre concrètement et activement cette résolution en œuvre. Le FNUAP avait élaboré une stratégie pour intégrer la question de l'égalité des sexes dans les situations de conflit et d'après conflit en mettant l'accent sur la santé procréative, le VIH/sida, la violence et la traite fondées sur le sexe. Il a souligné que les actions pour donner effet à la résolution 1325 étaient menées en partenariat et en étroite coordination avec d'autres organismes et acteurs. Elle a ajouté que le perfectionnement en matière d'intégration du principe d'égalité des sexes faisait partie de la formation générale du personnel du FNUAP. Pour conclure, la Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration pour ses conseils et son soutien.

XII. Programmes de pays et questions connexes

108. Le Conseil d'administration a approuvé 33 programmes de pays financés par le FNUAP sur la base de la procédure d'approbation tacite, sans examen ni débats, conformément à la décision 2001/11. Les programmes suivants ont été approuvés, pour l'Afrique : Afrique du Sud, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Mozambique, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Zambie et Zimbabwe; pour les États arabes, l'Europe et l'Asie centrale : Algérie, Égypte, Maroc, République de Moldova, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen; pour l'Asie et le Pacifique : Mongolie, Myanmar, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao et Thaïlande; et pour l'Amérique latine et les Caraïbes : Brésil, El Salvador, Honduras, Panama, Paraguay, République dominicaine, Uruguay et pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes.

109. Après l'approbation des programmes de pays, les délégations d'Antigua et Barbuda, de l'Égypte, du Salvador, du Panama, de la République arabe syrienne, de la République de Moldova et de la République-Unie de Tanzanie ont pris la parole pour remercier le Conseil d'administration d'avoir approuvé les programmes et exprimer leur gratitude au FNUAP pour son soutien et son étroite collaboration visant à aider les pays à atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation du Japon a rendu hommage au FNUAP qui n'épargne aucun effort pour améliorer la qualité de vie de la population de la République populaire démocratique de Corée. Cette délégation a demandé au FNUAP de suivre de près la mise en œuvre du programme en veillant à ce qu'il bénéficie le plus possible aux personnes les plus nécessiteuses, en particulier les femmes et les jeunes. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé qu'un audit complet du programme soit effectué en République populaire démocratique de Corée. Cette délégation a souligné la nécessité d'une stricte adhésion aux règles et procédures des Nations Unies, notamment aux règles relatives au suivi, à l'évaluation et à la vérification de la mise en œuvre des projets. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a souligné que le suivi et l'évaluation étaient des aspects importants de la mise en œuvre du programme de pays. Elle a déclaré que les délégations du Japon et des États-Unis d'Amérique n'avaient aucune raison de soulever des questions comme celles du suivi et de l'évaluation, puisque l'aide était livrée aux sites des projets et aux bénéficiaires et que des visites d'inspection avaient été régulièrement effectuées sur les sites des projets, conformément au règlement du FNUAP.

XIII. Rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement

110. La chef du Groupe de l'intervention humanitaire du FNUAP a présenté un rapport oral sur la stratégie humanitaire du Fonds, conformément à la décision 2006/35. Elle a observé qu'un complément d'information avait été précédemment fourni au Conseil d'administration et était également affiché sur le site Web du FNUAP. Le rapport oral portait principalement sur les partenariats; le suivi et l'évaluation; les mécanismes de financement; et l'intégration de la stratégie

d'intervention humanitaire dans le plan stratégique et les programmes mondiaux et régionaux du Fonds.

111. Les délégations ont apprécié les efforts déployés par le FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement. Elles ont souligné l'action particulièrement utile menée par le FNUAP pour protéger les groupes vulnérables dans les situations de conflit, notamment les femmes et les enfants. Elles ont accueilli favorablement la stratégie du Fonds ainsi que le rapport oral, dont elles ont reconnu l'utilité. Elles ont demandé un complément d'information concernant l'intégration de la stratégie humanitaire dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011. Une délégation a recommandé le perfectionnement du personnel et un renforcement des activités de suivi et d'évaluation, notamment l'identification d'indicateurs fiables.

XIV. Questions diverses

112. Le Conseil d'administration a tenu les réunions informelles suivantes :

PNUD. a) Des consultations informelles sur des projets de décision; et b) une séance d'information informelle sur la réforme parlementaire;

FNUAP. Une consultation informelle sur le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 et d'autres questions connexes. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/11 concernant l'avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011.

Deuxième partie
Session annuelle

Tenue à New York du 11 au 22 juin 2007

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2007 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York du 11 au 22 juin.

2. Le Conseil d'administration, dans sa décision 2007/30, a approuvé le calendrier ci-après des sessions qu'il tiendrait en 2007 et 2008 :

Deuxième session ordinaire de 2007 :	10-14 septembre 2007
Élection du Bureau pour 2008 :	11 janvier 2008
Première session ordinaire de 2008 :	21-24 janvier 2008
Session annuelle de 2008 :	2-13 juin 2008 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2008 :	8-12 septembre 2008

3. Avant l'adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2007 du Conseil d'administration (DP/2007/15), le Président a fait part de corrections venant s'ajouter à celles figurant dans le document DP/2007/15/Corr.1 et demandé qu'elles figurent textuellement dans le rapport de la session annuelle. La transcription de cette déclaration est la suivante :

« Je voudrais appeler votre attention sur le rectificatif qui a été distribué concernant le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2007 et faire la lumière sur plusieurs autres problèmes concernant ce rapport.

La version anglaise contient une erreur dans la numérotation des paragraphes 8 et 9; ces paragraphes apparaissent deux fois. Il existe également deux paragraphes 19 consécutifs. Ces erreurs ont été rectifiées dans toutes les autres langues, sauf le chinois.

Je voudrais également indiquer qu'au paragraphe 17, dans la dernière phrase, le concept d'amélioration du suivi et de l'établissement des rapports au niveau des pays est totalement distinct de celui d'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le projet de plan stratégique du PNUD. Ces concepts ont été présentés par quelques-unes, et non pas l'ensemble, des délégations.

Enfin, au paragraphe 25, la déclaration selon laquelle les délégations étaient d'accord pour que les ressources de base soient allouées de préférence aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu reflétait l'opinion exprimée par plusieurs délégations et non pas une décision du Conseil d'administration. En outre, plusieurs délégations – pas toutes – ont rappelé au Fonds qu'il devrait s'efforcer d'adopter une démarche axée sur les droits de l'homme dans ses programmes. »

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2007 ont été incluses dans le document DP/2007/40, qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.undp.org/execbrd.

Débat consacré au FNUAP

II. Rapport annuel de la Directrice exécutive

5. Le débat consacré au FNUAP a commencé par la déclaration liminaire de la Directrice exécutive (qui peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/exbrd/2007/2007_annual.htm). La Directrice a mis l'accent sur un certain nombre de questions clés touchant la population, la pauvreté et le développement; les interventions humanitaires, le relèvement et la transition; la santé en matière de reproduction, notamment pour ce qui est de la lutte contre le VIH/sida; l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; la réforme du système des Nations Unies, la situation financière du FNUAP; et la transparence. Elle a souligné que le FNUAP tenait à soutenir la prise en charge des programmes par les pays et le renforcement des capacités, notamment par le biais de l'exécution nationale. Elle a noté que l'accès universel aux soins de santé en matière de reproduction dans le cadre du cinquième objectif du Millénaire pour le développement, en vue d'améliorer la santé maternelle, permettrait d'aller de l'avant. La Directrice exécutive a remercié les 10 principaux donateurs en 2007 – les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, le Royaume-Uni, le Japon, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, le Canada et la Suisse – ainsi que d'autres donateurs, notamment pour les annonces de contributions pluriannuelles. Elle s'est félicitée de la constance et de la loyauté du donateur numéro un au Fonds, les Pays-Bas. Elle a souligné que le plan stratégique pour 2008-2011, le programme mondial et les programmes régionaux faisaient fond sur les enseignements tirés du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007. Elle a mis l'accent sur le fait que le FNUAP était toujours foncièrement attaché à la coopération Sud-Sud et qu'il continuerait d'aider les pays à renforcer leurs capacités dans le domaine du recueil et de l'utilisation de données ventilées.

6. De nombreuses délégations se sont félicitées de la déclaration exhaustive et mobilisatrice de la Directrice exécutive et ont exprimé leur plein appui aux travaux du FNUAP. Elles ont salué le fait que le FNUAP ait à cœur de mettre en œuvre le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et souligné qu'il était essentiel d'atteindre les objectifs de la Conférence pour parvenir à ceux du Millénaire pour le développement. Les délégations ont noté avec plaisir les bons résultats obtenus dans le cadre des programmes dans le rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/FPA/2007/7, Part I). Elles se sont félicitées de l'accent mis sur une gestion axée sur les résultats et de l'analyse honnête des enseignements tirés et des problèmes rencontrés. Les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni ont annoncé des contributions au FNUAP.

7. Félicitant le FNUAP de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que la santé et les droits en matière de reproduction, les délégations se sont félicitées que l'objectif consistant à parvenir à l'accès universel à la santé en matière de reproduction d'ici à 2015 ait été pris en considération. Constatant avec préoccupation que la réalisation du cinquième objectif du Millénaire pour le développement concernant la santé maternelle prenait du retard, les délégations ont demandé que des investissements soient faits dans la santé en matière de reproduction, l'hygiène sexuelle et l'autonomisation des femmes. Les délégations ont été heureuses de noter que le FNUAP appuyait pleinement le principe « trois

fois un » s'agissant de la lutte contre le VIH/sida et encouragées de constater que le Fonds donnait la suite voulue aux recommandations de l'Équipe mondiale pour le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le VIH/sida. Il a été suggéré qu'un débat de fond sur l'examen fait récemment par l'Équipe ait lieu au cours de la première session ordinaire de 2008. Les représentants ont souligné la nécessité de lier davantage le VIH/sida et la santé et les droits en matière de reproduction. Ils se sont félicités des activités menées par le Fonds dans le domaine de l'intervention humanitaire et du relèvement. Ils ont indiqué que le FNUAP avait un rôle essentiel à jouer lors des situations d'urgence et des crises humanitaires en fournissant des services de santé en matière de reproduction vitaux aux femmes et aux jeunes filles et en luttant contre la violence sexuelle et sexiste. Ils se sont félicités de la priorité que le FNUAP accordait à la santé en matière de reproduction des adolescents.

8. Les délégations ont noté les investissements importants faits par le Fonds pour améliorer son efficacité et renforcer ses fonctions de gestion et d'obligation redditionnelle. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer d'améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes, en particulier au niveau des pays. Elles l'ont également encouragé à ne plus faire rapport sur des moyennes mondiales mais sur les succès remportés à l'échelon des pays. Elles ont reconnu les problèmes liés à l'attribution et à l'agrégation lors de l'établissement des rapports et souligné qu'il importait de suivre les résultats. Soulignant qu'il fallait que le plan stratégique concorde avec les programmes nationaux, un certain nombre de délégations ont souligné qu'il n'existait pas de modèle unique pouvant être appliqué universellement.

9. Notant l'importance de la sécurité humaine, une délégation a noté que le FNUAP était l'un de ses principaux partenaires pour ce qui était de l'intégration de la sécurité humaine et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment par le biais de l'amélioration de la santé en matière de reproduction et de la promotion, de la maternité sans risques et de l'égalité des sexes. La délégation s'est félicitée de la volonté du FNUAP de faire de la santé mentale un élément de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de reproduction. Les délégations ont souligné qu'il ne serait pas possible de réduire la mortalité maternelle tant que la question des avortements dangereux ne serait pas réglée. Elle se sont félicitées des activités de sensibilisation menées par le FNUAP pour mettre fin aux problèmes des fistules obstétricales et aux mutilations génitales féminines. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la stricte mise en œuvre de la législation concernant la limitation des naissances dans la région autonome du Guangxi en Chine. La délégation chinoise a indiqué que la question était à l'examen et que ceux qui enfreignaient la loi seraient traduits en justice. Elle a souligné que le pays entendait mettre en œuvre le programme d'action de la CIPD et revoyait ses politiques démographiques de façon à ce qu'elles favorisent le développement humain.

10. Des délégations ont félicité le FNUAP de son soutien à la réforme du système des Nations Unies et à la cohérence de l'action du système. Elles se sont félicitées des mesures prises conformément à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement ainsi que de la participation du FNUAP aux projets pilotes « Unis dans l'action ». Les délégations ont souligné que ces projets fournissaient l'occasion à l'ensemble des organismes des Nations Unies de donner la suite qui convenait à la CIPD. Les

délégations ont pris acte avec satisfaction des précisions apportées concernant les différentes options existant en matière de structure organisationnelle et de l'accent mis sur le renforcement du rôle joué par le Fonds au niveau des pays. Une préférence a été exprimée pour le scénario n° 3 relatif à la structure organisationnelle.

11. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations positives et souligné que tant que l'accès à la santé en matière de reproduction ne serait pas universel, les objectifs du Millénaire pour le développement ne pourraient pas être atteints. Elle a mis l'accent sur la nécessité pour la communauté internationale de continuer à faire de la CIPD l'une de ses priorités. Elle a remercié les délégations qui avaient fait des annonces de contributions. Elle a été encouragée par le consensus qui semblait se dégager autour du scénario n° 3 relatif à la structure organisationnelle. Elle a souligné l'importance que le FNUAP attachait aux partenariats, notamment avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Fédération internationale pour la planification familiale. Elle s'est félicitée d'avoir été invitée par l'OMS à s'adresser à l'Assemblée mondiale de la santé en mai. Elle a fourni des informations concernant la réaction du FNUAP à l'incident en Chine. Elle a donné des précisions sur l'appui fourni par le Fonds aux pays africains pour leur permettre de mettre en œuvre le Plan d'action de Maputo. Elle s'est associée à la position du Japon s'agissant de la sécurité humaine et a noté que la santé en matière de reproduction était la pierre angulaire de l'action dans ce domaine. S'agissant des avortements dangereux, elle a indiqué que le paragraphe 8.25 du programme d'action de la CIPD était le fondement des activités du FNUAP. Elle s'est félicitée de la suggestion de tenir un débat sur l'Équipe mondiale en 2008. Elle a pris note des travaux menés dans le domaine de la santé maternelle, notamment la mise au point d'instruments d'établissement des coûts. Elle a fait observer que le Rapport sur l'état de la population mondiale du Fonds, qui devait être publié en juin, portait sur l'urbanisation. Elle a ajouté que la Journée mondiale de la population de 2007 porterait sur les hommes en tant que partenaires susceptibles d'améliorer la santé maternelle.

12. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/16 : Rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP pour 2004-2007 et projet de plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011; et la décision 2007/21 : Rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP pour 2004-2007 et questions connexes.

III. Engagements financiers en faveur du FNUAP

13. Le responsable du Service de mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2007/8) et fourni une mise à jour des contributions au 1^{er} juin 2007, notant que les recettes prévisionnelles du FNUAP au titre des ressources ordinaires du FNUAP pour 2007 étaient d'environ 417 millions de dollars (soit une augmentation de 8,1 millions de dollars depuis que le rapport avait été établi). Il a ajouté que le FNUAP prévoyait 130 millions de dollars au titre des autres ressources pour 2007. Toutefois, compte tenu des contributions récemment reçues, ce montant devrait augmenter d'ici à la fin de l'année. Le responsable s'est félicité de la générosité de la communauté des donateurs. Il a indiqué que bien qu'il soit important d'obtenir davantage de

ressources en cofinancement, les ressources ordinaires demeuraient le fondement des opérations du FNUAP et étaient essentielles au maintien de l'universalité, de la neutralité et du multilatéralisme du Fonds. La délégation espagnole a annoncé que sa contribution au FNUAP en 2007 serait de 5 millions d'euros, ce qui représentait un accroissement de plus de 50 % par rapport à sa contribution de 2006. Elle a félicité le FNUAP d'avoir obtenu davantage de ressources et élargi sa base de donateurs. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié le Gouvernement espagnol de son soutien généreux et rappelé sa récente visite en Espagne qui avait permis de cimenter la confiance mutuelle.

14. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/13 : Rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP.

IV. Plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011

15. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a présenté ce point de l'ordre du jour. Le Chef du service de la planification stratégique, le Directeur de la Division de l'appui technique et le responsable de l'équipe chargée de la régionalisation ont présenté le plan stratégique pour 2008-2011; le programme mondial et les programmes régionaux pour 2008-2011; le système d'affectation des ressources pour 2008-2011; et la structure organisationnelle du FNUAP.

16. Les délégations se sont félicitées du dialogue positif entre le FNUAP et le Conseil d'administration lors de l'élaboration du projet de plan stratégique. Elles ont accueilli avec satisfaction le processus consultatif ouvert et transparent et indiqué qu'il s'était traduit par un plan véritablement axé sur les résultats s'inspirant des principaux enseignements tirés du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 et tenant compte des recommandations des membres du Conseil. Les délégations ont noté que la démarche participative adoptée avait donné aux États Membres le sentiment qu'ils étaient impliqués dans l'élaboration du plan, en particulier compte tenu du fait que le FNUAP avait pris en compte leurs observations. Les délégations ont adopté les trois domaines d'intervention du plan stratégique : la santé en matière de reproduction, la population et le développement; et l'égalité des sexes. Elles se sont félicitées que le FNUAP se soit inspiré de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elles se sont également félicitées que l'accent soit mis sur le renforcement des capacités nationales, la jeunesse et la coopération Sud-Sud. Elles ont espéré que le plan stratégique permettrait d'aborder plus en détail des questions d'actualité telles que l'immigration, le vieillissement et l'environnement.

17. Les délégations se sont félicitées que le Fonds mette l'accent sur les partenariats et ont encouragé le renforcement des liens avec d'autres organismes des Nations Unies, en particulier pour ce qui est de la prévention du VIH et de l'égalité des sexes. Elles ont noté que les liens avec l'OMS et la Banque mondiale seraient essentiels à la mise au point d'un système sanitaire international efficace. Elles se sont déclarées satisfaites des travaux du FNUAP s'agissant des interventions humanitaires et des situations d'urgence et ont suggéré de les renforcer dans le cadre du nouveau plan stratégique. Certaines délégations ont posé des questions sur le fait que les principes opérationnels faisaient l'objet d'une compartimentation dans le

plan et noté que les véritables principes opérationnels devraient être la prise en charge par les pays et le renforcement des capacités.

18. Les délégations ont encouragé le FNUAP à s'adapter à l'évolution du système des Nations Unies et à relever les défis nés de sa réforme afin de pouvoir fonctionner avec efficacité dans le nouvel environnement en matière d'aide. Elles ont noté que « l'unité d'action » offrait la possibilité de mieux incorporer le programme d'action de la CIPD dans les cadres, programmes et budgets nationaux. Mettant l'accent sur la prise en charge et la gestion des programmes par les pays pour l'obtention de résultats en matière de développement, les délégations ont encouragé le FNUAP à améliorer sa transparence et à renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation. Elles ont mis l'accent sur la nécessité de définir des bases de départ, des objectifs et des indicateurs permettant un suivi efficace et l'établissement de rapports utiles, et ont voulu obtenir des précisions sur les produits escomptés pour chaque objectif ainsi que sur les indicateurs concernant ces produits. Elles ont incité le FNUAP à redoubler d'efforts dans sa lutte contre les fistules obstétricales et les mutilations génitales féminines. Notant la nécessité d'œuvrer davantage en amont pour ce qui est des macropolitiques dans le cadre du nouvel environnement en matière d'aide, les délégations ont demandé quelles mesures le FNUAP avait prises pour s'assurer que son personnel disposait des capacités et des compétences lui permettant de s'acquitter de ses fonctions.

19. Concernant la structure organisationnelle, les délégations ont exprimé une préférence pour l'option n°3 et appuyé l'analyse faite par le Fonds. Elles ont souligné qu'elles soutenaient le renforcement du FNUAP au niveau des pays et demandé des précisions sur la façon dont les bureaux régionaux contribueraient au renforcement des bureaux de pays. Elles ont également cherché à obtenir des précisions concernant le déplacement des ressources du siège vers le terrain et voulu en connaître les incidences sur le plan financier et celui du personnel. Elles ont souhaité obtenir un complément d'information sur les questions soulevées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et davantage de détails concernant les incidences sur le plan financier et celui du personnel de l'option retenue.

20. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration des avis et conseils précieux qu'ils avaient fournis au FNUAP tout au long du processus consultatif permettant d'élaborer le plan stratégique. Elle a souligné que ce plan serait mis en œuvre sous la responsabilité et la direction des pays. Elle a souligné l'importance des partenariats du Fonds, notamment avec la Banque mondiale, l'OMS, l'UNICEF et autres organismes de développement. La Directrice exécutive adjointe a noté que le FNUAP était guidé par l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour ce qui était de la cohérence. Concernant les problèmes inhérents à « l'unité d'action », elle a souligné la nécessité de faire porter les efforts sur les programmes et leur teneur, et non simplement sur les processus et de parvenir à un équilibre entre la réalisation des objectifs prioritaires définis dans le cadre de cette unité d'action et la prise en compte adéquate des questions abordées par la CIPD. Elle a en outre souligné combien il importait de travailler avec les ministères d'exécution et de disposer du personnel ayant les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les processus de réforme. Elle a ajouté que la distinction très nette entre les fonctions des coordonnateurs résidents des Nations Unies et celles des représentants résidents du PNUD constituait un problème reconnu qui méritait d'être examiné plus avant.

Le Directeur de la Division de l'appui technique, le chef du service de la planification stratégique, le responsable de l'équipe chargée de la régionalisation et le Directeur de la Division des services de gestion ont fourni un complément d'information pour répondre aux questions des membres du Conseil et noté que les observations faites seraient dûment prises en compte dans le document révisé.

21. Le Conseil d'administration a pris une décision orale autorisant le FNUAP à établir son budget d'appui biennal pour 2008-2009 sur la base du scénario n° 3, figurant dans l'étude de la structure organisationnelle du FNUAP (projet de document daté du 30 mai 2007), l'adoption de la décision sur cette structure étant prévue pour la deuxième session ordinaire de 2007. Le Conseil d'administration a également adopté les décisions 2007/16 et 2007/21.

V. Programmes de pays et questions connexes

22. Le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a donné un aperçu général des neuf prorogations de programmes de pays et des 15 projets de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration. Les Directeurs de la Division de l'Afrique, de la Division de l'Asie et du Pacifique et de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes et le spécialiste des programmes de la Division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale ont fait porter leurs présentations sur des questions ayant trait aux différents pays.

23. Les délégations ont fait des observations sur toute une série de questions au cours des débats. Elles se sont félicitées que les projets de descriptif de programme de pays aient été établis en étroite collaboration avec les gouvernements respectifs et autres parties prenantes, et tiennent compte des plans et priorités nationaux. Plusieurs délégations ont salué le rôle mondial de premier plan du FNUAP et remercié le Fonds d'avoir apporté une aide à leur pays dans les domaines de la population et du développement, de la santé en matière de reproduction, y compris la prévention du VIH, et de l'égalité des sexes. Elles se sont félicitées que le FNUAP ait décidé de faciliter la participation à la mise au point et en œuvre des pays des programmes et indiqué qu'il s'agissait d'un élément essentiel pour créer de multiples partenariats permettant de mobiliser des ressources; de faciliter l'accès à des services de santé de qualité, s'agissant notamment de la prévention du VIH/sida et d'améliorer la condition de la femme. Les délégations ont encouragé le FNUAP à renforcer ses partenariats avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, notamment les associations religieuses, afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et de lutter contre la violence sexiste. Elles ont demandé un complément d'information concernant la collaboration et la coordination des activités du FNUAP avec ses partenaires de développement, notamment les organismes des Nations Unies. Les délégations ont recommandé de mieux définir les liens entre les activités de programme et les produits et d'établir une distinction plus nette entre les produits proposés aux niveaux national et régional.

24. Les délégations se sont félicitées du soutien apporté par le FNUAP aux programmes de santé en matière de reproduction destinés aux zones vulnérables et aux populations d'accès difficile. Elles se sont déclarées préoccupées par les taux élevés de mortalité infantile et maternelle dans certains pays. La nécessité de renforcer les soins obstétricaux d'urgence et de multiplier le nombre d'accoucheuses

qualifiées a été soulignée. Il a été noté que le manque de personnel de santé, l'exode du personnel sanitaire et médical à partir de certains pays en développement vers les pays développés et la pénurie de matériel médical et de médicaments posaient des problèmes. Les délégations ont encouragé le renforcement des bases de données et des capacités permettant de recueillir, d'analyser et d'utiliser ces données. Une délégation a indiqué que l'expression « droits sexuels » ne faisait pas l'objet d'une définition convenue au sein de la communauté internationale et ne devrait pas être utilisé dans les descriptifs de programme. Plusieurs délégations ont noté qu'il fallait que le Conseil d'administration envisage d'adopter un système de programmes de pays communs pour examen par les conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF.

25. Les représentants du FNUAP ont remercié les délégations de leurs observations constructives. Ils ont fourni le complément d'information demandé et ajouté que d'autres renseignements seraient également fournis bilatéralement. Ils ont indiqué que le FNUAP avait bien pris bonne note des observations faites et les communiqueraient aux pays concernés.

26. Le Conseil d'administration a approuvé les prorogations de programmes de pays concernant le Botswana, Haïti, le Liban, le Soudan et le Timor-Leste et pris note des prorogations de programmes concernant le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria. Il a également pris note des projets de descriptif de programme de pays concernant le Cameroun, les Comores, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Mali, la Sierra Leone, Djibouti, la Jordanie, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sri Lanka, la Bolivie et Cuba et des observations y afférentes.

VI. Questions financières, budgétaires et administratives

Examen de la politique mise en œuvre par le FNUAP pour recouvrer les coûts indirects

27. Le Directeur de la Division des services de gestion a présenté un rapport portant sur l'examen de la politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts indirects (DP/FPA/2007/9).

28. Les délégations ont exprimé leur appui à la politique du FNUAP en la matière et encouragé la poursuite des consultations au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts. L'importance des ressources régulières a été soulignée. Les délégations se sont félicitées de l'offre faite par le Fonds de fournir une autre mise à jour en 2009 et ont indiqué que les futurs rapports devraient comprendre des informations sur le montant des fonds recouverts grâce à la politique adaptée et l'utilisation faite de ces fonds. Les délégations ont exprimé l'espoir de tenir des débats informels avec le FNUAP et le PNUD concernant les méthodologies. Une délégation a noté que l'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts ne se traduirait pas forcément par un taux de recouvrement harmonisé unique dans toutes les organisations, chacune ayant sa propre structure de coûts. La délégation du Honduras a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du FNUAP, notant qu'elle ferait une contribution positive au FNUAP et à tous les pays concernés.

29. Le Directeur de la Division des services de gestion est convenu que les ressources ordinaires étaient le fondement des programmes du FNUAP et a confirmé qu'elles augmentaient. Il a assuré les délégations que le FNUAP continuerait de consulter ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant l'harmonisation.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/15 : Examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects.

Débat consacré au PNUD

VII. Rapport annuel de l'Administrateur

31. En préambule à l'examen de ce point de l'ordre du jour, l'Administrateur a dressé un bilan de l'année écoulée, évoquant les efforts déployés pour mener à bien la réforme et les difficultés à surmonter pour assurer la cohérence et l'exécution des programmes à l'échelle du système des Nations Unies. Il a mentionné le double rôle conféré au PNUD dans le prochain plan stratégique et fait le point des activités mises en œuvre pour améliorer la transparence et la responsabilisation.

32. L'Administrateur a jugé primordial de bien coordonner les débats consacrés à la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies et à l'examen triennal global de la politique, faute de quoi la mise au point finale du plan stratégique se heurterait à des difficultés majeures, le plan stratégique devrait faire fond sur les résultats de ces débats intergouvernementaux, mais tout retard dans son établissement aurait des incidences sur le travail et la mobilisation des ressources. Il importait de dégager un consensus au sein des États Membres sur les questions essentielles de façon que le PNUD et le GNUD puissent élaborer des stratégies à long terme conformes aux aspirations, aux besoins et aux souhaits des États Membres.

33. Dans le cadre du Groupe d'experts de haut niveau, les projets pilotes entrepris au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies offraient l'occasion de tirer les enseignements de situations diverses et de préciser les modalités d'une action cohérente des Nations Unies. Ces enseignements nourriraient le débat à l'Assemblée générale et l'examen triennal global de la politique, et aiderait le PNUD à arrêter des choix quant aux modèles d'application du principe de l'Unité d'action des Nations Unies.

34. L'Administrateur a réaffirmé l'importance des principes universels énoncés dans la Charte des Nations Unies, concernant notamment la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, qui étaient au cœur du mandat du PNUD; les principes proposés dans le projet de plan stratégique devaient être compris dans cette optique. Il a commenté la distinction faite dans ce document entre les responsabilités opérationnelles des coordonnateurs résidents et leurs responsabilités en matière de coordination, et indiqué à cet égard que les directeurs de pays prendraient une part croissante aux activités courantes des bureaux de pays du PNUD.

35. Au sujet des besoins liés à la réforme, l'Administrateur a évoqué les aspects ci-après :

a) *Les approches axées sur les programmes*, qui articulaient les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement aux processus nationaux de développement, garantissant ainsi une meilleure prise en compte des priorités nationales;

b) *Le renforcement des capacités* des partenaires nationaux, afin qu'ils puissent gérer eux-mêmes leur développement;

c) *La consolidation du système des coordonnateurs résidents*, que nécessitait la complexité croissante de son fonctionnement;

d) *La mise en place des équipes de directeurs régionaux*, qui jouaient un rôle important en définissant des orientations stratégiques pour les équipes de pays des Nations Unies et en menant des activités d'appui et de contrôle de la qualité.

36. Enfin, l'Administrateur a présenté les personnes qui venaient d'être nommées respectivement aux postes de Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, et de Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques de développement.

37. Les interventions des délégations ont porté principalement sur le plan stratégique du PNUD qui, selon nombre d'entre elles, devrait tenir compte de toutes les observations exprimées, en particulier par écrit.

38. Certaines délégations ont réaffirmé l'importance de l'examen triennal global de la politique, qui aidait l'Assemblée générale à définir les grandes orientations de la coopération pour le développement à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que les modalités au niveau des pays. Les organes intergouvernementaux étaient en train d'examiner le rapport du Groupe d'experts de haut niveau et l'examen triennal global de la politique et le Conseil d'administration ne devait pas préjuger de l'issue de ces travaux dans ses délibérations.

39. Certaines délégations se sont interrogées sur le choix des principes proposés dans le projet de plan stratégique et les problèmes qu'ils risquaient de soulever concernant l'exercice de la souveraineté nationale ou les affaires intérieures.

40. Les délégations sont convenues qu'il importait de distinguer les activités de coordination du PNUD de ses activités opérationnelles et de mettre en place un « pare-feu » interne qui garantisse l'impartialité. Elles ont demandé au PNUD de poursuivre avec discernement ses efforts pour mettre fin aux activités faisant double emploi et de continuer de concentrer son action dans les domaines où il disposait d'un fort avantage comparatif. Les délégations ont insisté sur le fait que toutes les activités du PNUD devaient viser à renforcer la maîtrise locale des initiatives, les capacités nationales et le transfert de capacités techniques.

41. De nombreuses délégations ont fait observer que le rapport de synthèse sur le PFP pour la période 2004-2007 ne rendait pas suffisamment compte des résultats et elles ont incité le PNUD à mieux intégrer les mécanismes de respect de la transparence et des obligations liées aux responsabilités, et à mettre en place un cadre de résultats et de responsabilisation. Les membres du Conseil d'administration ont pris note de la nécessité de garantir au PNUD des ressources de base sûres et stables afin qu'il puisse continuer d'offrir ses services aux pays de programme.

42. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2007/22 et 2007/26 relatives au plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD, et questions connexes.

VIII. Engagements de financement envers le PNUD

43. Dans son introduction au point de l'ordre du jour relatif aux engagements de financement, l'Administrateur a présenté au Conseil d'administration une ventilation du financement du PNUD par ressources de base et autres ressources, et décrit la situation financière des fonds et programmes associés en 2006.

44. L'Administrateur a souligné la nécessité de rétablir l'équilibre entre les ressources de base du PNUD et ses autres ressources, ce qui supposait que les membres du Conseil d'administration approuvent un financement pluriannuel stable et prévisible. Citant le ratio entre les ressources de base et les autres ressources (proche de 1 à 4 en 2005 et 2006) à l'appui de son plaidoyer pour une croissance plus rapide des ressources de base, il a expliqué comment selon lui ce ratio pourrait être ramené à 1 à 2 à l'horizon 2011. Il a souhaité qu'un nombre accru de donateurs contribuent aux ressources de base du PNUD.

45. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/17 relative à l'état des engagements de financement envers le PNUD.

IX. Plan stratégique du PNUD (2008-2011)

46. L'Administrateur associé a fait une présentation détaillée du projet de plan stratégique qui était, a-t-il dit, un instrument essentiel pour mieux coordonner les activités du PNUD de façon à en accroître l'efficacité et assurer une plus grande transparence dans les pays de programme, et améliorer les résultats en allouant des ressources adaptées aux besoins. Il a reconnu qu'à l'issue de plusieurs mois de consultations et au vu des observations formulées par le Conseil d'administration, il apparaissait nécessaire de modifier le projet de plan stratégique.

47. De nombreuses délégations se sont réjouies de constater que le PNUD était prêt à réviser le projet de plan stratégique pour se conformer aux indications du Conseil d'administration. Elles ont réaffirmé l'importance de l'examen triennal global de la politique pour l'établissement des grandes orientations à l'échelle du système et la nécessité de tenir compte des résultats des débats intergouvernementaux sur le rapport du Groupe d'experts de haut niveau dans le plan stratégique. Elles ont réaffirmé que le PNUD devait continuer de fonder son action sur des principes universellement reconnus et appliqués et viser des résultats concrets dans les domaines liés au développement, tout en veillant à ne pas s'écarter de son mandat.

48. Certaines délégations ont estimé que la continuité du développement exigeait que le plan stratégique intègre à la fois les leçons de l'expérience et les résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel. Elles ont souhaité un élargissement des quatre domaines d'action privilégiés définis dans le projet de plan stratégique, afin de ménager une plus grande marge de manœuvre. La coopération Sud-Sud devait demeurer pour les pays en développement un cadre où échanger leurs pratiques optimales et se soutenir mutuellement, quel que soit leur niveau de

développement; il fallait éviter de fractionner les modalités de cette coopération en distinguant plusieurs catégories.

49. Nombre de délégations ont demandé des assurances quant au respect des principes de souveraineté nationale et de maîtrise locale des initiatives qui devait selon elles continuer de présider aux activités de coopération pour le développement menées par le PNUD. Le PNUD se devait de toujours agir avec impartialité et d'allouer les ressources en fonction des priorités et des plans définis par les pays de programme. Ces délégations ont réaffirmé que le plan stratégique devait en priorité aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu en particulier de ce que l'année 2007 se situait à mi-parcours par rapport à l'échéance de 2015.

50. Tout en jugeant important que le évite des chevauchements et les doubles emplois, un certain nombre de délégations ont estimé qu'il lui fallait procéder avec prudence lorsqu'il abandonnait certaines activités, afin de ne pas compromettre les résultats déjà obtenus. Le PNUD devait aider à mobiliser des sources de financement nouvelles pour les activités en faveur du développement, en particulier les stratégies pour la réduction de la pauvreté axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire. Il convenait aussi d'établir une distinction plus claire entre les pays touchés par un conflit ou une crise complexe d'une part et les pays frappés par une catastrophe naturelle d'autre part.

51. D'autres membres du Conseil d'administration ont jugé nécessaire d'affiner le rôle du PNUD du système des coordonnateurs résidents, comme indiqué dans le projet de plan stratégique, et de préciser son rôle opérationnel par rapport à d'autres organismes des Nations Unies ainsi que ses avantages comparatifs dans les quatre domaines d'action privilégiés. Plusieurs délégations ont relevé l'absence dans le projet de plan de toute mention des technologies de l'information et de la communication au service du développement.

52. Plusieurs délégations ont demandé que le plan prévoie des outils plus efficaces pour mesurer les résultats, y compris des données de référence crédibles, des indicateurs adaptés aux différents niveaux (y compris les principes opérationnels) et des produits appropriés; que le budget, les ressources humaines et les résultats y soient mieux articulés entre eux; et que l'on explore plus avant la possibilité d'axer l'établissement des rapports sur les résultats.

53. S'agissant de la vision stratégique et des responsabilités du PNUD à l'égard des pays touchés par une crise, les délégations ont réaffirmé que l'organisation, et en particulier le Bureau de la prévention des crises et du relèvement, avaient un rôle décisif. Pour garantir l'efficacité et la cohérence de son action, il fallait, pensaient-elles, resserrer la collaboration entre ce Bureau et le Bureau des politiques de développement.

54. D'autres délégations ont demandé que la vision stratégique reflète plus pleinement le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement établi par la Banque mondiale. Certaines délégations ont demandé des précisions sur la collaboration du PNUD avec la Commission de consolidation de la paix et sur la contribution des coordonnateurs résidents au travail des coordonnateurs des opérations humanitaires, ainsi que sur les liens et synergies existant entre les uns et les autres. Quelques membres ont demandé que la vision

stratégique fasse une plus large place aux activités d'adaptation aux changements climatiques.

55. L'Administrateur associé a assuré aux délégations que le PNUD mettrait à profit les indications ressortant des délibérations et veillerait à ce que le plan stratégique soit conforme aux orientations tracées par le Conseil d'administration. Le plan stratégique était un document évolutif qui serait étoffé à la lumière des débats et suivant l'évolution de la situation. La Directrice du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a apporté quelques précisions sur la complémentarité des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs des opérations humanitaires. Elle a souligné les liens entre relèvement accéléré, lutte contre la pauvreté et développement durable et indiqué que le Bureau de la prévention des crises et du relèvement et le Bureau des politiques de développement travaillaient en étroite collaboration par une meilleure cohérence de l'appui fourni au niveau national.

X. Évaluation

56. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur l'évaluation, premier document de ce type depuis l'approbation de la politique d'évaluation par le Conseil d'administration en 2006. Ses principales observations ont porté sur l'état de mise en œuvre de cette politique, son champ d'application et sa conformité aux règles établies, la collaboration avec les autres composantes du système des Nations Unies, et les conclusions et recommandations issues d'évaluations indépendantes.

57. La Directrice a ensuite présenté les évaluations des cadres de coopération régionale pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a résumé les conclusions de ces exercices et expliqué que si les trois programmes régionaux avaient joué un rôle déterminant en appuyant les priorités régionales pertinentes, il serait possible de les axer plus explicitement sur les questions régionales et d'en accroître l'efficacité, s'agissant notamment de la prise en compte des sexes et des programmes relatifs à l'environnement et à l'énergie. Les évaluations faisaient apparaître une dispersion excessive des activités, parmi lesquelles les actions de plaidoyer, de diffusion et de suivi occupaient une place insuffisante.

58. L'Administrateur associé a indiqué que ces constatations avaient amené le Bureau de l'évaluation à adresser un grand nombre de recommandations aux responsables du PNUD. L'Administrateur assistant adjoint et Premier adjoint du Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement est ensuite brièvement intervenu pour préciser les mesures prises par l'administration s'agissant de l'assistance offerte par le PNUD aux pays touchés par des conflits.

59. Les membres du Conseil d'administration ont salué les efforts déployés par le Bureau de l'évaluation. Une délégation a cité les aspects auxquels il faudrait, selon elle, prêter attention lors de l'élaboration du troisième cadre de coopération intéressant sa région, notamment une meilleure adéquation avec les priorités régionales, sous-régionales et nationales, le renforcement de la coordination et de l'harmonisation, l'amélioration des processus de consultation, et la production et la gestion de connaissances.

60. De nombreuses délégations ont dit qu'il fallait favoriser l'action des acteurs locaux et la coopération Sud-Sud, améliorer la qualité des bases de données et des indicateurs utilisés pour la planification stratégique et renforcer les stratégies visant à harmoniser la gestion et l'évaluation axées sur les résultats. Une délégation a estimé qu'il fallait établir rapidement des liens concrets entre les activités mises en œuvre en amont et en aval.

61. Une délégation a jugé préoccupant que l'évaluation n'ait pas fait apparaître un plus grand nombre de contributions de fond dans les domaines du renforcement des capacités et du développement – un domaine où le PNUD était censé apporter une valeur ajoutée. D'autres délégations ont engagé le PNUD à continuer de privilégier les actions pour lesquelles il disposait d'atouts particuliers, d'améliorer ses méthodes de recrutement de manière à s'attacher les services de spécialistes, et de renforcer la maîtrise locale des activités et l'appropriation des projets.

62. S'exprimant au nom de sa région, une délégation a dit que les perspectives et les besoins régionaux devaient être mieux pris en compte, et elle a souligné que l'énergie était un volet essentiel du développement durable dans la région. De nombreuses délégations ont insisté sur l'utilité des évaluations pour les débats qui allaient être consacrés au plan stratégique.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/24 relative au rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD.

XI. Rapport mondial sur le développement humain

64. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Directrice adjointe du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a décrit les mesures prises pour améliorer le dialogue entre le Bureau et les États Membres. Le thème du rapport de 2007 (développement humain et changements climatiques) avait été retenu à l'issue d'un vaste échange de vues au cours desquelles trois différents réseaux de spécialistes avaient été sollicités et cinq consultations officielles organisées avec les États membres du Conseil d'administration. Il avait été ainsi possible d'améliorer la qualité des rapports sans remettre en question l'indépendance de leur rédaction. Afin d'appuyer le renforcement des capacités et de disposer de données statistiques exactes, le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain avait organisé des séances d'information sur les statistiques à l'intention des bureaux et des équipes de pays.

65. Les délégations ont remercié le Bureau du travail accompli. L'une d'elles a demandé que le Rapport mondial sur le développement humain de 2007 contienne une analyse des besoins des pays en développement en matière d'assistance et des observations à ce sujet, et indique les mesures que ces pays devraient prendre. Cette délégation a également souhaité qu'y figurent des observations et des recommandations concernant la sécurité humaine. Plusieurs délégations ont demandé que le rapport de 2007 ne fasse pas double emploi avec d'autres rapports traitant des changements climatiques ni avec le travail d'institutions spécialisées, mais s'attache aux aspects des changements climatiques qui intéressent le développement.

66. De nombreuses délégations se sont dites satisfaites des efforts déployés par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain pour encourager les États

Membres à tenir des consultations officieuses et à participer activement à l'élaboration du rapport. Une délégation, qui avait pris part aux cinq consultations organisées, a encouragé le Bureau à nouer des liens avec les offices de statistique des pays en développement et à exploiter les statistiques officielles publiées par divers pays. Une autre a demandé au Bureau d'annoncer le calendrier des consultations sur le thème des rapports en concertation avec le secrétariat du Conseil d'administration et de fournir en temps utile tout complément d'information à ce sujet.

67. La Directrice adjointe a réaffirmé sa volonté de s'appuyer sur les travaux des scientifiques afin de convaincre l'opinion de la nécessité d'agir pour faire face aux changements climatiques et préserver la croissance économique et le développement durable. Étant donné les nombreuses publications déjà consacrées aux changements climatiques touchant l'environnement, elle a confirmé que le Rapport mondial sur le développement humain de 2007 traiterait de ces changements sous l'angle du développement. Elle a aussi brièvement évoqué les divergences constatées parfois entre les statistiques nationales et internationales, et les efforts du Bureau, qui servait souvent d'intermédiaire entre les organismes internationaux (producteurs des données statistiques de base) et les offices de statistique nationaux en vue d'améliorer le dialogue sur les statistiques et de publier des chiffres recueillant l'accord général.

XII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

68. L'Administrateur associé a invité les délégations à faire part de leurs observations concernant les 22 projets de programme de pays qui leur étaient soumis pour examen. Les administrateurs assistants et les directeurs des différents bureaux régionaux ont présenté au Conseil les programmes de pays relevant de leur responsabilité. L'Administrateur assistant et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a présenté les projets de programme de pays du Cameroun, des Comores, de la Guinée-Bissau, du Lesotho, du Malawi, du Mali et de la Sierra Leone. Le projet de programme de pays de la Guinée équatoriale avait été retiré à la demande du Gouvernement de ce pays, et son examen reporté à la deuxième session ordinaire.

69. L'Administrateur assistant et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté les projets de programme de pays du Bhoutan, de l'Inde, de la Malaisie, des Maldives, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Sri Lanka. L'Administrateur assistant et Directeur adjoint du Bureau régional pour les États arabes a présenté les projets de programme de pays de Bahreïn, de Djibouti, des Émirats arabes unis et de la Jordanie. L'Administrateur assistant et Directeur adjoint du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes a présenté les projets de programme de pays de la Bolivie, de Cuba, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago. L'Administrateur assistant et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté le projet de programme de pays de la Fédération de Russie.

70. De nombreuses délégations ont demandé au PNUD de communiquer au Conseil les résultats et données des programmes de pays à la fin de chaque cycle de programmation de façon à accroître la transparence et la responsabilisation. Elles ont demandé que ces données soient communiquées dans les meilleurs délais afin

que le Conseil dispose des informations nécessaires pour examiner la documentation liée au nouveau projet de programme de pays. Une délégation, dont le programme de pays venait d'être approuvé, a informé le Conseil d'administration qu'elle avait vainement demandé l'établissement d'un document présentant un programme de pays intégré. D'autres délégations ont regretté que les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF n'aient pas été en mesure d'accéder à cette demande.

71. Le Président a informé les membres du Conseil d'administration que les demandes tendant à établir un programme de pays intégré avaient été dûment examinées, mais qu'il n'avait pas été possible de leur donner une suite favorable faute d'un cadre juridique qui autorise à présenter des programmes de pays répondant au principe de l'unité d'action des Nations Unies. Il a ajouté que le Bureau poursuivrait ses discussions avec le Conseil d'administration au cours des mois suivants en vue de déterminer la meilleure suite à donner à l'avenir à de telles requêtes.

72. Conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé pour un an, selon la procédure d'approbation tacite, la prorogation des programmes de pays des pays suivants : Burundi, Côte d'Ivoire, Liban, Maurice, Niger, Nigéria, République du Congo et Timor-Leste. Le programme de pays du Botswana a été prorogé pour deux ans, selon la procédure d'approbation tacite.

XIII. Coopération Sud-Sud

73. L'Administrateur a présenté le point de l'ordre du jour relatif à la coopération Sud-Sud et évoqué les changements économiques et géopolitiques qui avaient propulsé le Sud aux premiers rangs mondiaux sur le plan de la croissance économique, de la technologie et de la recherche-développement. Puis le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a décrit au Conseil d'administration de nombreuses réalisations menées avec succès pendant la mise en œuvre du troisième cadre de coopération (2005-2007). Il a évoqué les partenariats qui aient été établis entre des organisations des secteurs privé et public et de la société civile, et les approches novatrices adoptées en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources.

74. Des délégations ont félicité le Groupe spécial de la manière dont il avait renforcé les liens Sud-Sud et les relations triangulaires et tiré les enseignements de l'expérience en vue de favoriser le développement durable des pays en développement. Plusieurs délégations ont estimé que le Groupe spécial avait besoin de ressources financières et humaines accrues pour faire face à l'augmentation de la demande de services. Elles ont souhaité la prise en compte systématique de la coopération Sud-Sud dans l'examen triennal global de la politique, l'action d'ensemble du PNUD et le plan stratégique. Beaucoup ont insisté sur le fait que cette coopération ne pouvait se substituer à la coopération Nord-Sud, et qu'elle était une manifestation de solidarité.

75. S'agissant du quatrième cadre de coopération, les délégations ont pris note de la volonté de cibler les pays les moins avancés, et plus précisément les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. Une délégation a proposé que l'on porte la durée du nouveau cadre de coopération de trois à quatre ans, par souci d'harmonisation avec le plan stratégique. De nombreux

intervenants ont souhaité un vaste effort de collecte et d'analyse des données statistiques qui permette d'évaluer le renforcement des capacités et le transfert de connaissances à l'échelon national et d'en mesurer les effets. Ils ont demandé que l'on tienne davantage compte à l'avenir des enseignements tirés de l'expérience.

76. Répondant aux observations des délégations, le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud et l'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique (s'exprimant au nom de l'Administrateur) ont réaffirmé l'importance de la coopération Sud-Sud et l'existence de possibilités de coopération entre l'Asie et l'Afrique. S'il avait été difficile de mesurer l'impact immédiat, des résultats concrets avaient été néanmoins obtenus. Le travail d'élaboration d'un système de saisie des données se poursuivrait. Le Groupe a confirmé que l'établissement du prochain cadre de coopération s'appuierait sur des consultations plus étendues, mettrait mieux à profit les enseignements des évaluations et continuerait d'intégrer la coopération Sud-Sud dans les programmes de pays et les programmes régionaux.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/25 relative au rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud, 2005-2007.

XIV. Fonds d'équipement des Nations Unies

78. L'Administrateur associé a présenté le point de l'ordre du jour relatif au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Comme le Conseil d'administration l'en avait prié dans sa décision 2007/8, il a fait rapport sur les accords conclus concernant la planification et les cadres de résultats stratégiques.

79. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté le rapport annuel axé sur les résultats du Fonds pour 2006 (DP/2007/33) et le rapport intérimaire sur le partenariat stratégique PNUD-FENU (DP/2007/34). Il a appelé l'attention sur les efforts déployés par le Fonds pour harmoniser et unifier sa planification et ses cadres de résultats stratégiques avec ceux du PNUD, sur la mobilisation conjointe des ressources et sur les contributions du FENU à la gouvernance démocratique, à la réduction de la pauvreté ainsi qu'à la prévention des crises et au relèvement.

80. Les délégations ont loué l'exhaustivité des rapports, réaffirmé l'importance du microcrédit et du microfinancement et salué le rôle joué par le FENU dans les pays les moins avancés. Nombre d'entre elles ont souhaité que l'on continue de renforcer le FENU et son mandat, et que l'on préserve son indépendance. S'agissant du plan de mobilisation de ressources, les délégations ont demandé que le FENU bénéficie d'un financement pluriannuel stable, et que l'effort financier soit réparti plus équitablement entre les pays donateurs. Elles ont pressé le PNUD d'aider davantage le Fonds. Des délégations ont demandé qu'un rapport détaillé sur les stratégies de financement utilisées dans le plan stratégique, le budget d'appui biennal et les arrangements en matière de programmation soit présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire et qu'un accord de partenariat stratégique lui soit soumis pour examen à sa première session ordinaire de 2008.

81. Une délégation a demandé au FENU d'informer le Conseil d'administration de la publication des résultats de deux enquêtes sur les partenariats entre bureaux de pays du PNUD et du FENU. D'autres délégations ont demandé si la programmation conjointe était le seul mode d'exécution des projets, si le FENU pourrait fournir à

l'avenir des informations plus détaillées sur les résultats obtenus par les programmes de pays, de quelle manière les investissements et les programmes consacrés au développement local et au microfinancement contribuaient aux efforts déployés à une plus large échelle en faveur du développement, et quels étaient les atouts particuliers du FENU par rapport à d'autres acteurs.

82. Le Secrétaire exécutif a expliqué que 2006 avait été pour le Fonds une année difficile sur le plan de la mobilisation des ressources, et qualifié 2007 d'année critique. Il a cependant jugé encourageant que de nombreuses délégations demandent une meilleure répartition des efforts entre les donateurs. Le fait que le FENU collabore étroitement avec le PNUD pour mobiliser des ressources contribuerait à améliorer la situation. S'agissant, enfin, de l'intégration des activités relatives en matière d'établissement des rapports, d'évaluation et de suivi, il a indiqué au Conseil d'administration que le FENU travaillait à leur harmonisation.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/28 relative au rapport annuel 2006 axé sur les résultats et au partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies.

84. La délégation du Bangladesh a fait la déclaration ci-après, en demandant qu'elle figure dans les comptes rendus des travaux de la session :

« C'est bien volontiers que ma délégation s'est jointe au consensus qui a abouti à cette décision, car elle sait que le FENU appuie les efforts des pays les moins avancés en matière de gouvernance locale et de microcrédit. Vous le savez tous, le microcrédit s'est révélé être un important instrument de croissance économique, qui a permis d'améliorer la qualité de vie de millions de femmes démunies et de leur famille de par le monde. Cet instrument retient de plus en plus l'attention de la communauté internationale. Le prix Nobel de la paix décerné au Professeur Yunus témoigne lui aussi de son succès.

Nous sommes favorables à l'établissement du concept, mais le terme "microcrédit" est devenu une marque de fabrique, qui a fait la renommée mondiale de ce concept. La particularité de ce dernier demeure dans les modalités du crédit lui-même : contrairement à d'autres instruments, il est accordé sans qu'aucune garantie ne soit exigée en contrepartie. Nous croyons que le FENU a été mandaté pour aider les pays les moins avancés dans le domaine du microcrédit. Nous ne voyons pas en vertu de quel mandat intergouvernemental il s'écarte de ce domaine pour s'intéresser au secteur financier en général.

Nous convenons de la pertinence de l'ensemble des autres concepts plus généraux, mais nous ne souhaitons pas que le FENU intervienne dans la réforme du secteur financier d'un pays. D'autres organisations internationales sont spécialement mandatées pour aider les pays en développement à réformer ce secteur. Compte tenu de ses ressources limitées, nous estimons que le FENU devrait s'attacher exclusivement à appuyer et promouvoir le microcrédit dans les pays les moins avancés. Monsieur le Président, nous demandons que cette déclaration soit reproduite dans les comptes rendus de la présente session. »

85. La délégation du Bénin a ensuite fait la déclaration ci-après :

« Le Bénin voudrait remercier l'ensemble des délégations pour le texte que nous venons d'adopter. Il souhaite tout particulièrement appeler l'attention des directeurs du FENU sur la déclaration qui vient d'être faite, afin qu'ils en tiennent dûment compte dans la mise en œuvre des activités en faveur des pays les moins avancés, conformément au mandat du Fonds. »

XV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

86. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté son rapport annuel (DP/2007/31) et annoncé que le Bureau avait redressé le cap et qu'il avait désormais une vision claire de la manière de servir au mieux les opérations des Nations Unies dans les domaines de l'humanitaire, du maintien de la paix et du développement. Il a fait état des progrès accomplis, notamment la refonte de la structure du Bureau, la mise en place de sa nouvelle équipe dirigeante et l'instauration de contrôles rigoureux dans le domaine financier. Il a souligné que les mécanismes d'audit et de contrôle interne avaient été renforcés par la création d'une unité de vérification interne des comptes. Une restructuration des fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations était en cours afin que ce dernier soit mieux à même de répondre aux besoins du PNUD, de l'UNOPS et du système des Nations Unies dans son ensemble.

87. Deux délégations ont pris la parole. Elles ont salué les importantes étapes qu'avaient été entre autres pour l'UNOPS le transfert de ses bureaux à Copenhague, la contribution d'un montant de 9 millions de dollars à sa réserve opérationnelle, l'élargissement et la diversification de l'éventail de ses interlocuteurs, et la création de la nouvelle unité d'audit interne. Elles ont dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur le transfert des fonctions entre l'UNOPS et le Bureau des services d'achat interorganisations et la mise au point de la nouvelle politique de tarification.

88. Le Directeur exécutif a remercié les représentants de leurs encouragements et a insisté une nouvelle fois sur l'importance des échanges avec les États Membres. Il a évoqué les atouts offerts par le nouveau siège du point de vue de l'espace disponible, du personnel et du fuseau horaire. Le Bureau s'était ainsi rapproché de ses principaux programmes et projets, et les relations entre le siège et les opérations sur le terrain s'en étaient trouvées améliorées.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/27 relative au rapport annuel du Directeur exécutif (UNOPS).

XVI. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

90. La Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a présenté le rapport de synthèse sur l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2006 (DP/2007/35), exposé brièvement l'état de mise en œuvre et les conclusions de l'évaluation du plan de financement et mis en

relation les progrès accomplis, les résultats de l'évaluation et le plan stratégique à venir. Elle a évoqué différentes questions : la cohérence, la pertinence et la durabilité des produits et des services, l'adéquation entre la capacité du programme et la demande, les partenariats stratégiques visant à élargir l'éventail des interlocuteurs, les pratiques dans les domaines de la gestion et des ressources humaines qui traduisaient une recherche de l'excellence, et la volonté de s'assurer une base de ressources accrue, mieux diversifiée et plus sûre.

91. Les délégations ont loué l'organisation et salué les efforts qu'elle déployait à l'échelle du système des Nations Unies pour promouvoir les activités en faveur des femmes dans plusieurs domaines essentiels, en s'employant notamment : a) à fournir des orientations holistiques aux équipes de pays des Nations Unies et à aider les gouvernements nationaux à définir les priorités s'agissant des femmes; b) à faire en sorte que le troisième des objectifs du Millénaire pour le développement – promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – demeure un axe majeur de l'action en faveur du développement; et c) à œuvrer pour promouvoir les objectifs et les idéaux énoncés dans d'autres accords multilatéraux intéressant les femmes, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing et la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

92. De nombreuses délégations ont posé des questions particulières au sujet du plan de financement pluriannuel ou du plan stratégique proposé, en demandant des précisions sur les aspects suivants : les mesures prises – ou envisagées – pour utiliser le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en vue d'appuyer une action concertée contre la violence dont sont victimes les femmes, les plans éventuellement dressés par UNIFEM pour élaborer et mettre en œuvre, de concert avec les gouvernements, des projets nationaux conçus pour éliminer la violence à l'égard des femmes, les domaines de l'action en faveur des femmes dans lesquels UNIFEM entendait prendre l'initiative et ceux dans lesquels l'organisation apporterait sa contribution.

93. Une délégation a suggéré des moyens d'accroître l'utilité et l'efficacité du plan stratégique d'UNIFEM, par exemple en mettant davantage l'accent sur le renforcement des capacités et en ventilant les dépenses – comme c'était le cas dans le plan de financement – par objectif du cadre de résultats en matière de développement. Certaines délégations ont demandé des renseignements plus détaillés sur les partenariats établis par UNIFEM, eu égard au fait que la résolution qui avait institué le Fonds (résolution 39/125) appelait l'organisation à instaurer des relations étroites et régulières avec les autres organismes des Nations Unies. Des délégations ont souhaité qu'UNIFEM continue de conclure des accords de coopération au niveau national avec d'autres entités du système des Nations Unies. Un petit nombre ont suggéré de cofinancer les spécialistes et programmes locaux dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les sexes, en mettant à profit les enseignements tirés par les équipes de pays afin que les actions menées soient utiles et adaptées au contexte local.

94. Des délégations se sont déclarées préoccupées par les propositions relatives aux ressources présentées dans le projet de plan stratégique et se sont demandé s'il était réaliste de vouloir doubler les ressources de base. Elles ont encouragé UNIFEM à éviter de trop se disperser et à se concentrer plutôt sur les domaines où ses interventions auraient le plus d'impact et apporteraient une valeur ajoutée,

compte tenu de ses ressources limitées. Presque tous les membres du Conseil d'administration ont toutefois souhaité que les activités d'UNIFEM en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes continuent d'être soutenues et qu'il leur soit alloué une part plus importante des ressources de base.

95. Dans sa réponse, le Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques de développement a réaffirmé la place et le rôle importants d'UNIFEM dans l'action des Nations Unies en faveur du développement, pour tout ce qui touchait à l'égalité entre les sexes. Il était bon, pour une meilleure efficacité des efforts en faveur du développement, qu'UNIFEM agisse comme un catalyseur et une source d'innovation dans ce domaine et montre la voie à suivre s'agissant de l'intégration d'une perspective sexospécifique.

96. La Directrice exécutive a remercié les délégations et répondu aux questions du Conseil. Elle a souligné l'importance de l'action en faveur de l'égalité entre les sexes, indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et décisive pour le développement humain, la sécurité et les droits de l'homme. Elle a parlé de la prospérité économique dans le contexte de la mondialisation, laquelle demeurerait équitable du point de vue des sexospécificités.

97. La Directrice exécutive a remercié les nombreux donateurs qui avait promis de contribuer au financement d'UNIFEM, tout en faisant observer que l'organisation ne pouvait s'acquitter pleinement de son mandat si elle continuait de disperser ses ressources; il fallait procéder à « un chiffrage honnête des coûts ». Elle a évoqué le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, en notant qu'UNIFEM se réjouissait de sa croissance et de la manière dont il avait incité les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile à travailler ensemble. Dans un domaine d'activité essentiel – l'aide aux pays entendant se doter de lois qui répriment la violence à l'égard des femmes – l'argent était investi dans les collectivités pour instaurer des dispositifs de protection et de prévention et renforcer la justice pénale et les services sociaux en vue de mettre un terme à la violence et à la traite.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/23 relative au rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel.

XVII. Questions financières, budgétaires et administratives

Recouvrement des coûts

99. L'Administrateur associé a présenté un exposé liminaire sur le recouvrement des coûts, en qualifiant les ressources ordinaires d'assise financière du PNUD. Il a rappelé la volonté de l'organisation d'allouer un financement suffisant aux fonctions dépendant d'autres ressources, sans puiser dans les ressources de base. Comme le Conseil d'administration le lui avait demandé dans sa décision 2004/30, le PNUD avait procédé à un examen de l'efficacité de sa politique de recouvrement des coûts sur la base des principes harmonisés communément admis par les organisations des Nations Unies. L'Administrateur associé a annoncé que le taux de recouvrement retenu comme cible pour les contributions de tiers et les fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD serait un taux fixe de 7 %, avec effet immédiat.

100. En application des décisions 2004/30 et 2006/30, la Directrice du Bureau de la gestion a présenté dans ses grandes lignes le rapport d'évaluation sur l'efficacité de

la politique de recouvrement des coûts. Elle a décrit les principes méthodologiques et les questions qui s'étaient posées au sujet des résultats depuis l'adoption en 2003 de la politique encore en vigueur, en évoquant les consultations officieuses, les définitions, la prise en charge de certains coûts, la conformité aux cibles préalablement fixées et la simplification du système de recouvrement des coûts avec l'adoption du nouveau taux de 7 %.

101. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu que le recouvrement des coûts était une question complexe et proposé des mesures visant à rationaliser plus avant les politiques en la matière. Un petit nombre de délégations se sont demandé si le taux de 7 % serait suffisant pour éviter que des activités financées par des ressources autres que les ressources de base ne soient subventionnées sur ces dernières. Elles ont recommandé de mener une plus ample réflexion en vue d'atteindre l'objectif de plein recouvrement des coûts fixé par l'Assemblée générale pour ce type d'activités. Elles ont exprimé leurs préoccupations quant à la méthode utilisée pour calculer les taux de recouvrement des coûts alors que la part des ressources « autres que les ressources de base » ne cessait de croître, et suggéré qu'il conviendrait de prendre en compte les coûts directs et les coûts indirects fixes et variables.

102. S'agissant des fonds d'affectation spéciale alimentés par de multiples donateurs et des services fournis par le PNUD, quelques délégations ont demandé que l'organisation réexamine la commission de 1 % perçue au titre du recouvrement des coûts en vue de déterminer si elle était suffisante pour que le PNUD puisse s'acquitter de ses indispensables fonctions administratives et fiduciaires, étant donné la croissance attendue des services dans ce domaine entre 2008 et 2011. Une délégation a demandé comment s'opérait la répartition entre les dépenses d'appui indirectes fixes et variables, en souhaitant obtenir de plus amples renseignements sur ces questions. Une autre délégation a dit ne pas être en mesure d'approuver le projet de décision présenté : les estimations et les définitions sur lesquelles reposait la politique de recouvrement des coûts manquaient de clarté, et il lui semblait nécessaire de conserver une certaine souplesse dans l'établissement des taux de recouvrement des coûts.

103. Un petit nombre de délégations ont mis en garde contre une politique qui découragerait les contributions destinées à alimenter les ressources de base et pourrait entraîner une augmentation des crédits affectés, aggravant ainsi le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Une délégation a demandé si les taux appliqués par UNIFEM et le FENU étaient aussi de 7 % et si ces organisations fixaient leur taux de façon indépendante.

104. Répondant aux membres du Conseil d'administration, l'Administrateur associé et Directeur du Bureau de la gestion a souhaité que les taux de recouvrement établis soient respectés sur le terrain, étant donné que celui que le Conseil convenait d'approuver n'était pas toujours appliqué à l'échelon national. Il a ajouté que le débat sur le prochain budget d'appui biennal offrirait une excellente occasion de répondre de manière détaillée aux questions des délégations sur le recouvrement des coûts. Il a en outre proposé que l'on procède à un examen à mi-parcours de la nouvelle politique afin d'en examiner les incidences, a évoqué la possibilité de facturer à certains donateurs une commission supérieure à 7 % au niveau national, a suggéré que l'on utilise le « tableau de bord » pour mesurer le recouvrement effectif des coûts, et a invité à utiliser davantage les outils informatiques pour améliorer la

collecte des données, l'établissement des rapports et les diagnostics. Il a enfin indiqué qu'UNIFEM et le FENU fixaient leur taux de recouvrement des coûts de manière indépendante, mais que ce taux avoisinait en moyenne 7 %.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/18 relative au rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

XVIII. Audit et contrôle internes

Programme des Nations Unies pour le développement

106. Le responsable du Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD a présenté le rapport sur l'audit et le contrôle internes (DP/2007/37) et décrit les activités consultatives et les investigations menées en 2006. Il a rappelé au Conseil que c'était la dernière année en 2006 que le Bureau de l'audit fournissait des services d'audit interne au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et qu'il s'employait en conséquence à favoriser la transition avec la prise en charge de ces services par une unité interne propre à l'UNOPS.

107. L'Administrateur associé s'est ensuite adressé au Conseil, en soulignant l'utilité pour les responsables de haut niveau des conclusions et recommandations formulées à l'issue des audits. Il a énuméré cinq domaines dans lesquels des mesures seraient nécessaires pour assurer une gestion saine et transparente et a évoqué la possibilité de communiquer le contenu des rapports d'audit interne et de publier les documents non confidentiels sur le site Web du PNUD.

108. En conclusion, il a fait le point des questions se rapportant au travail accompli par le PNUD en République populaire démocratique de Corée, qui avait suspendu les opérations à compter du 1^{er} mars 2007. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU n'avait relevé aucun élément prouvant que des fonds du PNUD avaient été détournés au bénéfice du Gouvernement de ce pays. L'Administrateur associé a réaffirmé que le PNUD était prêt à prendre des mesures si des allégations se révélaient fondées et a demandé au Conseil de le guider sur la manière de préserver la bonne réputation du personnel du PNUD et l'intégrité de l'organisation.

109. De nombreuses délégations se sont félicitées du rôle joué par le Comité consultatif pour les questions d'audit, qui avait aidé à préserver l'intégrité de l'organisation. Plusieurs délégations ont demandé la tenue de consultations entre le Comité consultatif et le Conseil d'administration de façon que les membres puissent vérifier et guider de leurs avis les rapprochements bancaires, les audits effectués à l'échelon national, le renforcement des capacités et les actions coordonnées visant à faire face à des catastrophes technologiques. Souhaitant souligner combien l'accès aux rapports d'audit interne était important pour assurer la transparence des opérations du PNUD, une délégation a cité le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée. Une autre a rappelé aux membres du Conseil que, depuis janvier 2007, le PNUD s'était conformé aux souhaits qu'ils avaient eux-mêmes exprimés concernant les activités dans ce pays.

110. Plusieurs délégations ont mis en garde contre toute déformation du mandat du Conseil qui, d'organe de supervision, le transformerait en un instrument politique. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a dit que son gouvernement estimait depuis toujours que l'aide au développement devait être fondée sur les stratégies et plans nationaux des pays en développement. De son point de vue, la première chose à remettre en question était la propagation d'allégations sans fondement et les pressions exercées sur le PNUD pour l'amener à limiter son appui à l'apport de secours humanitaires. De tels agissements, a-t-elle répété, avaient fait obstacle à l'aide internationale offerte à la République populaire démocratique de Corée et entraîné la suspension des activités menées par le PNUD dans le pays. Cette même délégation a déclaré que son gouvernement rejeterait toute aide assortie d'exigences politiques, et ajouté que sa position ne changerait pas.

111. De nombreuses délégations ont noté que les données issues des audits internes ne devaient pas servir de point de départ à des débats au sein du Conseil d'administration, et que l'accès des membres du Conseil aux rapports d'audit interne soulèverait d'autres questions délicates, comme les procédures d'accès, le respect de la confidentialité et de la souveraineté nationale, et la neutralité des fonds et des programmes. Une délégation a appelé à faire preuve de « sens de l'équilibre et des proportions » en la matière, en demandant que des informations soient fournies concernant les règles et mécanismes existants afin que les raisons qui poussaient l'organisation à autoriser un plus large accès aux documents internes apparaissent plus clairement.

112. Une délégation a demandé que les états financiers comportent une « déclaration relative au contrôle interne » décrivant les processus, les pratiques de gestion et les contrôles internes. Cette délégation a demandé qu'on lui fournisse des éclaircissements sur les causes profondes du déficit du fonds d'affectation spéciale et que l'on prévienne toute nouvelle détérioration de sa situation. Une autre a souhaité que les rapports annuels soient établis séparément et présentés en tant que documents officiels du Conseil d'administration. Elle s'est déclarée tout à fait favorable à la mise en place de numéros téléphoniques où il serait possible de signaler les fraudes et de mesures assurant la protection des informateurs.

113. Répondant au Conseil d'administration, l'Administrateur associé a réaffirmé l'importance des rapports d'audit en tant que sources d'avis et de conseils indépendants. Tout en reconnaissant que les États membres devraient pour plus de transparence avoir accès aux rapports d'audit, il a noté la nécessité de définir des procédures d'accès qui garantissent la confidentialité. Il a répété que les mesures prises par le PNUD à l'égard de la République populaire démocratique de Corée l'avaient été conformément aux indications du Conseil. Il s'est réjoui de ce que, dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes avait approuvé ces mesures et confirmé qu'aucun fonds n'avait été détourné à des fins impropres, défendant ainsi l'intégrité du PNUD. Il a réaffirmé la volonté de l'administration de prendre des mesures dans le cas où des accusations se révéleraient fondées. Le responsable du Bureau de l'audit et des études de performance a rappelé aux délégations que l'objectif de cet organe était de procéder à des audits des bureaux de pays tous les trois ou quatre ans; il convenait de tenir compte de la fréquence des audits et de la difficulté du travail dans un environnement décentralisé au moment d'allouer les ressources.

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

114. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a présenté le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2006 (DP/FPA/2007/14). La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a exposé la réponse de l'administration du FNUAP.

115. Les délégations se sont réjouies de la volonté du FNUAP d'améliorer la qualité des audits, des contrôles et de la gestion des risques et ont salué ses efforts pour renforcer les mécanismes de contrôle interne, assurer une plus grande transparence et prévenir les fraudes. Elles ont salué la qualité accrue des rapports et ont félicité le FNUAP pour l'harmonisation des méthodes de notation utilisées pour les audits, ainsi que pour les progrès accomplis concernant les systèmes de contrôle, y compris le cadre de gestion des risques. Des délégations ont souhaité une plus grande autonomie opérationnelle des fonctions de contrôle interne et demandé de dégager des ressources humaines et financières en conséquence. Reconnaisant les difficultés liées à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public, des délégations ont encouragé le FNUAP à intégrer des procédures d'audit et d'atténuation des risques dans son plan stratégique afin d'en garantir la transparence. S'agissant de l'exécution nationale, des délégations ont invité à intensifier les efforts au niveau national afin de développer plus avant la capacité des instances locales d'améliorer les contrôles internes et d'assurer le respect des règles. Elles ont demandé de mieux coordonner les activités d'exécution nationale et de définir les procédures à suivre pour les missions d'audit. Des délégations ont salué la création du Comité consultatif pour les questions d'audit et approuvé le principe de discussions avec ce dernier lors des sessions annuelles du Conseil d'administration. Elles se sont félicitées de l'harmonisation des rapports du FNUAP et du PNUD au Comité. Certaines ont insisté sur la nécessité que le FNUAP et le PNUD établissent des cadres détaillés pour rendre compte de leur gestion, en tenant compte des vues exprimées par les membres du Conseil d'administration.

116. Deux délégations se sont dites d'avis que les membres du Conseil devraient avoir accès aux rapports d'audit interne, compte dûment tenu des impératifs de confidentialité. Une autre a noté que le fait de rendre ces rapports publics n'aurait aucun effet positif sur l'efficacité de la gestion; le PNUD et le FNUAP devraient plutôt envisager de publier chacun une déclaration relative au contrôle interne qui réponde aux préoccupations du Conseil. De nombreuses délégations ont observé qu'il n'était pas d'usage, au regard des normes observées par la profession sur le plan international, de divulguer les conclusions des audits internes. Une telle pratique risquait selon elles de nuire à la qualité des audits internes, qui étaient un important outil de gestion. Elles ont insisté sur la nécessité de ne pas politiser l'aide au développement ni les activités opérationnelles de l'ONU, qui devaient se fonder sur le principe de la maîtrise locale des initiatives.

117. La Directrice exécutive adjointe s'est félicitée des réactions positives des membres du Conseil d'administration et les a remerciés de leurs suggestions constructives. Elle a réaffirmé que le FNUAP était prêt à collaborer avec le Comité consultatif pour les questions d'audit, dont les avis avaient été d'un précieux secours. Depuis 2002, le FNUAP n'avait cessé d'accroître la part des ressources allouées aux fonctions de contrôle, notamment pour renforcer les capacités à l'échelon national. Le FNUAP allait développer encore son cadre de

responsabilisation, y compris pour ce qui concernait la réduction des risques. Le FNUAP avait pris de nombreuses mesures systématiques pour accroître les capacités d'exécution nationale, et se proposait de travailler encore sur ces questions dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement. Toutes les entités du système des Nations Unies devaient assurément se montrer exemplaires dans le respect des règles de gouvernance les plus exigeantes, et le FNUAP progressait dans la bonne direction. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a remercié les délégations de leurs commentaires élogieux sur le travail du FNUAP. Il a noté que les ressources allouées aux audits étaient déterminées en fonction du plan d'audit interne. Il s'est dit pleinement d'accord avec les observations formulées concernant le Comité consultatif pour les questions d'audit. Il a rappelé ce qu'il avait dit dans son exposé liminaire au sujet des principes régissant la divulgation des rapports d'audit interne et leurs possibles effets négatifs. Les règles en matière de divulgation s'appliquaient, a-t-il souligné, dans l'ensemble du système des Nations Unies et elles nécessitaient une approche commune. Il convenait d'arrêter une politique en la matière qui devrait être approuvée par l'organe directeur, à savoir le Conseil d'administration.

118. Le Conseil d'administration a adopté la résolution 2007/29 intitulée « Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS ».

XIX. Questions financières, budgétaires et administratives (*suite*)

Budgétisation axée sur les résultats

119. S'exprimant au nom du PNUD et du FNUAP, la Directrice du Bureau de la planification et du budget du PNUD a présenté la méthode de budgétisation axée sur les résultats qui était proposée pour les budgets d'appui biennaux du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. Elle a brièvement décrit le cadre commun adopté par les trois organisations, a expliqué que la budgétisation axée sur les résultats représentait un progrès, en ce qu'elle ne se limitait plus à expliquer les allocations budgétaires mais permettait de comprendre le coût des actions entreprises pour obtenir tel ou tel résultat, et a souligné les efforts intenses qui étaient déployés dans les consultations en cours avec les parties prenantes.

120. Des délégations ont exprimé leur adhésion à la nouvelle formule de budgétisation axée sur les résultats, en demandant un document suffisamment détaillé pour faire droit aux impératifs d'ouverture et de transparence, et ont invité à poursuivre les efforts d'harmonisation. Le Conseil d'administration a adopté une décision orale dans laquelle il a pris note de la présentation révisée du budget d'appui biennal telle qu'elle était proposée dans le modèle officiel de document, et prié l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter un avant-projet de budget d'appui biennal, selon le principe de la budgétisation axée sur les résultats et sur la base des données disponibles, afin qu'il l'examine à sa deuxième session ordinaire de 2007.

121. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/19 relative à une allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009.

122. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/14 intitulée « Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009 ».

XX. Visites sur le terrain

123. Le rapport de la mission au Libéria a été présenté, pour examen, au Conseil d'administration. Des délégations ont pris note de l'importance du travail effectué par l'ONU dans ce pays et suggéré que l'on continue de renforcer les capacités nationales et les activités d'exécution nationale, ainsi que les capacités des organisations non gouvernementales et de celles de la société civile. De tels efforts leur paraissaient être le seul moyen d'assurer une paix durable, de reconstruire la société, de juguler l'« exode des compétences » et de créer au Libéria une dynamique positive. Il était indispensable que le PNUD et le FNUAP intensifient la mobilisation des ressources en cette période où le pays tournait la page du conflit et renouait avec le développement, compte tenu en particulier du prochain départ de la MINUL. Les programmes sous-régionaux étaient particulièrement importants.

124. Le représentant du PNUD a confirmé qu'il était essentiel d'aider le Libéria à franchir l'étape du redressement et jeter les bases de son développement à long terme et de le soutenir dans ses efforts pour intensifier le renforcement des capacités nationales dans le cadre des activités d'exécution nationale. Le Conseil d'administration examinerait prochainement le document relatif au programme de pays, où étaient traitées nombre des questions que les délégations avaient soulevées, y compris en ce qui concernait le renforcement des capacités nationales, la réforme législative, l'appui à la gouvernance, la consolidation des institutions nationales, l'égalité entre les sexes et le VIH/sida. Le PNUD avait poursuivi ses efforts de mobilisation des ressources en étroite concertation avec le Gouvernement et ses partenaires nationaux, en aidant le Libéria à faire un usage optimal des moyens disponibles pour appuyer ses programmes de développement.

125. La représentante du FNUAP au Libéria a remercié les membres du Conseil d'administration de leur visite et de leur soutien. Elle a convenu que le renforcement des capacités était une préoccupation centrale de toutes les parties au Libéria et un élément clef du programme du FNUAP, qui mettait l'accent sur la maîtrise locale des initiatives. Elle a rappelé la part prise par le FNUAP à divers processus en cours visant à établir un programme conjoint et l'importance qu'il attachait à la coordination et à la collaboration interorganisations. Elle a évoqué le projet sous-régional de lutte contre le VIH/sida mené par l'Union du fleuve Mano avec l'appui du FNUAP, dont les membres du Conseil avaient pu observer l'état d'avancement lors de leur visite sur le terrain.

126. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite commune au Libéria.

XXI. Questions diverses

Séance spéciale : les objectifs du Millénaire pour le développement

127. Une séance spéciale a été organisée afin de présenter les mesures prises pour opérationnaliser les objectifs du Millénaire et les intégrer dans des stratégies de

développement national avec l'appui du PNUD et des équipes de pays des Nations Unies. Trois orateurs de différentes régions ont expliqué les enseignements qui avaient été tirés de cette expérience et souligné les difficultés de mise en œuvre auxquels les gouvernements s'étaient heurtés dans leurs efforts pour aligner leurs stratégies de développement sur les objectifs du Millénaire. Le débat qui a suivi a porté sur la manière dont le PNUD pouvait appuyer la réalisation de ces objectifs et reproduire à plus grande échelle les succès obtenus au cours des dernières années.

Réunions officielles

128. Le Conseil d'administration a tenu les réunions officielles ci-après :

PNUD. a) Consultations officielles sur les projets de décision; b) consultations officielles sur le plan stratégique du PNUD; c) consultations officielles sur le plan stratégique d'UNIFEM.

FNUAP. Consultations officielles sur le plan stratégique et les questions connexes, et sur les projets de décision.

Séances conjointes PNUD/FNUAP. Séance d'information officielle sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York
du 10 au 14 septembre et le 5 octobre 2007

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2007 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue du 11 au 14 septembre et le 5 octobre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de ladite session (DP/2007/L.3) ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2007 (DP/2007/39).

2. Par sa décision 2006/37, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2008 :

Première session ordinaire :	21-24 janvier
Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et du PAM :	25 et 28 janvier
Session annuelle :	16-27 juin (Genève)
Deuxième session ordinaire :	8-12 septembre

3. Les décisions que le Conseil d'administration a adoptées à sa session annuelle de 2007 figurent dans le document DP/2007/44 dont le texte peut être consulté à l'adresse suivante : www.undp.org/execbrd.

Déclaration de l'Administrateur

4. S'adressant au Conseil d'administration, l'Administrateur a évoqué les problèmes qui ont récemment touché la scène économique mondiale. Les soubresauts des marchés financiers illustraient l'interdépendance économique toujours plus grande des pays de la planète, laquelle avait souvent immédiatement de sérieuses répercussions sur les plus vulnérables d'entre eux. Il fallait donc s'employer à instaurer une croissance pour tous, ce qui était l'un des principes directeurs du plan stratégique proposé par le PNUD pour 2008-2011. Il importait d'analyser systématiquement l'affectation des ressources ainsi que la gestion et les interventions axées sur les résultats. Sur cette toile de fond, l'Administrateur a formulé des observations sur les points suivants :

a) *Multiplication des évaluations externes et internes des activités du PNUD* : le plan stratégique prévoit davantage d'évaluations indépendantes et un contrôle plus strict de l'obligation redditionnelle et de la transparence;

b) *Définition d'indicateurs concrets* : ils devront permettre de mesurer l'apport du PNUD par rapport aux résultats obtenus en matière de développement, notamment pour ce qui touche la coordination entre les organismes des Nations Unies, la gestion, la coopération Sud-Sud et d'autres questions transversales; ces mesures serviront à évaluer la performance institutionnelle;

c) *Consolidation de l'engagement en faveur de la maîtrise nationale de l'action en faveur du développement* : un test de marché permettra de vérifier la demande en matière de services offerts par le PNUD pour en mesurer l'efficacité;

d) *Principe fondamental du PNUD* : l'égalité des droits pour tous est la pierre angulaire sur laquelle doit reposer le développement humain.

5. Exposant les conclusions du rapport préliminaire d'un audit externe des opérations du PNUD en République populaire démocratique de Corée,

l'Administrateur a indiqué que de nouvelles allégations concernant des détournements de fonds et des mesures de représailles contre les personnes ayant signalé des irrégularités ont incité l'Administration à demander la réalisation d'un audit externe complémentaire sur des questions ne ressortissant pas des attributions des vérificateurs externes. Soulignant qu'il importait de respecter les procédures régulières dans le cadre des investigations, il a fait observer que des dispositifs avaient été mis en place (tels que le Bureau de l'Ombudsman) et des principes avaient été définis pour protéger les personnes signalant des irrégularités et pour parer au harcèlement et à l'abus de l'autorité.

6. Rappelant que le Secrétaire général avait convoqué une réunion de haut niveau sur les changements climatiques, l'Administrateur a noté que ces changements avaient des répercussions toujours plus graves sur le développement humain. Soucieux d'accentuer son action dans ce domaine, le PNUD avait axé le rapport sur le développement humain – qui serait publié sous peu – sur ces problèmes et avait conclu divers partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec le secteur privé.

7. S'agissant de la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies, l'Administrateur a reconnu qu'il n'était pas aisé de maintenir une distinction claire entre la double responsabilité du PNUD : d'une part, son action opérationnelle et, de l'autre, sa gestion du système des coordonnateurs résidents. Donnant des exemples concrets d'harmonisation et de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, il a noté que le plan stratégique reposait sur les besoins et les exigences des programmes de pays, dont l'orientation se fondait sur les paramètres énoncés dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement. Ces paramètres définissaient l'action menée par le PNUD pour répondre adéquatement aux impératifs, toujours plus invoqués, d'efficacité du système des Nations Unies, de consolidation de la maîtrise nationale des programmes, d'approfondissement de la simplification et de l'harmonisation à l'échelle de chaque pays, et de distinction des attributions.

8. La déclaration de l'Administrateur ayant été immédiatement suivie de la présentation, par l'Administrateur associé, du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011, la plupart des délégations ont présenté leurs observations à la suite de cette présentation. Il est à noter toutefois que ces interventions, y compris celles rapportées dans le présent paragraphe, concernaient également la déclaration de l'Administrateur. Les délégations ont apprécié le fait que l'Administrateur ait mis l'accent sur la croissance et sur la maîtrise nationale des programmes et qu'il ait insisté sur l'importance de la transparence, de l'évaluation des résultats et de la gestion axée sur l'obtention de résultats en matière de développement. Elles ont réaffirmé le rôle crucial du PNUD s'agissant d'aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et elles ont invité les États membres à coopérer pour que cette action des plus importantes puisse aller de l'avant. Tout en se réservant le droit de faire des observations plus spécifiques lors du débat sur le projet de plan stratégique, quelques délégations ont néanmoins noté que certaines parties de la déclaration de l'Administrateur semblaient être en contradiction avec la mission essentielle du PNUD et avec l'impact potentiel du plan stratégique.

9. Dans sa déclaration, l'Administrateur a abordé diverses questions liées aux opérations précédemment menées par le PNUD en République populaire démocratique de Corée. Il a indiqué que selon le rapport préliminaire du Comité des

commissaires aux comptes, le PNUD y administrait un programme modeste, représentant 2,6 millions de dollars en moyenne par an, et qu'il y avait mis en place toute une série de mécanismes de contrôle, y compris des inspections *in situ*, pour vérifier la manière dont les fonds étaient utilisés. S'agissant des pratiques en matière d'effectifs, le Comité des commissaires aux comptes avait constaté que le PNUD avait rémunéré un organisme gouvernemental en République populaire démocratique de Corée pour employer du personnel national, au lieu de recruter et de payer directement les membres du personnel national, et que cette pratique s'écartait des règles suivies par le PNUD dans le monde entier. L'Administrateur a ajouté qu'un certain nombre d'allégations nouvelles avaient été avancées depuis le rapport préliminaire du Comité des commissaires aux comptes, et que le PNUD prenait ces allégations très au sérieux. Il a insisté sur le fait que l'exercice mené par le Comité des commissaires aux comptes avait l'appui du PNUD et a ajouté que celui-ci, en concertation avec le Président du Conseil d'administration et quelques États Membres, avait décidé de commander un audit externe complémentaire de ses opérations en République populaire démocratique de Corée, afin de tout mettre en œuvre pour apporter des réponses à l'ensemble des allégations qui avaient été formulées.

10. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par la façon dont avaient été traitées les allégations concernant les opérations menées en République populaire démocratique de Corée, affirmant que l'approche retenue allait à l'encontre des principes du PNUD en matière de relations égales avec tous les États. Une délégation a critiqué la manière dont l'Administrateur avait présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes. De l'avis de cette délégation, les propos de l'Administrateur donnaient l'impression que le PNUD avait reçu un satisfecit et qu'aucun problème n'avait été constaté. La délégation avait au contraire l'impression que le rapport du Comité des commissaires aux comptes aboutissait à des conclusions exactement opposées en ce que, dans chacun des domaines examinés, le Comité concluait que le PNUD avait agi en violation de ses propres règles. La délégation a ajouté que, selon le Comité des commissaires aux comptes, le PNUD avait effectué des versements en devise forte et avait recruté du personnel directement auprès du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. La délégation a cité certains cas mentionnés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes qui faisaient apparaître un manque de conformité avec l'article X de l'Accord de base conclu entre le PNUD et le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée. La délégation a également signalé la remarque faite par le Comité selon laquelle, au cours des années 2002 à 2006, rien n'indiquait que des visites sur le terrain aient été effectuées par les vérificateurs internes de toutes les entités. Répondant à ces observations, l'Administrateur a réaffirmé que la Direction était attachée à la transparence à tous les niveaux et il a de nouveau fait état des diverses mesures prises à cet effet.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

11. L'Administrateur associé a présenté l'examen annuel de la situation financière en 2006 (DP/2007/41 et Add.1) ainsi que des informations sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en

2006 (DP/2007/42 et Add.1) et l'avant-projet de budget d'appui biennal, établi selon le principe de la budgétisation axée sur les résultats.

12. Notant que le ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources était actuellement de 1 à 4, il a souligné qu'il fallait le ramener à 1 à 3 d'ici la fin du cycle, ce qui devait pouvoir se faire avec l'appui des États membres et grâce à leur engagement en faveur de la prévisibilité des ressources et du versement des contributions dans les délais. Les dépenses engagées au titre de la coopération technique avaient légèrement augmenté (de 0,3 %). Il y avait eu une modification significative de la répartition des dépenses financées sur les ressources ordinaires et extrabudgétaires consacrées à la coopération technique. Par ailleurs, le PNUD avait maintenu la tendance à la hausse du montant total de son programme.

13. L'Administrateur associé a ensuite présenté l'avant-projet de budget d'appui biennal, dans lequel les objectifs concernant la gestion s'articulent autour de 18 tâches. Il a fait observer qu'il était différent des budgets des exercices précédents, lesquels étaient axés sur les moyens, en ce sens que la mesure des résultats obtenus en matière de gestion au niveau de chaque fonction faisait suite à l'impératif d'améliorer les fonctions de contrôle interne et d'audit.

14. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/31 relative à l'examen annuel de la situation financière en 2006 (PNUD) et le plan de financement pluriannuel (rapport sur les activités et les résultats du PNUD pour la période 2004-2006). Il a par ailleurs pris note du rapport concernant les informations sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2006.

III. Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011

15. L'Administrateur associé, présentant le projet de plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, a noté que les améliorations qui y avaient été apportées par rapport au plan de financement pluriannuel répondaient à la demande formulée par les pays et étaient axées sur les avantages comparatifs. Il était certes paradoxal de devoir à la fois veiller à ce qu'un organisme aussi décentralisé que le PNUD ait un objectif institutionnel commun et adapter les modes opératoires et les attentes aux réalités de chaque pays. Les cadres de résultats stratégiques du plan visaient à trouver le juste milieu entre la flexibilité et l'obligation de rendre des comptes.

16. Les quatre domaines d'intervention retenus – à savoir la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement, et l'environnement et le développement durable – illustraient l'évolution naturelle de l'action du PNUD, le but premier étant de développer les capacités de chaque pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

17. Pour obtenir de bons résultats, il était impératif de rendre compte de la valeur créée au moyen des recettes perçues auprès des contribuables, de mettre en place des conditions d'apprentissage dynamiques permettant d'appréhender et d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience, d'enraciner au niveau mondial les principes éthiques de refus de la corruption et des malversations, d'investir massivement dans les ressources humaines, de faire une large place à la sûreté et à la sécurité du personnel, et d'articuler les interventions du PNUD et de l'ensemble du système des Nations Unies autour des objectifs du Millénaire pour le développement.

18. L'Administrateur associé, après avoir souligné qu'il importait de consolider la responsabilisation ainsi que la gestion axée sur les résultats, a insisté sur le fait que le plan stratégique était un document évolutif et que des consultations et une collaboration dynamiques permettraient d'en améliorer le contenu.

19. Les délégations ont apprécié le fait que le PNUD se soit employé à faire du plan stratégique un instrument adapté aux besoins et aux préoccupations des États membres. Conscientes que ce plan avait fait l'objet d'un nombre de consultations officieuses sans précédent, elles se sont félicitées de l'attachement à le parfaire. Nombre d'entre elles ont noté avec satisfaction que l'on y accordait une plus grande importance à la mesure des résultats, à l'intégration intersectorielle de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la maîtrise nationale des programmes, à la coopération Sud-Sud, au renforcement des capacités et à des interventions déterminées par la demande.

20. Parallèlement, les délégations ont porté un jugement contrasté sur les incidences possibles de certains éléments du plan. D'aucunes ont estimé que certaines propositions tendaient à imposer des conditionnalités, à aller à l'encontre de la souveraineté nationale, et à amener le PNUD à s'écarter de sa mission fondamentale en matière de développement, ainsi qu'à préjuger de l'issue des négociations qui seraient menées dans le cadre de l'Assemblée générale et de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement. D'autres ont regretté ce qui apparaissait comme un affaiblissement de l'approche axée sur les droits de l'homme et ont demandé que les fonctions de coordination des activités des organismes des Nations Unies soient mieux définies, mettant ainsi l'accent sur la nécessité de distinguer clairement entre ces fonctions et les opérations du PNUD à proprement parler. Plusieurs délégations ont demandé que soit approfondie la notion de cadre de responsabilisation. Enfin, bien que de nombreuses délégations se soient félicitées de la place capitale accordée à la coopération Sud-Sud au regard du renforcement des capacités, certaines ont estimé que, dans le plan, celle-ci n'était pas présentée comme un principe moteur mais comme une modalité.

21. À l'issue de consultations exhaustives sur ce point de l'ordre du jour, le Président a décidé de tenir une sixième journée extraordinaire de délibération, au cours de laquelle il a présenté un projet de décision sur le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

22. Présentant des observations au nom de l'Administrateur, empêché en raison d'un voyage à l'étranger antérieurement prévu, l'Administrateur associé a déclaré que l'accord sur le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 avait été l'un des grands enjeux de la session. Il a remercié les membres du Conseil d'administration des efforts inouïs qu'ils avaient faits pour parvenir à un consensus à ce sujet. Conscient que les délégations n'étaient pas toutes entièrement satisfaites de chaque élément de la décision, il a souligné que le PNUD en tiendrait compte et qu'il porterait une attention particulière à l'ensemble des questions et des préoccupations exprimées. Il a assuré le Conseil que le PNUD appliquerait scrupuleusement les dispositions de la décision et suivrait les orientations qui y étaient données; il a affirmé de plus que, lors de l'exécution du plan, il serait rigoureusement tenu compte de tous les amendements et ajustements en faisant partie intégrante. Il a souligné que le PNUD s'engageait à faire en sorte que toutes les orientations données aux bureaux de pays soient conformes à l'ensemble des dispositions de la décision. En conclusion, il s'est engagé à présenter, avant la première session

ordinaire du Conseil d'administration devant se tenir en janvier 2008, une version actualisée du plan stratégique qui tiendrait compte de toutes ces dispositions.

23. Les délégations ont exprimé leur satisfaction d'être parvenues à un consensus sur la décision et se sont félicitées du processus de consultation. Elles se sont engagées à coopérer aux efforts faits en vue d'améliorer le plan. Certaines ont souligné le rôle crucial du PNUD au regard de la promotion des normes, règles, principes et idéaux des Nations Unies, comme cela lui était prescrit dans son mandat. Beaucoup ont souligné l'importance de la maîtrise nationale des programmes et du respect de la souveraineté dans les interventions en faveur du développement au niveau de chaque pays.

24. Certaines délégations ont toutefois tenu à répéter qu'une approche axée sur les droits de l'homme n'entraîne pas dans le cadre du mandat confié au PNUD, ce dernier n'ayant aucune compétence en la matière, que ce soit sur les plans des normes, des opérations ou de l'observation. Certains représentants ont exhorté le PNUD à fonder son action sur des concepts internationalement convenus et sur des approches conformes aux textes issus des sommets et des conférences des Nations Unies. Ils ont réaffirmé l'opinion selon laquelle le financement du développement devrait être neutre, ancré dans le multilatéralisme et exempt de toute conditionnalité, conformément aux caractéristiques fondamentales des activités de développement des Nations Unies, à savoir l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, et le respect des priorités nationales. Dans l'esprit d'un dialogue constructif, certaines délégations ont encouragé le PNUD à demeurer attentif aux points de vue divergents et aux différences culturelles exprimées lors des discussions concernant le plan stratégique et les améliorations à y apporter.

25. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/32 relative au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011. La transcription *in extenso* des déclarations faites à la suite de l'adoption de cette décision figure dans le document DP/2008/1/Add.1.

IV. Arrangements en matière de programmation

26. L'Administrateur associé a présenté des propositions concernant les arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011, parmi lesquelles figuraient un ajustement systématique des seuils de classement des pays au début de chaque cycle de programmation afin de s'assurer qu'ils demeuraient constants en valeur réelle au fil du temps, l'uniformisation de la méthode de répartition en ce qui concerne le montant ciblé pour l'allocation des ressources de base (MCARB) en vue d'une répartition à parts égales entre les MCARB-1 et les MCARB-2, avec une certaine flexibilité à l'intérieur d'une même région, autorisant un niveau jusqu'à 10 % supérieur aux niveaux régionaux pour les parts du MCARB-1 total établies au prorata, et la suppression de toute limitation au niveau national pour les ressources allouées au titre des MCARB-2, l'augmentation des ressources programmables annuelles de 450 millions à 700 millions de dollars, et des ajustements à certaines rubriques fixes du cadre financier du programme. Il a également présenté des mesures visant à consolider le partenariat entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans les domaines d'activité se rapportant à la décentralisation, à la gouvernance par les collectivités locales et au microfinancement.

27. Les délégations se sont déclarées satisfaites que le PNUD s'engage sur la voie de la budgétisation axée sur les résultats, comme le montrait le rapport, mais elles ont estimé qu'il fallait préciser les liens entre les allocations de crédits et les résultats obtenus en matière de développement en fonction des priorités énoncées dans le projet de plan stratégique. Certaines se sont félicitées de la consolidation du partenariat avec le FENU, notant que la demande croissante de services fournis par le Fonds justifiait la prévisibilité des ressources destinées à financer ses programmes. D'autres ont invité le PNUD à procéder de manière plus progressive à l'ajustement des seuils de classement des pays, pour réduire au minimum les risques de répercussions fâcheuses sur les programmes en cours et pour maintenir les seuils de financement au titre des MCARB de sorte à assurer une présence minimum dans les pays à revenu intermédiaire.

28. Les délégations ont également apprécié la prise en compte systématique des sexes au titre d'une rubrique fixe, et ont exprimé l'espoir que ceci permettrait de mieux contrôler, sur le long terme, l'emploi des fonds en faveur de l'égalité des sexes.

29. Répondant à ces observations, l'Administrateur associé a souligné que les allocations de crédits et les ajustements apportés au classement des pays seraient déterminés en fonction de la demande concernant les programmes de pays et seraient assujettis à des révisions, des ajustements devant être effectués après le nouvel exercice biennal. Il a par ailleurs pris note des observations concernant les seuils de classement des pays à revenu intermédiaire.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/33 relative aux propositions concernant les arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011.

V. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

31. La Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a présenté le plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011. Affirmant que l'autonomisation des femmes était capitale au regard de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, elle a noté que le plan se fondait sur un soutien et une programmation catalytique plus poussés; la maîtrise nationale des programmes, la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités nationales en matière d'application des conventions mondiales relatives à la démarginalisation des femmes constituaient le cadre directeur des activités.

32. Faisant fond sur le précédent plan de financement pluriannuel, la stratégie énonçait des résultats spécifiques mais interdépendants, adaptés aux réalités locales. Exposant les cadres de résultats de gestion, la Directrice exécutive a souligné qu'UNIFEM se devait de prêter des services consultatifs et des programmes fondés sur la demande, intensifier la coordination concernant les aspects de la réforme du système des Nations Unies relatifs à l'égalité des sexes, veiller à la responsabilisation, à la gestion des risques et au contrôle, et faire en sorte que la capacité administrative, les moyens humains et les ressources financières soient employés de manière efficace. Elle a demandé une augmentation des contributions de base afin d'assurer la prévisibilité des ressources et la planification effective de leur emploi.

33. Trente-quatre délégations ont pris la parole pour rendre hommage à la Directrice exécutive, qui, après 12 ans à ce poste, se présentait pour la dernière fois en cette qualité devant le Conseil d'administration. Nombre d'entre elles se sont félicitées du rôle qu'UNIFEM avait joué dans l'exécution d'activités nationales en faveur du développement. Certaines délégations ont souligné l'importance capitale du Fonds au regard de l'unité d'action des Nations Unies par le biais de la coordination des interventions de tous les organismes des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes ainsi que de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le monde. Elles ont noté que la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité des sexes relevait de la responsabilité collective de tous les États Membres ainsi que de l'ensemble du système des Nations Unies. Une délégation a engagé UNIFEM à intensifier l'action menée en faveur de la participation d'hommes aux initiatives d'autonomisation des femmes.

34. Plusieurs délégations ont fait observer que s'il était vrai que le plan stratégique ouvrait sans ambages la voie à une programmation catalytique mieux ciblée et plus ambitieuse, il n'en demeurait pas moins que des lacunes existaient au niveau du contrôle de l'exécution, de l'évaluation et de la responsabilisation. Les délégations, conscientes de ce que l'on se trouvait face à une « crise de mise en œuvre », ont engagé le Fonds à intensifier la collecte de données et à engranger les enseignements tirés de l'expérience afin que les idées se concrétisent plus facilement en actions stratégiques.

35. Rappelant que la prévisibilité du financement était impérative, de nombreuses délégations se sont félicitées de l'appui toujours plus grand accordé aux activités de développement en faveur des femmes, l'une d'elles s'engageant officiellement à verser des contributions plus importantes au Fonds. Certaines, constatant que les fonds destinés à financer les activités de base n'augmentaient pas, se sont inquiétées des répercussions qu'aurait sur la programmation une croissance des ressources de base éventuellement inférieure aux prévisions. L'une d'elles a appelé l'attention sur les problèmes que posait la fourniture de services dans les pays à revenu intermédiaire, pour lesquels les allocations de crédits risquaient d'être décidées sans que les besoins sur le terrain aient été correctement évalués. Des délégations ont invité les États membres qui ne figuraient pas parmi les bailleurs de fonds habituels à accroître leur appui financier.

36. Des responsables d'UNIFEM ont répondu aux observations formulées par les délégations, exposant les mesures prises pour harmoniser les interventions du Fonds et celles des autres organismes des Nations Unies et pour améliorer la responsabilisation, le contrôle de l'exécution et l'évaluation, assurant les États membres que le personnel faisait preuve d'esprit d'initiative pour mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience et dynamiser les capacités au niveau de chaque pays en vue de transposer à une plus grande échelle les bonnes pratiques recensées.

VI. Programmes de pays et questions connexes

37. L'Administrateur associé a présenté au Conseil d'administration les 22 projets de programme de pays qui lui étaient soumis pour examen, se répartissant comme suit :

Afrique : Guinée équatoriale, Libéria, Madagascar, Rwanda, République démocratique du Congo et Togo;

Amérique latine et Caraïbes : Colombie, Costa Rica, Mexique et Nicaragua;

Asie et Pacifique : Fidji, Népal et Samoa;

États arabes : Koweït et Somalie.

38. Conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, la prorogation des programmes de pays des pays suivants : Bahreïn, Bolivie, Bhoutan, Cuba, Djibouti, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Guinée-Bissau, Inde, Jordanie, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname et Trinité-et-Tobago.

39. Les délégations ont exprimé leur confiance et leur satisfaction concernant les projets de programmes régionaux. Plusieurs se sont félicitées du processus de consultation dont ces programmes sont l'aboutissement. Nombre d'entre elles ont saisi l'occasion pour appeler l'attention sur les problèmes que posait la mobilisation de ressources en faveur de pays à revenu intermédiaire. D'autres se sont demandé si le PNUD était le mieux placé pour contribuer aux initiatives en matière de développement économique, et elles ont exhorté le Programme à tirer parti de ses points forts, tels que son aptitude à sensibiliser et mobiliser ainsi qu'à renforcer les capacités. Les délégations ont engagé le PNUD à conclure davantage de partenariats avec des institutions et des organismes locaux. Une délégation a recommandé que le PNUD intensifie ses interventions et ses activités de coordination au niveau des collectivités locales, notamment des districts et des villages, afin d'assurer la participation au développement de groupes de population marginalisés et vulnérables.

40. L'Administrateur assistant et Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté une note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar. Récapitulant les conclusions d'une étude réalisée au Myanmar dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain, il a présenté, à titre d'exemple, des résultats concrets qui montrent comment l'Initiative s'est acquittée de son mandat. Il a justifié la demande de prolongation du programme de pays pour trois ans.

41. Des délégations se sont déclarées en faveur de cette prolongation, et certaines ont invité le PNUD à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les ressources soient correctement ciblées et employées conformément au mandat de l'Initiative.

42. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/36 relative à l'assistance au Myanmar.

VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

43. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a rendu compte de la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005.

44. Les délégations se sont déclarées satisfaites des gains de transparence et d'efficacité obtenus par le Bureau. L'une d'elles l'a invité à régler les problèmes en suspens concernant le contrôle interne des risques, la dotation de la réserve et la comptabilité interne.

45. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la proposition de transfert des services directs d'achat d'articles d'usage commun du Bureau des services d'achat interorganisations à l'UNOPS, compte tenu de la consolidation des fonctions de ce dernier en matière d'achats centralisés, parmi les autres services d'achats du système des Nations Unies.

46. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/37 relative à la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2004-2005, et la décision 2007/38 sur la fusion partielle envisagée de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies

47. Le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté les propositions relatives aux arrangements en matière de programmation et de financement du FENU. Par ailleurs, il a exposé en détail les progrès accomplis dans le cadre du partenariat avec le PNUD pour intégrer la planification stratégique et les cadres de résultats au plan stratégique du PNUD, mettre en œuvre des programmes communs et mobiliser conjointement des ressources au niveau des pays, intégrer les politiques relatives à la communication de l'information financière et à l'évaluation, et rationaliser la gestion et les opérations. Enfin, il a souhaité que se tiennent plus fréquemment des consultations avec les États membres bailleurs de fonds ainsi qu'avec le PNUD, l'objet étant d'augmenter les ressources de base et de stabiliser les bases financières du Fonds.

48. Les délégations se sont félicitées des efforts faits par le Fonds pour harmoniser ses modalités d'opérations avec celles du PNUD et ont apprécié la grande attention apportée aux pays les moins avancés (PMA). Plusieurs d'entre elles ont souhaité savoir ce que ferait le Fonds s'il ne parvenait pas à obtenir la dotation de 25 millions de dollars espérée : réduirait-il le nombre de pays auxquels il accorderait un appui ou bien amenuiserait-il la part allouée à chacun d'entre eux? De nombreuses délégations ont demandé au Fonds d'exclure la première option et certaines l'ont engagé à étendre la portée de ses services, ne serait-ce que graduellement, à tous les PMA. Certaines délégations ont engagé le Fonds à présenter le rapport intérimaire détaillé sur les efforts d'intégration avec le PNUD dont le Conseil d'administration aurait dû être saisi à la présente session. De nombreuses délégations ont déclaré souscrire à l'accroissement de la dotation du FENU ainsi qu'à une plus grande diversification des bailleurs de fonds et des autres sources de financement. Une délégation a recommandé que le Fonds évite de s'investir par trop dans la réforme du secteur financier au niveau national, de manière à ne pas excéder les attributions qui lui avaient été dévolues.

49. Répondant à ces observations, le Secrétaire exécutif a assuré les délégations que les arrangements relatifs à la programmation et au financement conjoints avec le PNUD demeuraient une priorité absolue. La stabilité financière étant un enjeu de taille, il s'est félicité de ce que les délégations s'accordent à encourager le PNUD à donner l'exemple s'agissant de l'accroissement du soutien à apporter au Fonds. Il a souligné, comme d'autres hauts responsables après lui, que le Fonds s'emploierait à éviter de réduire le nombre de pays auxquels il prêtait assistance. Par ailleurs, il a rappelé que la mise en place de conditions favorables au microcrédit par le biais de

pratiques non exclusives de la part du secteur financier constituait l'un des domaines d'activité du Fonds. Enfin, lorsqu'il a annoncé qu'il devait renoncer à son poste pour des raisons d'ordre personnel, le Président du Conseil d'administration comme l'Administrateur l'ont remercié pour son action à la tête du Fonds.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/34 relative à la prévisibilité du financement des programmes du Fonds d'équipement des Nations Unies.

Débat consacré au FNUAP

IX. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives

51. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a ouvert le débat consacré au Fonds par une déclaration liminaire dont le texte se trouve à l'adresse suivante : <http://www.unfpa.org/exbrd>. Elle a déclaré que, dans un monde en constante évolution, le FNUAP était résolu à évoluer lui aussi pour mieux servir les peuples dans leurs aspirations à la paix, à la sécurité, aux droits de l'homme et au développement. Soulignant que la prise en charge et la conduite des programmes de développement par les pays était pour le Fonds un principe directeur fondamental, elle a rappelé que ce dernier s'était engagé à axer ses interventions sur le terrain pour obtenir des résultats toujours plus probants en matière de développement national. De fait, le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 était agencé de sorte à produire des résultats sur le plan local. La structure organisationnelle du Fonds permettait d'étoffer les moyens dont les bureaux de pays disposaient aux fins d'une meilleure exécution des programmes. Le Fonds s'était engagé à partager ses locaux sur le terrain avec d'autres organismes des Nations Unies et à harmoniser avec ces derniers les interventions au plan régional. Par ailleurs, les dispositifs de contrôle se renforçaient et tous les personnels suivaient une formation destinée à améliorer leurs capacités en matière de responsabilisation, y compris pour ce qui était de la gestion des risques et de la prévention de la fraude. La Directrice exécutive a exposé le cadre de responsabilisation du FNUAP et a indiqué qu'un avant-projet de document sur la politique en matière de contrôles était en cours d'élaboration.

52. La Directrice exécutive a donné un aperçu de la situation financière du FNUAP et a remercié les 10 principaux bailleurs de fonds, à savoir les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, le Royaume-Uni, le Danemark, le Japon, la Finlande, l'Allemagne, l'Espagne et le Canada. Elle a aussi remercié les 43 pays qui avaient, en 2007, versé des contributions plus élevées qu'auparavant. Elle a exprimé sa profonde gratitude au Conseil d'administration et à l'ensemble des États Membres de l'ONU pour avoir aidé le Fonds à disposer d'une base financière plus solide et plus stable.

53. La Directrice exécutive a mis en avant les initiatives nouvelles auxquelles le Fonds était fier de participer : le Partenariat international pour la santé, établi par M. Gordon Brown, Premier Ministre britannique, et M. Jens Stoltenberg, Premier Ministre norvégien, l'initiative « Pour les femmes et les enfants, des résultats maintenant », sous la direction de la Norvège, l'initiative canadienne visant à sauver un million de vies humaines, et l'initiative lancée par l'UNICEF et le FNUAP en

vue de réduire le nombre des mutilations sexuelles féminines. Les mauvaises conditions en matière de santé procréative et d'hygiène sexuelle constituaient la principale cause de mortalité des jeunes femmes dans les pays en développement et représentaient une grande part des problèmes de santé au niveau mondial. Sauver davantage de femmes exigeait en partie que l'on y consacre plus de moyens; c'est pourquoi le FNUAP avait décidé d'ouvrir un fonds d'affectation spéciale thématique pour améliorer la santé maternelle. La Directrice exécutive a engagé les États membres à y verser des contributions et a insisté sur le fait qu'aucune femme ne devrait mourir en donnant la vie.

54. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP continuerait d'axer ses interventions sur la prévention de l'infection par le VIH parmi les femmes et les jeunes, ainsi que sur la distribution de préservatifs. Il était indispensable, pour assurer l'accès universel à la santé procréative, la prévention de l'infection par le VIH et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de mettre en œuvre un ensemble exhaustif de services et de fournitures en matière de santé procréative et d'hygiène sexuelle. Le développement, l'exercice des droits de l'homme, l'instauration de la paix et de la sécurité partout sur la planète exigeaient que l'on démarginalise les femmes et que l'on instaure l'égalité entre les sexes. La Directrice exécutive a par ailleurs indiqué que d'importants efforts étaient actuellement faits pour mener à bien l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement. L'impératif de cohérence donnait plus que jamais l'occasion d'intégrer les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement dans les plans nationaux et dans les activités que les organismes des Nations Unies menaient en appui aux pays de programme.

55. Les délégations ont salué la déclaration exhaustive et éloquente de la Directrice exécutive et ont exprimé leur soutien sans réserve aux travaux du FNUAP. Elles ont rendu hommage au Fonds et à ses personnels pour leur ardeur à mettre en œuvre le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et souligné que la réalisation des objectifs de la Conférence était une condition essentielle à celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont remercié le FNUAP d'avoir engagé des consultations intensives, transparentes et ouvertes à tous les États membres concernant l'élaboration du plan stratégique pour 2008-2011 et l'examen de la structure organisationnelle. Plusieurs délégations ont mis en relief l'importance des interventions du Fonds en matière de santé procréative, d'hygiène sexuelle et de droits y relatifs, notamment pour ce qui touche la prévention de l'infection par le VIH et du sida (tout particulièrement auprès des jeunes), ainsi que l'action menée pour éliminer la violence à caractère sexiste. La priorité accordée dans le plan à l'infection par le VIH et au sida a été jugée des plus importantes, de même que la lutte contre les mutilations ou les ablations génitales féminines. Les délégations se sont également déclarées satisfaites que le plan donne la priorité à une approche axée sur les droits fondamentaux de la personne et ont fait observer qu'il importait que le Fonds s'emploie à renforcer les capacités à tous les niveaux pour mettre cette approche en œuvre. Elles ont souscrit à la réorganisation structurelle et ont approuvé l'importance accordée à la consolidation des bureaux de pays et à l'appui aux pays. Deux délégations ont cependant regretté le déplacement de l'un des bureaux régionaux.

56. Le Fonds a été félicité pour son engagement en faveur de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement. Une délégation s'est

enquête du coût des projets pilotes « Unis dans l'action ». Une autre a souhaité avoir des renseignements sur le Comité de haut niveau sur la gestion. Plusieurs ont remercié le FNUAP de l'appui accordé à leur pays et ont jugé ses interventions des plus utiles. Certaines ont indiqué être intéressées par une consolidation des partenariats établis entre le Fonds et leur pays dans des domaines d'activité tels que la santé procréative, l'infection par le VIH et le sida, et la jeunesse. Des délégations se sont inquiétées de ce que des retards aient été enregistrés dans la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire (Améliorer la santé maternelle). Une délégation a noté que, s'agissant de la santé maternelle, il importait de mettre l'accent sur la mortalité liée à la maternité. Les délégations ont jugé importante l'action du FNUAP lors de crises humanitaires et auraient souhaité que le plan stratégique donne des précisions sur le principe de la responsabilité sectorielle et indique la part que prenait le Fonds à la réforme en cours des activités humanitaires des organismes des Nations Unies. Certaines ont souhaité avoir un complément d'informations sur les partenariats conclus entre le FNUAP et les organismes des Nations Unies, notamment s'agissant des questions relatives aux femmes.

57. Les délégations ont noté avec satisfaction que, comme indiqué dans le rapport sur l'examen annuel de la situation financière pour 2006, la santé financière du FNUAP était bonne. Le Danemark a annoncé qu'il envisageait, une fois le plan approuvé, d'augmenter de 50 millions de couronnes danoises sa contribution au Fonds. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'attention apportée par le Fonds aux questions touchant la responsabilisation et des mesures qu'il prenait pour consolider les dispositifs d'audit, de contrôle interne et de responsabilisation. Une délégation a estimé que la mise en place de systèmes de contrôle ne devait pas se faire au détriment de l'indépendance et de la crédibilité des systèmes internes des organismes des Nations Unies, ni de la souveraineté des États Membres.

58. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien et de leurs observations. Elle a remercié la Commission européenne d'avoir augmenté sa contribution au Fonds, et le Danemark d'avoir annoncé une augmentation éventuelle de la sienne. Elle s'est félicitée que les membres du Conseil d'administration comprennent l'importance d'une approche tenant compte des réalités culturelles, particulièrement au niveau des collectivités. Elle a rappelé que la lutte contre la mortalité liée à la maternité était l'un des domaines d'activité prioritaires du FNUAP et que la campagne menée pour que les femmes n'aient plus à souffrir de fistules obstétricales en faisait partie. Il importait de réaliser l'objectif d'accès universel à la santé procréative d'ici à 2015. Pour ce qui était des recensements, le Fonds prenait part à plusieurs d'entre eux de par le monde et faisait office d'organisme chef de file pour ceux menés en Afghanistan, en Iraq et au Soudan.

59. En ce qui concernait le regroupement des locaux des organismes des Nations Unies, il importait de noter que le Fonds achetait des services au PNUD et qu'il avait été indiqué, dans l'étude de faisabilité, que la plate-forme sous-régionale du PNUD et de l'UNICEF serait située à Almaty. La Directrice exécutive a assuré le Conseil qu'aucune unité administrative ne serait créée au titre de la nouvelle structure organisationnelle. S'agissant du Comité de haut niveau sur la gestion, elle a donné des précisions sur les comités chargés de questions en rapport avec les ressources humaines, la gestion financière, les technologies de l'information et des communications et le partage des connaissances. Pour ce qui était du coût des projets « Unis dans l'action », elle a noté que les opérations y relatives exigeaient

une main-d'œuvre très nombreuse, ainsi qu'un gros investissement en temps et en personnel.

60. La Directrice exécutive a donné des précisions sur la division du travail entre les organismes des Nations Unies compétents pour les questions touchant les femmes, en cours de définition, et a indiqué que le FNUAP se chargeait de questions autres que de santé procréative lorsque UNIFEM n'était pas représenté sur place. Elle a précisé que le FNUAP assumait la présidence de l'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations sur la violence à caractère sexiste. Dans le cadre de l'approche par groupes à l'échelle mondiale, le FNUAP était chargé de coordonner les travaux du sous-groupe relatif à la santé procréative (groupe Santé), du sous-groupe relatif à la violence sexuelle et sexiste (groupe Protection) et des questions relatives aux femmes (groupe Relèvement accéléré). Le FNUAP a également été prié de coordonner les activités de perfectionnement de la collecte et de l'analyse de données ventilées par âge et par sexe pour l'ensemble des groupes. S'agissant des partenariats, les principaux partenaires du Fonds étaient l'OMS, le PNUD, l'UNICEF et UNIFEM.

61. Le Directeur de la Division des services de gestion, répondant à une question qui avait été posée, a précisé que la progression de 8 % des dépenses d'appui ressortant des données financières au cours des 10 dernières années s'expliquait par l'inflation, les ajustements statutaires, l'augmentation des dépenses de sécurité et les fluctuations monétaires pour les dépenses locales exprimées en dollars. Le FNUAP était un organisme aux effectifs restreints et devait assumer des coûts fixes d'ordre divers. S'agissant de la réserve opérationnelle, le Fonds n'envisageait ni de la geler ni de la dégarnir; il proposait de prélever un montant de 11 millions de dollars, ce qui équivalait à 20 % de la croissance prévue des ressources ordinaires pour 2007 et pour 2008, et d'employer cette somme pour financer, à titre non renouvelable, la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle au cours de l'exercice 2008-2009. Il s'agissait donc d'un investissement en faveur de l'Organisation.

62. Le Conseil d'administration a pris note de l'examen de la situation financière du FNUAP en 2006 (DP/FPA/2007/15).

X. Plan stratégique du FNUAP et questions connexes

63. La Directrice exécutive a présenté le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 : accélérer l'application par les pays du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (DP/FPA/2007/17), ainsi que des autres documents dont le Conseil d'administration était saisi au titre de ce point de l'ordre du jour : le programme mondial et les programmes régionaux du FNUAP pour la période 2008-2011 (DP/FPA/2007/19), le cadre de responsabilisation (DP/FPA/2007/20), l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP (DP/FPA/2007/16 et Corr.1) et l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays (DP/FPA/2007/18).

64. Les délégations ont apprécié le processus de collaboration dans la transparence engagé par le FNUAP à l'occasion de l'élaboration du plan stratégique pour 2008-2011. Elles ont constaté que le plan tenait compte de l'évolution de la situation en matière d'aide. Notant qu'il était concret et correctement structuré, elles ont fait bon accueil aux trois domaines d'intervention qui y étaient définis, à savoir : population et développement, santé et droits en matière de procréation, et égalité des sexes.

Elles se sont également félicitées de l'accent mis sur la prise en main et la conduite des programmes à l'échelon national, le renforcement des capacités et la coopération Sud-Sud. Elles ont particulièrement noté que l'action du FNUAP avait eu des effets bénéfiques sur la vie des femmes et des jeunes. Elles ont recommandé que l'on approfondisse les données initiales et les indicateurs et ont souligné qu'il fallait contrôler de manière stricte les résultats obtenus. Quelques délégations ont souhaité que des indicateurs permettant d'observer la sécurité des produits de santé procréative soient pris en compte dans le cadre de résultats. Certaines se sont félicitées de la large place faite aux complications dues à l'avortement non médicalisé. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant l'avortement non médicalisé. Des délégations se sont inquiétées des retards enregistrés dans la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire (Améliorer la santé maternelle).

65. Les délégations se sont félicitées que le FNUAP ait retenu, pour la programmation, une approche fondée sur le respect des spécificités culturelles et ont déclaré compter que l'exécution du plan stratégique reposerait sur ce principe. Il a été noté que la prise en compte des valeurs culturelles et des réalités locales était indispensable pour mesurer et évaluer adéquatement les résultats obtenus. Les délégations ont apprécié le concours du FNUAP à la série de recensements de 2010 et ont noté qu'il importait d'étoffer la collecte et l'exploitation des données, notamment celles ventilées par sexe et par âge. S'agissant de la réorganisation structurelle du Fonds, elles ont exprimé leur préférence pour le scénario 3 et elles ont souligné que les changements prévus devaient permettre d'améliorer l'efficacité et les résultats au niveau des pays et des régions. Elles ont souhaité qu'on leur présente un calendrier d'exécution et que l'on en précise les jalons. L'importance de la responsabilisation et de la transparence a été soulignée.

66. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations constructives et de leur soutien au Fonds. Concernant la régionalisation, elle a assuré le Conseil d'administration que ce processus serait équitable, ouvert et échelonné et elle a indiqué que le FNUAP avait élaboré un plan relatif aux ressources humaines prévoyant l'établissement d'équivalences de postes et une foire à l'emploi. Le Fonds rendrait compte au Conseil des progrès accomplis dans ce domaine. Répondant à une question sur l'avortement, elle a précisé que le Fonds se conformait au paragraphe 8.25 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Enfin, la Directrice exécutive a salué la nouvelle Directrice générale de l'OMS et a déclaré que l'OMS était un partenaire d'excellence avec qui le FNUAP avait établi des liens de collaboration dans des domaines d'intérêt commun.

67. La Directrice exécutive adjointe aux programmes a donné des précisions sur la collaboration entre le FNUAP et ONUSIDA. Elle a indiqué que, en sa qualité de coparrain actif d'ONUSIDA, le Fonds avait un rôle de chef de file pour ce qui était de la distribution généralisée de préservatifs, des questions relatives aux jeunes vulnérables, et de la prévention de l'infection par le VIH et du sida parmi les prostitué(e)s. Elle a assuré les délégations que, pour favoriser la sécurité des produits de santé procréative, le Fonds collaborait avec plusieurs partenaires, y compris des organisations non gouvernementales nationales et des défenseurs de cette cause dans les divers pays.

68. Le Chef du Bureau de la planification stratégique a indiqué que le FNUAP avait mis au point un modèle de gestion des risques et qu'une formation en la

matière était dispensée aux effectifs des bureaux de pays. Les données initiales pour les indicateurs du plan stratégique seraient établies en fonction des informations recueillies d'ici à la fin 2007 grâce aux rapports annuels des bureaux de pays. S'agissant de la présentation des rapports, il a appelé l'attention sur l'annexe 2 du cadre de responsabilisation (DP/FPA/2007/20) et a précisé que des rapports approfondis sur l'exécution du plan stratégique seraient présentés en 2009 et en 2011. Des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan seraient présentées en 2008 et 2010 dans le cadre du rapport de la Directrice exécutive. Il a souligné qu'il importait d'étoffer et d'harmoniser la présentation de rapports au Conseil. Enfin, il a indiqué que le plan comportait des informations sur les partenariats que le FNUAP avait conclus à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

69. Le Conseil d'administration a adopté les décisions suivantes : décision 2007/40, relative au plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011; décision 2007/41, relative au programme mondial et aux programmes régionaux du FNUAP pour la période 2008-2011; décision 2007/42, relative à l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays; et décision 2007/43, relative à l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP et à la réserve opérationnelle.

70. Après l'adoption des décisions, les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie ont expliqué leurs positions et ont demandé que leurs déclarations soient consignées dans le rapport sur les travaux de la session (ces déclarations sont reproduites à l'annexe 1). Les délégations suédoise et biélorussienne ont également fait des déclarations.

XI. Programmes de pays et questions connexes

71. La Directrice exécutive adjointe aux programmes a donné un aperçu des projets de programmes de pays dont le Conseil d'administration était saisi. Un court métrage a été projeté, qui illustrait l'action du FNUAP en matière de sécurité des produits de santé procréative dans les pays en développement.

72. Les directeurs de la Division de l'Afrique, de la Division de l'Asie et du Pacifique et de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que le directeur adjoint de la Division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale ont présenté les projets de programmes de pays relevant de leur compétence.

73. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite et sans qu'ils aient été examinés ou aient fait l'objet d'un débat, les 15 programmes de pays suivants : Bhoutan, Bolivie, Cameroun, Comores, Cuba, Djibouti, Guinée Bissau, Inde, Jordanie, Malawi, Maldives, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone et Sri Lanka. Ces programmes avaient été examinés et débattus à la session annuelle de 2007.

74. Par ailleurs, le Conseil d'administration a examiné et débattu les 14 projets de programme de pays suivants : Colombie, Costa Rica, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mexique, Népal, Nicaragua, pays insulaires du Pacifique, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie et Togo. Il a aussi examiné et débattu la prolongation du programme du Venezuela.

75. Lors des débats sur ce point, nombre de délégations ont souligné que le Fonds était un partenaire important pour les activités de développement de leur pays. Elles

ont mis en relief le fait que le FNUAP avait, à l'occasion de l'élaboration des projets de programme, engagé un processus de consultation fructueux avec les autorités nationales, la société civile et d'autres parties prenantes. Elles se sont félicitées que ces programmes soient conformes au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, aux priorités et plans nationaux, ainsi qu'aux stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté. Elles se sont déclarées satisfaites que le FNUAP axe ses interventions sur la santé procréative, y compris l'infection par le VIH et le sida, sur la mortalité maternelle et infantile, sur la violence à caractère sexiste, et sur la préparation aux situations d'urgence. Elles ont noté qu'une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies aiderait à éviter le chevauchement des tâches. Certaines délégations ont estimé que le but recherché devait être l'élaboration d'un programme unique pour chaque pays.

76. Les observations spécifiques faites par les délégations concernant les divers programmes ont été notées et seront, conformément aux dispositions de la décision 2006/36, transmises aux pays concernés pour être prises en compte lorsque l'on mettra la dernière main à ces programmes. Les directeurs et directrices du Fonds ont répondu aux questions des délégations et ont indiqué que, pour gagner du temps, un complément d'information serait transmis aux délégations intéressées. Il a été noté qu'en raison des procédures retenues par les conseils d'administration et les conseils exécutifs des différents organismes concernés, il n'était pas possible d'établir, à l'heure actuelle, un programme unique pour chaque pays.

77. Le Conseil d'administration a pris note des 14 projets de programme suivants : Colombie, Costa Rica, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mexique, Népal, Nicaragua, pays insulaires du Pacifique, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie et Togo. Il a aussi pris note de la prolongation du programme du Venezuela.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

XII. Audit et contrôle internes

78. L'Administrateur associé du PNUD et le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP ont, en application de la décision 2007/29, présenté chacun un rapport oral sur les progrès de l'élaboration des éléments constitutifs et des grands principes de leurs politiques respectives en matière de contrôle interne avant de les soumettre au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008.

79. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts du PNUD et du FNUAP et ont déclaré attendre avec intérêt l'approfondissement de leurs politiques respectives. Elles ont souligné l'importance de la responsabilisation et de la transparence et ont insisté sur le fait que tous les partenaires étaient comptables des engagements pris concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Notant que la responsabilisation devrait être axée sur le contrôle de l'exécution et des résultats, elles ont souligné que les cadres de responsabilisation devaient être assez solides pour répondre aux besoins, même dans les régions où les enjeux étaient les plus complexes. Notant que les services de contrôle interne du PNUD et du FNUAP étaient garants de la confiance du Conseil d'administration, des délégations ont souligné que les bailleurs de fonds voulaient être assurés que

leur aide financière servirait aux fins prévues. Réaffirmant que le PNUD et le FNUAP devaient faire preuve de neutralité et d'impartialité sur le plan politique, elles ont indiqué qu'il fallait préserver la diversité d'opinions. S'agissant de la transparence financière concernant les fonctionnaires, une délégation a demandé à qui étaient adressées les déclarations de situation financière et a souhaité savoir comment ce système fonctionnait.

80. L'Administrateur associé du PNUD a convenu qu'il importait de considérer le contrôle interne comme n'étant que l'un des éléments de la responsabilisation. Il a proposé que des consultations officieuses se tiennent dans les mois à venir pour définir les attributions du futur comité consultatif pour les questions d'audit.

81. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a remercié les délégations de leur soutien et de leurs encouragements. S'agissant de la transparence financière concernant les fonctionnaires, il a précisé que tous les fonctionnaires du Fonds de la classe D-1 et des rangs supérieurs, ainsi que tous les représentants du FNUAP et tous les personnels chargés des opérations d'approvisionnement, avaient été requis de présenter des déclarations de situation financière. Ces déclarations étaient faites en ligne et le dépositaire en était le Directeur exécutif adjoint aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion.

XIII. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

82. La Directrice exécutive adjointe aux programmes du FNUAP et l'Administrateur adjoint et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD ont exposé ensemble la suite donnée par le Programme et le Fonds aux recommandations du Conseil de coordination d'ONUSIDA.

83. Les délégations ont apprécié cet exposé commun et ont été satisfaites des résultats de l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le sida. Elles ont souhaité que de nouvelles activités soient menées pour optimiser la programmation commune et se sont déclarées intéressées par des mesures d'incitation institutionnelle à une action commune au niveau des pays. Elles ont noté qu'ONUSIDA pourrait servir de modèle à d'autres organismes en matière d'exécution des programmes. Elles ont souligné l'importance de la division du travail convenue entre les coparrains d'ONUSIDA et réaffirmé qu'il fallait éviter tout chevauchement. Elles ont insisté sur le fait qu'il était indispensable de tenir compte des liens entre la santé procréative, l'hygiène sexuelle et les droits y relatifs, l'égalité des sexes et l'infection par le VIH et le sida pour empêcher la propagation de la pandémie. Elles ont invité le PNUD et le FNUAP à investir dans des activités de prévention auprès des garçons et des filles, ainsi que de prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Elles ont déclaré compter que les organismes donneraient suite aux directives d'ONUSIDA concernant les femmes, une fois que ces directives auraient été mises au point, et qu'ils s'emploieraient à assurer l'égalité des sexes et l'équité au niveau des interventions nationales face à la pandémie.

84. Les délégations ont demandé que l'on accorde plus de place aux problèmes se posant aux groupes vulnérables et marginalisés ainsi qu'à la stigmatisation et à la discrimination associée au sida. Elles ont souhaité que l'on s'emploie à mieux analyser l'impact de l'infection par le VIH et du sida sur la pauvreté et la vulnérabilité afin que la planification et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté reposent sur des bases solides. Elles ont souligné qu'il fallait s'assurer que les objectifs des différentes initiatives telles que celles des organismes des Nations Unies, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et des programmes d'aide bilatérale correspondent aux objectifs de pays en matière d'accès universel. Enfin, elles ont invité les organismes, fonds et programmes à faire du budget-plan de travail intégré un outil de responsabilisation pour toutes les activités relatives au VIH et au sida.

85. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations constructives et a assuré le Conseil d'administration que le Fonds était résolu à mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale et à en assurer le suivi de près. Elle a indiqué que le plan d'action y relatif serait examiné la semaine suivante à Genève lors de la réunion des coordonnateurs mondiaux représentant tous les coparrains d'ONUSIDA et que des ajustements y seraient apportés en cas de besoin. S'agissant du débat en cours sur la division du travail entre les coparrains d'ONUSIDA, elle a indiqué que celle-ci se ferait en fonction de la situation dans chaque pays et de facteurs tels que la présence ou les moyens de chaque coparrain sur le terrain. Notant que le recrutement, par le FNUAP, d'une centaine d'experts du VIH et du sida pour fournir un appui aux bureaux de pays avait des incidences très bénéfiques, elle a exposé à titre d'illustration les activités menées dans le cadre du programme commun au Kenya, aussi bien que l'action menée en Thaïlande et en Indonésie. Elle a déclaré que le Fonds en présenterait d'autres exemples lors des sessions à venir du Conseil d'administration. Elle a souligné que les liens entre l'infection par le VIH et le sida, d'une part, et la programmation en matière de santé procréative, de l'autre, étaient de plus en plus évidents.

86. L'Administrateur adjoint et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD a confirmé que les interventions en rapport avec l'infection par le VIH et le sida ne constituaient pas un secteur à elles seules, mais qu'elles étaient largement intégrées à toutes les opérations. Il a déclaré être conscient des problèmes ardues que ne cessaient de poser la stigmatisation et la discrimination attachée au sida.

87. Le Conseil d'administration a pris note du Rapport commun sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2007/50-DP/FPA/2007/22).

XIV. Missions sur le terrain

88. Le chef d'équipe de la mission du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP qui s'est rendue au Mexique du 29 avril au 5 mai 2007, présentant le rapport de la mission (DP/2007/CRP.3-DP/FPA/2007/CRP.2), a remercié le Gouvernement mexicain et les personnels du PNUD et du FNUAP d'avoir fait de cette mission une visite très intéressante et très agréable. Il a mis l'accent sur les recommandations formulées dans le rapport et a indiqué que le cas du Mexique

illustre utilement l'engagement des organismes des Nations Unies envers les pays à revenu intermédiaire. La délégation mexicaine a déclaré que le Gouvernement mexicain se félicitait de cette mission et elle a souligné que le PNUD et le FNUAP avaient un grand rôle à jouer au Mexique et dans d'autres pays à revenu intermédiaire. Elle a rappelé par ailleurs que le Mexique attachait une grande importance à la coopération Sud-Sud.

89. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la mission dépêchée au Mexique.

XV. Questions diverses

90. Présentant la modification qu'il était proposé d'apporter à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un haut fonctionnaire du FEM a déclaré qu'elle prendrait effet dès que les agents de réalisation l'auraient adoptée.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/39 relative à la modification de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial.

92. Le Conseil d'administration est convenu d'une nouvelle procédure, en vertu de laquelle le directeur du Bureau de l'évaluation serait nommé à l'issue de consultations avec le Conseil. Il a décidé de proposer de reconduire l'engagement du Directeur actuel pour une deuxième période de quatre ans.

Consultations officielles

93. Le PNUD a tenu des consultations officielles sur les avant-projets de budget d'appui biennal du Programme et d'UNIFEM.

94. Le FNUAP a tenu une séance de consultations officielles sur l'avant-projet de budget d'appui biennal.

Annexe 1

Point 9

Plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique pour expliquer sa position

Monsieur le Président,

Ma délégation exprime sa gratitude à ses collègues du Conseil d'administration pour leur ardeur au travail au cours de cette semaine, et tient à expliquer sa position concernant les décisions relatives aux points 9 a) et 9 b) de l'ordre du jour.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement énonce des objectifs politiques importants que les États-Unis approuvent. Nous les acceptons, tout comme les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action, étant entendu que, si ces documents constituent un important document-cadre de politique générale, ils ne créent ni des droits internationalement reconnus ni des obligations juridiquement contraignantes pour les États en droit international.

Le fait que nous réaffirmions les buts et objectifs de ces documents ne constitue pas un changement de la position des États-Unis en ce qui concerne des traités qu'ils n'ont pas ratifiés.

Les États-Unis tiennent aussi pour entendu que les références faites à la santé procréative et à tous les termes qui s'y rapportent ne créent aucun nouveau droit fondamental au plan international et ne peuvent être interprétées comme constituant un appui, une adhésion ou une incitation à l'avortement.

Ils tiennent également pour entendu que rien dans le plan stratégique ni dans le programme mondial ou les programmes régionaux n'autorise le FNUAP à mener des activités en faveur de la légalisation de l'avortement; ce qui serait malvenu pour un organisme des Nations Unies qui proclame sa neutralité concernant cette question. De plus, concernant les références faites à « l'avortement non médicalisé » dans ces documents comme dans d'autres documents du FNUAP, les États-Unis tiennent pour entendu que le Fonds applique les directives de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui définissent « l'avortement non médicalisé » comme étant une intervention visant à interrompre une grossesse non désirée effectuée soit par des personnes qui ne possèdent pas les compétences nécessaires, soit dans un contexte où les conditions sanitaires minimales n'existent pas, ou les deux.

Nous souhaitons que la présente déclaration expliquant notre position soit consignée dans le rapport sur les travaux de la session.

Je vous remercie.

Déclaration faite par la délégation russe pour expliquer sa position

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie a constamment soutenu la consolidation des éléments nationaux et régionaux des activités du FNUAP.

La délégation russe tient pour entendu que la décision relative à l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP, adoptée à la présente session au titre du point 9 de l'ordre du jour, accentuera la régionalisation dans toutes les régions du globe, y compris par l'ouverture d'un bureau sous-régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Almaty.

Parallèlement, elle tient pour acquis que la réorganisation progressive du Fonds permettra de réexaminer la proposition concernant l'emplacement du Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, ce qui devrait ultérieurement aboutir à une décision conforme aux intérêts des pays de la région pour lesquels des programmes de pays sont exécutés.

Elle estime que la décision relative à l'emplacement du Bureau régional doit se fonder sur les réalités actuelles et devrait, avant tout, contribuer à améliorer l'efficacité du Fonds dans la région. Compte tenu de l'objectif de regroupement des locaux des organismes des Nations Unies, ce processus exigera sans nul doute la participation d'autres organismes opérationnels, et particulièrement du PNUD et de l'UNICEF.

Monsieur le Président,

Nous comptons que des consultations poussées sur ce point se tiendront rapidement, auxquelles participeront les délégations intéressées.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire consigner la présente déclaration dans le rapport sur les travaux de la session.

Annexe 2

Déclarations faites par les délégations à l'issue de l'adoption de la décision 2007/32, à la reprise de la deuxième session ordinaire, le 5 octobre 2007

1. Déclaration du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine

Monsieur le Président, Monsieur l'Administrateur associé, Messieurs les représentants,

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine après l'adoption de la décision relative au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent remercier le Président de la façon remarquable dont il a conduit les débats et de la persévérance dont il a fait preuve tout au long de ce difficile processus. Je voudrais également remercier l'Administrateur de sa détermination et de son attachement, dont nous a fait part aujourd'hui l'Administrateur associé. Nous souhaitons remercier les coordonnateurs, M. Tesfa Seyoum (Érythrée) et M^{me} Tarja Fernández (Finlande), pour la façon dont ils ont coordonné les négociations relatives à l'un des projets de décision les plus délicats. Nous tenons également à remercier nos partenaires pour l'esprit constructif qui a régné tout au long des négociations. Nous comptons que le Conseil poursuivra sur cette voie constructive lors des étapes à venir en rapport avec l'amélioration continue du plan stratégique.

Monsieur le Président,

Nous nous sommes joints au consensus sur cette importante décision dans l'espoir que le plan sera continuellement amélioré à la lumière des dispositions de la décision. Nous nous félicitons que l'Administrateur se soit engagé à en présenter une version actualisée à la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier 2008. Nous tenons pour acquis que cette décision fera partie intégrante du plan stratégique pour 2008-2011 et qu'elle en déterminera les orientations.

Tout en réaffirmant l'importance de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de l'accord sur la nécessité d'améliorer le plan stratégique à la lumière de la résolution que l'Assemblée générale adoptera en la matière, en particulier s'agissant des chapitres relatifs à la coordination, à la gouvernance démocratique, au renforcement des capacités, ainsi qu'à la prévention des crises et au relèvement. Nous estimons que l'examen triennal a le pas sur le plan stratégique et que l'exécution du plan devrait donc se fonder sur l'arrangement et l'accord conclus dans le cadre de cet examen. Dans le même ordre d'idées, nous insistons sur le fait que le PNUD devrait fonder son action sur les notions et les approches convenues par les organes intergouvernementaux et conformes aux textes issus des conférences et des sommets des Nations Unies.

Par l'adoption de cette décision, nous comptons que le PNUD respectera strictement les principes de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et d'unité nationale des États énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons que la force du système opérationnel des Nations Unies réside dans la légitimité que lui

confère, au niveau des pays, sa qualité de partenaire neutre, objectif et digne de confiance tant pour les pays bénéficiaires que pour les pays donateurs.

Le Groupe des 77 et la Chine apprécient à sa juste valeur la défense des droits de l'homme, en particulier le droit au développement en vue d'une croissance économique soutenue et d'un mode de développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Cependant, tout en soulignant que le PNUD doit respecter strictement le mandat qui lui a été confié, nous réaffirmons qu'il n'a aucune attribution sur les plans des normes, des opérations ou de l'observation, ni aucune autre compétence que ce soit, en ce qui concerne les droits de l'homme. Nous souhaitons que soit consignée notre opinion selon laquelle le PNUD doit agir de manière impartiale dans l'exercice de son mandat et éviter soigneusement toute influence d'ordre politique.

Nous réaffirmons que le PNUD devrait concentrer son action sur les priorités que les pays eux-mêmes ont définies au plan national plutôt que d'essayer de les définir ou de les établir lui-même. Nous évaluerons l'efficacité du PNUD en fonction du concours qu'il apporte aux pays pour qu'ils puissent exécuter leurs stratégies et programmes nationaux de développement.

Monsieur le Président,

Nous tenons à réaffirmer que le financement des activités de développement ne devrait ni être assujéti à des conditionnalités, ni concerner seulement certains domaines d'intervention. Les crédits devraient être affectés en fonction des priorités et des plans nationaux de chaque pays.

Nous demandons que soient concrètement respectées les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles de développement, qui sont notamment l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité, le multilatéralisme et la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement. Ces activités doivent être entreprises à la demande des pays bénéficiaires, dans leur intérêt et conformément à leurs politiques et priorités. Nous réaffirmons que les principes premiers qui régissent ces activités sont la maîtrise et la direction des programmes, de leurs produits et de leurs résultats par les pays bénéficiaires.

Monsieur le Président,

Le Groupe des 77 et la Chine comptent que le PNUD respectera la lettre et l'esprit de cette décision. Soyez assuré que nous attachons une grande importance à l'action du PNUD et à son plan stratégique. Nous invitons le PNUD à continuer de tenir les États membres informés de la rédaction de la version actualisée de ce plan.

Nous souhaitons que la présente déclaration, qui expose notre position, soit consignée *in extenso* dans le rapport sur les travaux de la session.

2. Déclaration des États-Unis d'Amérique

Les États-Unis d'Amérique se joignent au consensus sur cette décision, mais souhaitent faire valoir trois points précis :

Le premier concerne les attributions du PNUD en rapport avec les normes et les règles des Nations Unies, y compris celles relatives aux droits de l'homme.

L'exercice des droits de l'homme est consacré par de nombreux accords et instruments internationaux, et ce depuis la fondation de l'ONU. C'est pourquoi il doit continuer d'être une caractéristique fondamentale des activités du PNUD. Comme le document que nous venons d'adopter l'indique clairement, les chefs d'État et de gouvernement ont pris la résolution, au Sommet mondial de 2005, de « favoriser une intégration plus complète des droits de l'homme aux activités menées dans tout le système des Nations Unies ». Permettez-moi d'ajouter, à cet égard, que le PNUD doit continuer de donner effet aux principes importants énoncés par les conférences et les sommets internationaux récents : bonne gouvernance, participation populaire, et développement du secteur privé.

Le deuxième point concerne la modalité d'exécution nationale des programmes. Si nous sommes en faveur de cette modalité en ce sens qu'elle permet de renforcer les capacités nationales, nous sommes conscients qu'il faut d'urgence se pencher sur les lacunes et les risques relevés par les commissaires aux comptes. Il est demandé au PNUD, dans la décision adoptée, de faire preuve de responsabilité dans la gestion financière des activités opérationnelles. Ceci suppose que l'on se penche sur les questions en rapport avec la modalité d'exécution nationale en faisant preuve de transparence et de responsabilité à l'égard tant des pays bénéficiaires que du Conseil d'administration.

Le troisième et dernier point concerne les attributions du PNUD pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces derniers sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et réitérés dans le document final du Sommet mondial de 2005 et les États-Unis y adhèrent. Le prétendu « Objectif 8 » ne figure toutefois dans aucun de ces deux textes, ni dans aucun accord intergouvernemental des Nations Unies. Le PNUD n'est donc pas compétent pour suivre la réalisation d'un objectif inexistant.

3. Déclaration de l'Érythrée, au nom des coordonnateurs de la décision relative au point 3 de l'ordre du jour

Monsieur le Président,

Quel jour extraordinaire que ce 5 octobre 2007, et, en plus, un vendredi! Les coordonnateurs, Tarja Fernández (Finlande) et moi-même, sommes convaincus que l'histoire s'est écrite ce matin, d'une certaine manière, lors de l'adoption par le Conseil d'administration d'une décision longuement attendue, concernant le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011. Nous avons réussi à éviter une crise majeure au sein du PNUD, qui aurait eu des répercussions sur les peuples que nous autres, représentants au Conseil d'administration, sommes appelés à servir. Et c'est à vous que nous le devons, Monsieur le Président, vous qui nous avez montré la voie et qui êtes intervenu au moment le plus délicat des négociations, à notre invitation. Toutes nos félicitations, Monsieur le Président, pour cette belle réussite.

Il nous faut aussi féliciter les délégations et les diplomates émérites qui les composent et qui ont fait preuve d'une grande patience et d'une grande souplesse tout au long de ce processus. Nous remercions tout particulièrement les principaux négociateurs, M^{me} Farhat Ayesha (Pakistan) et M^{me} Natasha Smith (Australie) ainsi que leurs collaborateurs, M^{me} Ruchi Ghanashyam (Inde) et M. Thomas Gass (Suisse) qui ont vaillamment défendu les intérêts de ceux qu'ils représentaient. Des négociateurs au diapason, si j'ose dire. Nous les avons vus sous leur meilleur jour,

et Tarja et moi-même souhaitons les féliciter tous pour leur engagement constructif et leur appréhension des enjeux.

Nous ne saurions oublier Jane Haycock (Royaume-Uni), qui a, sans y être contrainte, assisté à toutes les séances de négociation, jour et nuit, avec son petit ordinateur portable, et qui a consigné sur le champ toutes les modifications convenues du projet de décision, tout au long des négociations. Elle nous a rendu la vie facile. Merci, Jane, de votre généreux concours!

Il nous faut remercier aussi le secrétariat du PNUD, particulièrement le Bureau des partenariats, et, à sa tête, M. Bruce Jenks. Son équipe dévouée, tout comme le secrétariat du Conseil d'administration, se sont fait un devoir de nous aider à tout moment lorsque nous avons besoin d'eux.

Monsieur le Président,

Ces négociations ont été, sinon les plus ardues, du moins parmi les plus difficiles. Tarja et moi-même sommes heureux qu'elles se soient terminées, et je suis sûr qu'il en va de même pour vous. J'ai moi-même coordonné les consultations relatives à de nombreuses décisions au fil des années, mais jamais je n'ai eu à faire face à une situation aussi difficile. Mais nous savions tous dès le départ, et à juste titre, que cela ne serait pas facile.

Les parties ont-elles obtenu tout ce qu'elles voulaient? Certainement pas. Nous vous avons prévenu dès le départ : en politique comme en diplomatie, on n'obtient pas ce que l'on mérite, on n'obtient que ce qu'on a négocié. C'est toujours comme cela. Le principal, Monsieur le Président, c'est que nous ayons obtenu ce que nous pouvions tous accepter et apprécier. C'est là que le mot « partenariat » prend tout son sens. Il ne s'agit pas de se dresser les uns contre les autres, mais d'agir ensemble. Ce matin, nous avons obtenu ce qui est dans l'intérêt des peuples que nous sommes appelés à servir, et c'est ce qui compte. Nos peuples! Marsha Sinetar a dit un jour : « Au bout du compte, c'est en se mettant au service d'autrui qu'on devient un être humain à part entière ». Mesdames et messieurs les diplomates, réjouissez-vous donc de servir votre peuple.

4. Déclaration de Cuba

Monsieur le Président,

La délégation cubaine s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Elle souhaite cependant présenter certaines observations concernant le plan stratégique du PNUD et la décision y relative.

Depuis plus de 30 ans, Cuba entretient des liens de coopération étroits et fructueux avec le PNUD. Nous lui avons toujours rendu hommage pour son action des plus importantes et pour son précieux appui en faveur du développement de notre pays.

Pour nous, le PNUD a toujours été un important organe de coopération en ce qui concerne la mobilisation des ressources, ainsi que le transfert de technologie et le renforcement des capacités scientifiques et techniques par le biais de projets concrets qui ont eu des effets concrets au niveau sectoriel ou national et qui ont

contribué au développement économique et social. Nous rendons hommage à l'action du PNUD dans ce domaine.

C'est dans ce sens que nous aimerions voir se poursuivre les activités du PNUD, lesquelles ne devraient pas se fonder sur une vision stratégique en vertu de laquelle la priorité est donnée à des activités de moins en moins en rapport avec le véritable développement économique et social de nos peuples, et qui fait que le Programme devient un instrument supranational au détriment du développement, portant ainsi atteinte à sa nature véritable.

C'est ce qui nous a guidés tout au long du processus de rédaction et d'approbation de ce premier plan stratégique. Et c'est ce qui explique que la décision adoptée ne nous satisfait pas vraiment.

Nous sommes conscients que les négociations intensives ont abouti à un certain rééquilibrage, en ce sens que la décision précise que le Conseil d'administration modifiera le plan en janvier 2008 pour tenir enfin compte des vœux des pays en développement. Nous ne doutons pas que l'Administrateur du PNUD présentera une version actualisée du plan dans laquelle il sera tenu compte des dispositions de la décision qui vient d'être adoptée. Il serait aussi utile que soient pris en compte les résultats de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement dont l'Assemblée générale débattera à sa soixante-deuxième session.

Il n'en reste pas moins que certains éléments de la décision, du plan et de ses annexes continuent de préoccuper vivement notre délégation. Nous tenons à exposer ces préoccupations face au processus actuel et en prévision des sessions des instances intergouvernementales auxquelles Cuba prendra part et où ces questions seront soulevées.

Nous estimons, à cet égard, que la priorité accordée à certaines questions telles que la participation citoyenne et les droits de l'homme, ainsi qu'aux questions visées au paragraphe 15 de la décision, notamment, est abusive, car ces questions ne relèvent pas de la compétence du PNUD. Elles relèvent de la compétence des organismes des Nations Unies auxquels a été expressément confié un mandat à cette fin et qui doivent en rendre compte, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

L'exercice des droits de l'homme étant un principe de portée universelle, Cuba s'oppose à ce que les 134 bureaux extérieurs du PNUD deviennent des cerbères en la matière, sous couvert de programmes et projets de coopération. La coopération internationale dans ce domaine des plus importants doit être le fait des organismes compétents et universels des Nations Unies, à qui cette tâche a été expressément confiée. Nous sommes préoccupés par la partialité et la discrimination qui caractérisent l'approche que l'on essaie d'imposer par l'intermédiaire du PNUD. Il s'agit là d'une atteinte à la souveraineté nationale des États.

Dans le même ordre d'idées, nous considérons que le PNUD doit s'employer à éviter de faire de certains éléments qui ne sont ni universellement acceptés ni applicables des principes opérationnels, tels que les notions de développement humain et de croissance pour tous, qui n'ont été ni définis ni acceptés au sein des organismes des Nations Unies.

Nous saisissons l'occasion pour féliciter M. Kemal Dervis pour l'action qu'il mène à la tête du PNUD. Nous sommes conscients que, sous sa conduite éclairée, les liens de coopération entre Cuba et le PNUD se sont resserrés.

Nous tenons aussi à dire que nous sommes satisfaits de l'approbation du programme du PNUD pour Cuba pour la période 2008-2011, qui est conforme au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement signé par notre pays et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il s'agit là d'un bel exemple de coopération, de respect mutuel et de planification, sur lequel reposeront toutes les activités de coopération qui seront réalisées à Cuba au cours de cette période.

L'expérience montre qu'il est impossible de définir un mode unique de développement qui vaudrait pour tous. C'est pourquoi les activités opérationnelles doivent avant tout être conformes aux stratégies et priorités nationales en matière de développement et respecter les mandats confiés aux organismes par les États membres.

La souveraineté nationale, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États sont des principes généraux qui, en conformité avec la Charte des Nations Unies, doivent continuer d'orienter les activités opérationnelles partout dans le monde : le respect strict de ces principes est la clef du succès.

5. Déclaration de la France, au nom également de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal et de la Suisse

La présente déclaration est faite au nom de l'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, de la Suisse et de la France.

Nous souhaiterions tout d'abord remercier les différents intervenants qui ont rendu possible l'aboutissement des négociations sur ce plan stratégique, et en tout premier lieu la présidence danoise qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine dans ce but.

Nous nous réjouissons de l'aboutissement de ces négociations, qui témoigne du sens des responsabilités dont ont fait preuve les uns et les autres pour que soient donnés au PNUD les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Dans ce cadre, nous invitons le PNUD à poursuivre ses efforts en faveur d'une plus grande cohérence des activités opérationnelles des Nations Unies, d'une amélioration de son efficacité, et d'un renforcement de sa politique en matière de responsabilisation.

Nous nous réjouissons de voir que les malentendus relatifs à l'approche basée sur les droits de l'homme aient pu être dissipés, s'agissant de principes agréés internationalement, et compte tenu des liens qui existent entre le respect des droits de l'homme et le développement, entre le respect des droits de l'homme et une croissance économique orientée vers la réduction de la pauvreté.

Nous ne doutons pas que le PNUD continuera à œuvrer dans ce sens comme il l'a toujours fait, et qu'il saura rétablir la confiance entre les différents partenaires sur cette importante question.

6. Déclaration de l'Égypte

Monsieur le Président,

Je tiens à exprimer les remerciements et la satisfaction de ma délégation pour les efforts que vous avez consentis, et pour ceux faits par toutes les parties, pour obtenir l'approbation du plan stratégique du PNUD. Ma délégation s'associe à la déclaration que le représentant du Pakistan a faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je tiens cependant à apporter les précisions suivantes :

a) L'Égypte n'était pas membre du Conseil d'administration au moment où le plan a été adopté;

b) Nos vues concernant la teneur du plan ont été clairement exposées et transmises à l'Administrateur, à l'Administrateur associé, ainsi qu'au Conseil à plusieurs reprises, soit par l'entremise du Groupe des 77 et de la Chine, soit directement;

c) Les rapports entre le gouvernement d'un État pour lequel le PNUD réalise un programme de pays et la société civile relèvent exclusivement de la compétence du gouvernement concerné;

d) La maîtrise nationale des programmes est le principe primordial qui régit l'exécution des activités opérationnelles;

e) Une approche axée sur les droits de l'homme ne relève pas de la compétence du PNUD, ce dernier n'ayant aucune attribution en la matière sur les plans des normes, des opérations ou de l'observation;

f) L'Égypte exécutera les accords que le Gouvernement égyptien aura conclus avec le PNUD, ce cadre déterminant le rôle et les responsabilités du Programme et du coordonnateur résident en Égypte.

7. Déclaration de l'Italie

Monsieur le Président,

La délégation italienne tient à remercier les deux coordonnateurs, M^{me} Tarja Fernández et M. Tesfa Seyoum, ainsi que vous-même, pour les efforts déployés en vue d'obtenir l'approbation du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

L'Italie souscrit à ce plan, qui a pour objet la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

Elle souscrit également à l'importance attachée dans ce plan au développement humain et notamment à l'institutionnalisation plus poussée des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies. Elle attend avec intérêt le débat sur le cadre de responsabilisation qui doit se tenir à la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2008.

8. Déclaration du Bénin

Le Groupe africain, membre du Conseil d'Administration, par ma voix, s'associe à la déclaration du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe africain, membre du Conseil, voudrait simplement ajouter à l'attention du PNUD : plus jamais ça. Oui, plus jamais ce drame et pour cela, le PNUD doit être à l'écoute des pays de programme.

Certes, la mobilisation des ressources est importante mais à quoi sert-il de disposer de ressources si elles ne sont pas orientées vers le développement des pays bénéficiaires? La recherche de la réponse à cette question devrait amener le PNUD à faire preuve d'humilité et cultiver la vertu de l'écoute.

Pour terminer, nous voudrions remercier le Président du Conseil pour son engagement et sa passion. Je n'oublie pas les coordonnateurs, en particulier notre collègue Tesfa dont le Groupe est fier car il a été le représentant du Groupe africain.

Je remercie enfin tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'adoption de la décision par consensus.

9. Déclaration de la Suède

Monsieur le Président,

Permettez-moi avant tout de vous remercier pour votre conduite éclairée des négociations et de remercier aussi vos collaborateurs et les coordonnateurs, qui se sont donné tant de mal lors de la session du Conseil d'administration et dans les semaines qui ont suivi pour obtenir un accord sur le plan stratégique.

Cette stratégie comporte de nombreux éléments auxquels nous souscrivons sans réserve. Nous savons gré au PNUD des avancées qui ont été réalisées.

Tout en sachant que, cette année, la situation dans laquelle le PNUD a exécuté ses activités était délicate, s'agissant notamment de la République populaire démocratique de Corée et de la réforme du système des Nations Unies, la Suède n'est pas entièrement satisfaite du processus qui a abouti à la présente session. Le secrétariat a fait son autocritique, et nous espérons que des améliorations constructives précéderont nos sessions dans l'avenir.

Lors de la session du Conseil d'administration, nous avons exprimé nos inquiétudes concernant le peu d'attention accordé aux droits de l'homme dans le projet de plan stratégique. Les négociations prolongées n'ont pas, à nos yeux, abouti à un résultat satisfaisant.

Il est regrettable qu'aucun consensus ne se soit dégagé au sein du Conseil concernant le rôle du PNUD dans la prise en compte et la défense des droits de l'homme par les organismes des Nations Unies.

Il est également regrettable qu'un malentendu se soit installé concernant la programmation axée sur les droits de l'homme : cette approche n'a rien à voir avec une conditionnalité d'ordre politique, elle est un outil destiné à aider efficacement les pays à instituer le développement humain.

La Suède analysera minutieusement les incidences de cette décision. Le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 servira de fondement à notre partenariat avec le PNUD tout au long de cette période.

En conclusion, Monsieur le Président, il est évident pour ma délégation que le PNUD joue et devrait continuer de jouer un rôle majeur au regard de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, de la promotion des valeurs des Nations Unies et de la cohérence du système au niveau des pays. À cet égard, nous envisageons avec optimisme les débats que nous aurons cet automne et par la suite avec les autres États Membres de l'ONU pour faire avancer des réformes importantes.

10. Déclaration de la Norvège

La Norvège se félicite de l'approbation du plan stratégique du PNUD. Un échec aurait été fâcheux pour l'Organisation et aurait sérieusement entamé sa crédibilité. Assurément, certaines questions ne sont pas, à nos yeux, traitées de façon adéquate dans le plan stratégique, mais il fallait parvenir à un compromis, et nous y sommes parvenus. Nous reconnaissons que ce plan constitue une amélioration par rapport au plan de financement pluriannuel pour ce qui est du ciblage des interventions et de l'orientation stratégique.

La décision que nous avons adoptée aujourd'hui est de la plus haute importance en ce sens qu'elle marque notre confiance en l'Organisation et souligne l'importance de l'action du PNUD. Nous œuvrerons au dialogue permanent entre le PNUD et les États membres sur l'exécution du plan stratégique afin d'éviter de remettre en question cette confiance dans l'avenir.

Si nous sommes heureux qu'une solution ait été trouvée, beaucoup de questions demeurent en suspens. Nous regrettons que, en raison de ce qui s'est passé, la Norvège ne soit pas en mesure d'augmenter ses contributions de base au PNUD l'année prochaine ni de s'engager à verser des contributions pluriannuelles, puisqu'il reste à remanier quelques grands secteurs d'ici la session annuelle de 2008.

Comme nous l'avons indiqué, nous regrettons que la question de la programmation axée sur les droits de l'homme se soit politisée. Nous réaffirmons notre position, à savoir que les propositions du PNUD à cet égard répondent aux textes adoptés par l'Assemblée générale qui préconisent la prise en compte des droits de l'homme dans les travaux de tous les organismes des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la poursuite d'un dialogue ouvert sur ces questions et nous espérons que l'on pourra se faire une meilleure idée de ce qui se passe d'ores et déjà au niveau de la programmation.

La Norvège se félicite des efforts et de l'esprit de coopération qui ont permis de parvenir à un accord sur le plan stratégique. Nous pensons à présent à l'avenir et nous espérons que cet esprit de coopération présidera aussi au prochain débat sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, afin que nous œuvrions tous ensemble à consolider l'ONU pour qu'elle se montre à la hauteur de ses engagements.

11. Déclaration des Pays-Bas

Merci mille fois, Monsieur le Président. Nous aussi tenons à vous remercier, ainsi que les coordonnateurs de la décision, pour les résultats obtenus.

Nous nous félicitons nous aussi de la décision du Conseil d'approuver le plan stratégique. Comme l'Administrateur associé l'a dit, nous avons tous fait des concessions. Notre position quant au plan stratégique et à des questions que nous jugeons importantes est bien connue, et je pense qu'il est également clair que nous envisagions le plan stratégique différemment. Mais comme je l'ai dit, tout le monde a fait des concessions, et nous nous félicitons de l'approbation du plan stratégique.

Nous attendons avec intérêt les consultations constructives qui se tiendront au cours des mois à venir pour actualiser le plan stratégique à la lumière de la décision que nous avons prise aujourd'hui. Pour nous, il est important que l'esprit de compromis et de coopération ait prévalu au sein du Conseil. C'est dans l'intérêt du PNUD, mais particulièrement dans l'intérêt des pauvres au service desquels le PNUD est appelé à se mettre, comme nous tous.

Nous espérons que cet esprit de coopération et de compromis perdurera, parce qu'au cours des mois à venir il va nous falloir débattre de questions importantes, pas simplement au sein du Conseil dans le cadre de nouvelles consultations, mais également au sein de l'Assemblée générale. Nous espérons que nous pourrons continuer, dans cet esprit, à surmonter nos différences et à trouver des solutions aux questions importantes qui se posent à nous.

12. Déclaration de l'Allemagne

L'Allemagne accueille avec satisfaction la décision de consensus concernant le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, qui permet au PNUD de poursuivre ses travaux, et elle se félicite également de l'esprit constructif qui a rendu possible l'approbation du plan actualisé.

Nous remercions la présidence danoise ainsi que les coordonnateurs de la décision pour les efforts qu'ils ont déployés sans répit, pour leur conduite éclairée, pour leur patience, et pour leur persévérance.

Nous souscrivons sans réserve à la déclaration faite par la France. Nous y ajouterons les précisions suivantes :

Nous demeurons convaincus que le PNUD, en sa qualité d'organisme des Nations Unies, se doit de promouvoir les normes et les règles convenues par les États qui en sont membres, y compris celles en rapport avec les droits de l'homme. Nous avons accepté le paragraphe 16 [de la décision] étant entendu que le PNUD continuera de mener son action conformément à ces normes et à sa longue tradition de responsabilité.

Dans le même ordre d'idées, nous avons accepté le paragraphe 21 de la décision étant entendu que ses dispositions ne justifient pas la suspension des instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme par quelque État membre que ce soit.

Par ailleurs, nous avons accepté le principe de la répartition géographique équitable étant entendu que cela ne remettra pas en cause les dispositions du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies.

Je tiens aussi à souligner que nous demeurons convaincus qu'aucun des objectifs du Millénaire pour le développement ne doit prendre le pas sur un autre.

Enfin, si le plan stratégique est un document évolutif, cette caractéristique, à nos yeux, ne justifie que des modifications conformes au paragraphe 3 b) de la décision qui a été adoptée.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2007

Table des matières

Première session ordinaire de 2007 (19-26 janvier, New York)

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2007/1	Extension de l'éligibilité à un second mandat consécutif des membres du Bureau du Conseil d'administration	92
2007/2	Esquisse annotée du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011	92
2007/3	Évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007	93
2007/4	Évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit	93
2007/5	Évaluation des rapports nationaux sur le développement humain	94
2007/6	Évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD	95
2007/7	Rapport intérimaire annuel de l'Administrateur sur l'exécution du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et suite donnée au rapport complémentaire de l'Administrateur sur l'évaluation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	95
2007/8	Partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies	96
2007/9	Rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	96
2007/10	Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public et rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP)	97
2007/11	Avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011	98
2007/12	Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2007	99

Session annuelle de 2007 (11-22 juin, New York)

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2007/13	Rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP	103
2007/14	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009	103

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Page</i>
2007/15 Examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects.	104
2007/16 Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP, et projet de plan stratégique pour 2008-2011	104
2007/17 État des engagements de financement envers le PNUD.	105
2007/18 Rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts.	106
2007/19 Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009	107
2007/20 Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour 2008-2009 (UNIFEM)	108
2007/21 Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP et questions connexes	108
2007/22 Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD et questions connexes	108
2007/23 Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	109
2007/24 Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD	110
2007/25 Rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007)	111
2007/26 Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD, et questions connexes	111
2007/27 Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS)	112
2007/28 Rapport annuel 2006 axé sur les résultats et partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies.	113
2007/29 Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS.	114
2007/30 Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007.	115

**Deuxième session ordinaire de 2007
(10-14 septembre et 5 octobre, New York)**

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Page</i>
2007/31 Examen annuel de la situation financière en 2006 (PNUD).	121
2007/32 Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011	121
2007/33 Arrangements en matière de programmation : propositions pour la période 2008-2011.	124
2007/34 Financement prévisible du programme du Fonds d'équipement des Nations Unies	126
2007/35 Plan stratégique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2011	126

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2007/36	Assistance au Myanmar	127
2007/37	Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005	128
2007/38	Projet de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations avec l'UNOPS	128
2007/39	Amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial	129
2007/40	Plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2008-2011	129
2007/41	Programme mondial et programmes régionaux du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2008-2011	130
2007/42	Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays	131
2007/43	Examen de la structure organisationnelle du FNUAP	131
2007/44	Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD-FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2007	

2007/1**Extension de l'éligibilité à un second mandat consécutif des membres du Bureau du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration,

Prenant note des articles 7.1 et 7.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, qui disposent, entre autres, que « chaque année, à sa première session ordinaire, le Conseil élit un Bureau composé d'un président et de quatre vice-présidents, compte tenu de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable » et que « les membres du Bureau peuvent être réélus pour un second mandat consécutif »,

Reconnaissant la nécessité de faciliter la composition du Bureau pour 2007,

Décide :

De déroger, à titre exceptionnel pour 2007 et sans créer de précédent pour les années à venir, aux dispositions de l'article 7.2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

24 janvier 2007

2007/2**Esquisse annotée du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011**

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2006/1 par laquelle il a prié l'Administrateur de lui soumettre une esquisse annotée du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa première session ordinaire de 2007 et un projet de version du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa session annuelle de 2007;

2. *Prend note* des informations communiquées par l'Administrateur concernant le plan stratégique, les arrangements en matière de programmation et le budget d'appui biennal et de l'intention du PNUD d'aligner ces trois instruments à compter de la période de planification 2008-2011, attend avec intérêt de recevoir des informations complémentaires sur cet alignement lors du processus d'élaboration du plan stratégique et encourage la poursuite de l'élaboration des buts, objectifs, résultats et indicateurs afin de cerner avec plus de précision la vision et l'activité du plan stratégique du PNUD et de veiller à la qualité de l'évaluation et de la présentation des résultats, ainsi qu'à la transparence et la responsabilité;

3. *Prie* l'Administrateur de tenir compte, lors de l'élaboration du projet de plan stratégique pour la session annuelle, des observations des États Membres;

4. *Prie également* l'Administrateur de réfléchir sur les enseignements à tirer de l'application du plan de financement pluriannuel 2004-2007, en cours, dans le contexte des changements qui pourraient être proposés dans le nouveau plan stratégique en comparaison avec le plan de financement pluriannuel, notamment du point de vue des principaux domaines d'intervention, des modalités de fonctionnement et des structures organisationnelles;

5. *Prend note* des délais proposés par le PNUD concernant l'élaboration du plan stratégique pour la période 2008-2011 et prie l'Administrateur de mener de larges consultations avec les États Membres et les organismes partenaires de l'ONU;

6. *Prie également* l'Administrateur, ainsi que le Secrétaire exécutif du FENU, les directeurs exécutifs du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et le Coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies, de veiller autant que possible, lors de la planification et de la présentation des résultats, à harmoniser la terminologie, les définitions et la présentation au moyen de la terminologie harmonisée du Groupe des Nations Unies pour le développement.

26 janvier 2007

2007/3

Évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007 (DP/2007/8);

2. *Encourage* le PNUD à identifier et élaborer des propositions de changement qui seront directement liées à la mise en œuvre du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 et qui l'appuieront;

3. *Demande* au PNUD de lui communiquer, à sa session annuelle de 2007, des renseignements sur les modalités de fonctionnement des arrangements actuels en matière de programmation et un projet de proposition pour les arrangements futurs en matière de programmation;

4. *Demande également* au PNUD, de veiller, lors de l'élaboration des futurs arrangements en matière de programmation, à les simplifier, les harmoniser et les améliorer, en tenant compte de la législation actuelle, des changements attendus dans le cadre du nouveau plan stratégique pour 2008-2011 et des pratiques optimales en usage dans les fonds et programmes.

26 janvier 2007

2007/4

Évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit

Le Conseil d'administration,

Ayant pris connaissance de l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit (DP/2007/3) et de la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2007/4),

1. *Demande* au PNUD d'examiner la réponse de l'administration à l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit

figurant dans le document DP/2007/4, en tenant compte de son mandat et des vues exprimées par les États Membres, et de lui présenter la réponse révisée qu'il examinera à sa session annuelle de 2007;

2. *Souligne* la nécessité pour le PNUD de développer ses activités dans le cadre des programmes portant sur les pays touchés par un conflit;

3. *Prie* l'Administrateur d'élaborer, sur la base d'une large consultation avec les États Membres, une vision stratégique sur l'assistance aux pays touchés par un conflit, qui complétera l'élaboration du nouveau plan stratégique, et de la porter à son attention à sa session annuelle de 2007;

4. *Souligne* qu'il importe que le PNUD mène, avec les organismes des Nations Unies, des actions de sensibilisation sur la nécessité impérieuse d'intégrer les questions de développement aux actions de consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit;

5. *Appelle* au dialogue et à la coopération avec les institutions de Bretton Woods, les banques régionales de développement et les organisations régionales compétentes afin de renforcer les actions entreprises par le PNUD dans les pays touchés par un conflit.

26 janvier 2007

2007/5

Évaluation des rapports nationaux sur le développement humain

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain (DP/2007/5) et de la réponse de l'administration à celle-ci (DP/2007/6);

2. *Prie* l'Administrateur d'accorder un rang de priorité élevé à l'appui aux rapports nationaux sur le développement humain, en veillant, au moyen de ressources financières, humaines et techniques suffisantes, à ce qu'ils soient produits et suivis régulièrement;

3. *Engage* le PNUD à préciser, le cas échéant, la relation entre les rapports nationaux sur le développement humain et d'autres rapports tels que les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de sorte qu'ils puissent mieux se compléter;

4. *Souligne* la nécessité pour le PNUD de continuer de renforcer les capacités nationales statistiques et analytiques aux fins de la promotion du contrôle national des rapports nationaux sur le développement humain;

5. *Demande* au PNUD de définir les modalités d'une meilleure prise en compte des rapports nationaux sur le développement humain dans l'élaboration du Rapport mondial sur le développement humain;

6. *Prie* l'Administrateur de rendre compte, dans le rapport annuel d'évaluation, à la première session ordinaire de 2008, des progrès accomplis dans l'application de la présente décision.

26 janvier 2007

2007/6
Évaluation conjointe des progrès accomplis
dans l'application de l'accord de coopération
entre l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel et le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUD et de la réponse conjointe des directions (DP/2007/7);

2. *Prie* l'Administrateur de l'informer des modalités opérationnelles de la mise en œuvre future de l'accord, notamment en ce qui concerne les questions financières, de gestion, d'évaluation et de suivi, et, à cet égard, d'étudier la possibilité de créer une équipe conjointe chargée de l'examen de ces questions.

26 janvier 2007

2007/7
Rapport intérimaire annuel de l'Administrateur
sur l'exécution du plan d'action en faveur de l'égalité
des sexes et suite donnée au rapport complémentaire
de l'Administrateur sur l'évaluation du Fonds
de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur l'état d'avancement du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (DP/2007/9), établi conformément aux décisions 2005/27 et, en particulier, 2006/3;

2. *Prend note également* de la suite donnée au rapport complémentaire de l'Administrateur sur l'évaluation du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2007/10), établi conformément à la décision 2006/5;

3. *Note* que le PNUD et UNIFEM s'emploient à clarifier davantage les rôles afin, notamment, de lancer une programmation conjointe en 2007;

4. *Demande* au PNUD et à UNIFEM d'établir une collaboration interorganisations plus étroite afin de promouvoir l'égalité des sexes au niveau des pays;

5. *Demande également* que les enseignements tirés de la première année de mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes en ce qui concerne, entre autres, la nécessité de suivre les résultats et d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes, soient mis à profit pour approfondir la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et élaborer le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

26 janvier 2007

2007/8 Partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des mesures prises par l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) afin de finaliser l'accord stratégique entre le PNUD et le FENU;
2. *Prend note également* du cadre de partenariat proposé entre le PNUD et le FENU (DP/2007/11);
3. *Prie* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du FENU d'approfondir ce partenariat, notamment en ce qui concerne l'élaboration du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, les arrangements en matière de programmation et le budget d'appui biennal, afin d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels présentés dans le rapport;
4. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du FENU de poursuivre les efforts qu'ils déploient pour assurer un plan de financement pluriannuel pour les activités du FENU dans les pays les moins avancés;
5. *Prie en outre* l'Administrateur et le Secrétaire exécutif de le consulter sur le partenariat stratégique et de faire rapport sur les progrès accomplis à la session annuelle de 2007.

26 janvier 2007

2007/9 Rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);
2. *Se félicite* des efforts déployés par l'UNOPS pour définir une stratégie opérationnelle et réorienter ses structures et ses objectifs afin de répondre aux besoins du système des Nations Unies et de promouvoir l'efficacité et la viabilité de l'organisation;
3. *Se déclare satisfait* des efforts considérables entrepris par l'UNOPS pour soumettre de nouveau des états financiers corrects conformément aux délais qu'il a fixés et le prie de lui présenter pour examen les états financiers vérifiés;
4. *Prend note* de l'étude actuellement menée par l'Administrateur sur les options ouvertes quant à une éventuelle fusion entre le Bureau des services d'achats interorganisations (BSAI) et l'UNOPS, et encourage le PNUD à l'informer des conclusions de l'étude à la session annuelle de 2007;
5. *Décide* du calendrier ordinaire ci-après, concernant la présentation périodique des rapports de l'UNOPS :

- a) Première session ordinaire : cadre biennal de programmation et de budgétisation (une année sur deux : 2008, 2010 et ainsi de suite);
- b) Session annuelle : rapport annuel comprenant les résultats financiers de l'exercice précédent et, à compter de 2008, rapport sur les contributions aux résultats;
- c) Deuxième session ordinaire : états financiers vérifiés (une année sur deux : 2008, 2010 et ainsi de suite) et réponse de l'administration de l'UNOPS aux audits internes, tous les ans.

26 janvier 2007

2007/10

**Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP
sur l'application des Normes comptables internationales
du secteur public et rapports sur l'application
des recommandations du Comité des commissaires
aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP)**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD et du FNUAP sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (DP/2007/14 et DP/FPA/2007/1) ainsi que des rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/61/5/Add.1 et A/61/5/Add. 7) et prie l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de prendre des mesures rapidement pour appliquer pleinement les recommandations dans les délais prescrits;
2. *Constate* qu'il s'agit du premier rapport que le Comité des commissaires aux comptes élabore après la mise en œuvre du système Atlas et prie l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP d'accélérer l'application des recommandations concernant le système Atlas;
3. *Prend note* des mesures prises pour renforcer le dispositif de gestion et de contrôle en ce qui concerne la gestion des risques, la déontologie et la lutte contre la fraude et la corruption, conformément à sa décision 2006/8;
4. *Prend note également* des efforts entrepris par la direction du PNUD et du FNUAP pour achever l'établissement de rapprochements bancaires mensuels dans les bureaux de pays et les services du siège et renforcer le contrôle interne, et appelle à l'intensification de ces efforts;
5. *Demande à nouveau* de continuer à gérer systématiquement les risques dans les processus de gestion du PNUD et du FNUAP et encourage les deux organisations à veiller à l'intégration de la gestion des risques dans le cadre de la gestion responsable;
6. *Réaffirme* la nécessité de favoriser autant que possible l'exécution nationale en tant que moyen de renforcement des capacités nationales et, en conséquence, demande au PNUD et au FNUAP de l'informer des mesures qu'ils prennent pour simplifier les procédures relatives à ce mode d'exécution et de proposer des mesures de sauvegarde conformément aux recommandations

pertinentes figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes A/61/5/Add.1 et A/61/5/Add.7;

7. *Prie* l'Administrateur du PNUD d'accélérer le renforcement des qualifications du personnel au moyen du programme de validation des compétences du personnel dans le cadre d'une approche à plus long terme de traitement des questions d'audit de fond, en prévision de l'application des Normes comptables internationales du secteur public;

8. *Note* que l'Administrateur du PNUD étudie la mise en place de nouvelles structures d'appui viables destinées à améliorer l'établissement des rapprochements bancaires, la comptabilité et la mise en œuvre du système Atlas, notamment la mise en place de centres régionaux conjoints de services, en particulier dans les régions qui ne disposent pas de personnels suffisants, et prie l'Administrateur de traiter cette question en consultation avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de faire fond sur les progrès accomplis et de poursuivre l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes en temps voulu, mais aussi de lui faire rapport, à sa première session ordinaire de 2008, sur la réponse de l'Administration aux questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes et sur l'état actualisé de la mise en œuvre des principales recommandations contenues dans les documents A/61/5/Add.1 et A/61/5/Add.7;

10. *Prend note* des mesures prises par l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP pour collaborer avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies afin de normaliser leur gestion financière dans le contexte du passage aux Normes comptables internationales du secteur public et les prie de l'informer des progrès accomplis à cet égard.

26 janvier 2007

2007/11

Avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des informations communiquées par la Directrice exécutive sur l'avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011 et note également que la Directrice exécutive compte présenter, pour le débat officiel, un projet de plan stratégique pour la période 2008-2011 trois semaines avant la session annuelle de 2007;

2. *Prend note également* de l'intention de la Directrice exécutive de présenter, à la session annuelle de 2007, un document de synthèse comprenant le projet de plan stratégique, les projets de programmes mondial et régionaux, le projet de système d'allocation de ressources et le projet de structure organisationnelle, se réjouit des renseignements complémentaires sur ce document de synthèse qui lui seront communiqués durant le processus de préparation du plan stratégique et encourage la poursuite de l'élaboration des buts, objectifs, résultats et indicateurs afin de cerner avec plus de précision la vision et l'activité du plan stratégique du

FNUAP et de veiller à la qualité de l'évaluation et de la présentation des résultats, ainsi qu'à la transparence et la responsabilité;

3. *Prend note en outre* du délai proposé par le FNUAP pour élaborer son plan stratégique et prie la Directrice exécutive de mener de larges consultations avec les États Membres et les organismes partenaires de l'ONU;

4. *Prie* la Directrice exécutive, lors de l'élaboration du projet de plan stratégique du FNUAP pour la session annuelle de 2007, de tenir compte des observations des États Membres;

5. *Demande* au FNUAP de réfléchir sur les enseignements à tirer de l'application du plan de financement pluriannuel 2004-2007, en cours, dans le contexte des changements qui pourraient être proposés dans le nouveau plan stratégique en comparaison avec le plan de financement pluriannuel, notamment du point de vue des principaux domaines d'intervention, des modalités de fonctionnement et des structures organisationnelles;

6. *Prie* la Directrice exécutive de veiller autant que possible, lors de la planification et de l'établissement des rapports, à harmoniser la terminologie, les définitions et la présentation au moyen de la terminologie harmonisée du Groupe des Nations Unies pour le développement.

26 janvier 2007

2007/12

**Rappel des décisions adoptées
par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2007**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2007, il a :

Point 1

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2007 :

Président :

M. Carsten Staur (Danemark)

Vice-Présidente :

M^{me} Fernande Afiavi Hounbedji (Bénin)

Vice-Président :

M. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh)

Vice-Président :

M. José Briz Gutiérrez (Guatemala)

Vice-Président :

M. Andriy Nikitov (Ukraine)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2007 (DP/2007/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2006 (DP/2007/1);

Examiné le plan de travail annuel pour 2007 (DP/2007/CRP.1) et décidé d'en établir la version définitive après un débat plus approfondi;

Examiné le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2007 et décidé d'en établir la version définitive après un débat plus approfondi;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2007 :

Session annuelle de 2007 : 11-22 juin 2007

Deuxième session ordinaire de 2007 : 10-14 septembre 2007

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011

Adopté la décision 2007/2 du 26 janvier 2007 sur l'esquisse annotée du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2011;

Point 3

Arrangements en matière de programmation

Adopté la décision 2007/3 sur l'évaluation des arrangements en matière de programmation pour 2004-2007;

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes pour les pays ci-après :

Afrique : Afrique du Sud, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Mozambique, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Zambie et Zimbabwe;

États arabes : Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Maroc, République arabe syrienne, Somalie, Tunisie et Yémen;

Asie et Pacifique : Mongolie, République démocratique populaire lao et Thaïlande;

Europe et Communauté d'États indépendants : Croatie, République de Moldova et République du Monténégro;

Amérique latine et Caraïbes : Belize, Brésil, Chili, El Salvador, Honduras, Jamaïque, Panama, Paraguay, République dominicaine et Uruguay;

Décidé que le PNUD présenterait un programme de pays révisé pour la République populaire démocratique de Corée, qui lui sera soumis dès que les modifications demandées seraient introduites;

Point 5
Évaluation

Adopté la décision 2007/4 du 26 janvier 2007 sur l'évaluation de l'assistance apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit;

Adopté la décision 2007/5 du 26 janvier 2007 sur l'évaluation des rapports nationaux sur le développement humain;

Adopté la décision 2007/6 du 26 janvier 2007 sur l'évaluation conjointe des progrès accomplis dans l'application de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD;

Point 6
Égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2007/7 du 26 janvier 2007 sur le rapport intérimaire annuel de l'Administrateur sur l'état d'avancement du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes et le rapport complémentaire de l'Administrateur sur l'évaluation d'UNIFEM;

Point 7
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2007/8 du 26 janvier 2007 sur le partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU;

Point 8
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2007/9 du 26 janvier 2007 sur le rapport sur la situation financière et opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP**Point 1**
Questions d'organisation

Adopté la décision 2007/1 du 26 janvier 2007 sur l'extension de l'éligibilité à un second mandat consécutif des membres du Bureau du Conseil d'administration;

Points 9, 12 et 13
Questions financières, budgétaires et administratives
et recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2007/10 du 26 janvier 2007 sur le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public et sur les rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004-2005 (PNUD et FNUAP);

Point 14

Rapport commun au Conseil économique et social

Pris note du rapport commun de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2007/5);

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes pour les pays ci-après :

Afrique : Afrique du Sud, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Mozambique, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sao Tomé-et-Principe, Zambie et Zimbabwe;

États arabes, Europe et Asie centrale : Algérie, Égypte, Maroc, République arabe syrienne, République de Moldova, Tunisie et Yémen;

Asie et Pacifique : Mongolie, Myanmar, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée et Thaïlande;

Amérique latine et Caraïbes : Brésil, El Salvador, Honduras, Panama, Paraguay, pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes, République dominicaine et Uruguay;

Point 11

Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement

Entendu un rapport oral sur le rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et relèvement;

Point 15

Questions diverses

Tenu une séance de consultations officielles sur le plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011 et sur des questions diverses; adopté la décision 2007/11 sur l'avant-projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 19 et 22 janvier 2007, qui a examiné les points ci-après : a) capacités d'intervention en cas de catastrophe naturelle; b) premier objectif du Millénaire pour le développement : interdépendance des méthodes de lutte contre la pauvreté; c) réforme de l'Organisation des Nations Unies; et d) dimension sexospécifique du VIH/sida.

26 janvier 2007

2007/13

Rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2007/8), *accueille avec satisfaction* l'augmentation substantielle du niveau des ressources ordinaires du Fonds en 2006, ainsi que l'augmentation de ses recettes au titre du cofinancement en 2006, due notamment à l'augmentation des contributions d'un certain nombre de donateurs, et *se félicite* des contributions apportées par les pays bénéficiaires de programme, qui ont permis au FNUAP d'avoir un nombre record de donateurs;

2. *Souligne* que les ressources ordinaires sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de l'action du FNUAP et *encourage* ce dernier à continuer de mobiliser des ressources ordinaires ainsi que des ressources supplémentaires pour ses programmes;

3. *Constate* que, pour maintenir et accroître le niveau de financement du FNUAP, les pays qui en ont les moyens devront intensifier leur effort de financement durant la période du plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Engage* tous les pays qui en ont les moyens à verser leurs contributions en début d'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

5. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un soutien politique et financier vigoureux et d'un financement de base plus substantiel et prévisible afin de mieux aider les pays à intégrer pleinement les dispositions prises à la Conférence internationale sur la population et le développement à leurs stratégies et mesures de développement nationales.

15 juin 2007

2007/14

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois pour janvier 2008, d'un montant de 9 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009;

2. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

15 juin 2007

2007/15
Examen de la politique du FNUAP
en matière de recouvrement des coûts indirects

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2005/12 sur le recouvrement des coûts indirects pour les dépenses cofinancées;
2. *Prend acte* du rapport publié sous la cote DP/FPA/2007/9 et de l'état de mise en œuvre de la nouvelle politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts;
3. *Réaffirme* que les ressources ordinaires, en raison de leur caractère non lié, sont d'une importance primordiale pour le FNUAP, et qu'elles ne devraient pas servir à subventionner l'appui à des projets et programmes financés par d'autres ressources;
4. *Se félicite* des progrès accomplis au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) quant au plan d'harmonisation des politiques de recouvrement des coûts, et *encourage* le FNUAP à continuer de participer activement aux groupes de travail du GNUM sur cette question;
5. *Engage vivement* la Directrice exécutive du FNUAP à intensifier ses consultations avec le GNUM en vue de parvenir à une définition commune de ce qu'est un coût indirect;
6. *Encourage par ailleurs* le FNUAP à conférer avec le PNUD et l'UNICEF afin d'harmoniser les principes du recouvrement des coûts pour les contributions des pays bénéficiaires des programmes;
7. *Note* la transparence et la simplicité de la nouvelle politique de recouvrement des coûts, et *réaffirme* son approbation;
8. *Engage* le FNUAP à lui présenter dans le cadre de son budget d'appui biennal pour 2008-2009 des propositions sur la possibilité d'utiliser le recouvrement des coûts pour financer les fonctions de gestion et d'administration qui appuient l'exécution des programmes;
9. *Prie* le FNUAP de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2009 un rapport sur l'état d'application de sa politique de recouvrement des coûts indirects.

15 juin 2007

2007/16
Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan
de financement pluriannuel du FNUAP,
et projet de plan stratégique pour 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de synthèse pour la période 2004-2007 concernant le plan de financement pluriannuel du FNUAP (DP/FPA/2007/7 (Part 1), du bilan statistique (DP/FPA/2007/7, Part 1, Add.1), et du rapport conjoint du PNUD et du

FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 (DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II);

2. *Prend note* des résultats présentés dans le rapport de synthèse, notamment des progrès accomplis au regard des six produits inscrits dans le cadre de résultats stratégiques;

3. *Prend note également* de l'analyse des enseignements tirés et *encourage* le FNUAP à en faire usage dans la formulation de son plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Note avec satisfaction* le processus participatif et consultatif conduit par le FNUAP pour établir le projet de plan stratégique pour 2008-2011, le projet de descriptif de programme mondial et régional pour 2008-2011 et le projet de système d'allocation des ressources;

5. *Constate* les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer la gestion axée sur les résultats et *invite* le FNUAP à poursuivre dans cette voie dans sa programmation;

6. *Note* la clarté de la structure du projet de plan stratégique pour 2008-2011;

7. *Engage* le FNUAP à rendre les indicateurs plus précis à tous les niveaux afin de mieux mesurer sa performance;

8. *Prie* le FNUAP de tenir compte de ses observations dans son plan stratégique pour 2008-2011, son programme mondial et régional pour 2008-2011 et son système d'allocation des ressources.

15 juin 2007

2007/17

État des engagements de financement envers le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport sur l'état des engagements au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2007 et au-delà (DP/2007/18);

2. *Constate avec inquiétude* qu'après avoir dépassé les objectifs de financement pour 2004 et 2005 le PNUD n'a pas été en mesure d'atteindre le troisième objectif de financement annuel (2006) de son deuxième plan de financement pluriannuel couvrant la période 2004-2007;

3. *Note avec satisfaction* que, selon les projections actuelles, l'objectif global de financement pluriannuel pour 2007 – dernière année du cycle en cours – est en passe d'être atteint;

4. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD, et *engage* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2007;

5. *Encourage* les pays qui ont déjà versé leurs contributions à envisager de verser des contributions supplémentaires en 2007, s'ils sont en mesure de le faire, de manière à relancer l'effort de reconstitution des ressources ordinaires du PNUD;

6. *Encourage également* les États Membres à annoncer leurs contributions – sur une base pluriannuelle si possible – pour le nouveau cycle de planification couvrant la période 2008-2011, avec des calendriers de versements à date fixe, et à s'y tenir par la suite.

19 juin 2007

2007/18

Rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2003/22, par laquelle il a approuvé les modalités de recouvrement des coûts en vigueur et *prend acte* du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la politique de recouvrement des coûts (DP/2007/36), tout en notant qu'il ne contient pas d'informations suffisantes sur les dépenses encourues au titre de l'appui à la gestion, ainsi que demandé dans la décision 2006/30;

2. *Réitère* que les ressources ordinaires, en raison notamment de leur caractère non lié, constituent l'assise des activités opérationnelles du PNUD, et, à cet égard, *note avec inquiétude* la diminution de la part relative des ressources ordinaires dont dispose le PNUD, et *encourage* tous les donateurs à s'efforcer d'augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires;

3. *Rappelle* les objectifs énoncés dans sa décision 2006/30, à savoir que toutes les ressources autres que les ressources ordinaires doivent appuyer les priorités définies dans le plan stratégique, et que les ressources ordinaires ne doivent pas servir à subventionner les dépenses d'appui à des programmes financés par d'autres ressources;

4. *Engage* le PNUD à fournir aux pays partenaires bénéficiant de ses programmes des renseignements détaillés sur les recettes et les dépenses au titre des coûts d'appui aux programmes dans les budgets des programmes de pays;

5. *Engage également* le PNUD à lui présenter, avec son budget d'appui biennal pour 2008-2009, une proposition sur l'affectation du recouvrement des coûts indirects à l'appui de l'exécution des programmes;

6. *Se félicite* des progrès enregistrés récemment quant à l'harmonisation de la politique de recouvrement des coûts au sein des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement, et *engage* l'Administrateur, en sa qualité de Président du GNUD et en concertation avec les autres organismes des Nations Unies, à s'employer à développer une approche commune du recouvrement des coûts pour la gestion des activités conjointes et la prestation des services;

7. *Encourage* le PNUD à intensifier ses consultations avec le FNUAP et l'UNICEF en vue de définir la méthode de calcul des coûts administratifs et d'harmoniser les principes relatifs au recouvrement des coûts pour les contributions des pays bénéficiant de programmes, de manière à assurer le recouvrement intégral

de tous les coûts liés à l'exécution des activités financées au moyen de ces contributions;

8. *Décide* que, pour l'instant :

a) Un taux de recouvrement de 7 % sera appliqué aux coûts d'appui indirects en ce qui concerne les nouvelles contributions de tiers;

b) Un taux standard de recouvrement de 3 % sera maintenu s'agissant des dépenses d'appui indirectes pour toutes les nouvelles contributions des pays bénéficiant de programmes;

9. *Décide* que le PNUD pourra continuer d'accorder des exemptions de recouvrement, sur la base d'un examen au cas par cas des priorités spécifiques, des modalités relatives à la diminution des coûts indirects et des objectifs d'harmonisation, et qu'il devra informer le Conseil de toute dérogation dans son rapport financier annuel;

10. *Prie* l'Administrateur d'examiner les accords-cadres existants et autres arrangements de cofinancement afin d'en aligner les dispositions sur la présente décision;

11. *Prie également* l'Administrateur de faire apparaître, dans le rapport financier annuel, les recettes provenant des contributions de tiers, les contributions des pays de programme et la gestion canalisée des fonds, l'affectation et le remboursement des ressources afférentes aux fonctions de gestion par le biais du budget d'appui annuel;

12. *Prie par ailleurs* l'Administrateur de lui faire rapport sur l'application de la politique de recouvrement des coûts, en indiquant notamment l'incidence des taux appliqués sur les ressources ordinaires et les autres ressources, ainsi que l'utilisation et l'affectation des coûts indirects recouverts et les options possibles de variation des taux compte tenu des modalités d'exécution et des dépenses de gestion, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2009 dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et de la présentation du budget d'appui biennal pour 2010-2011.

19 juin 2007

2007/19

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2008, d'un montant de 31,5 millions de dollars, dans l'attention de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009;

2. *Décide* que cette allocation sera intégrée au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

20 juin 2007

2007/20

**Allocation de crédit par anticipation
au titre du budget d'appui biennal
du Fonds de développement des Nations Unies
pour la femme pour 2008-2009 (UNIFEM)**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2008, d'un montant de 1 million de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2009;

2. *Décide* que cette allocation sera intégrée au budget d'appui biennal pour 2008-2009 et n'en constituera pas un complément.

19 juin 2007

2007/21

**Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan
de financement pluriannuel du FNUAP
et questions connexes**

Le Conseil d'administration

1. Afin d'assurer l'accomplissement effectif et efficace du mandat du FNUAP, *prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2007, un rapport détaillé sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et évaluation en vigueur au FNUAP.

20 juin 2007

2007/22

**Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse
2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD
et questions connexes**

Le Conseil d'administration

1. Afin d'assurer l'exécution efficace et efficiente du PNUD, *prie* l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2007, un rapport détaillé sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et évaluation en vigueur au PNUD.

21 juin 2007

2007/23

Rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de synthèse concernant le plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2007/35);

2. *Constate* l'appui apporté par UNIFEM aux pays bénéficiaires du programme qui s'emploient à atteindre les objectifs internationalement convenus en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et à avancer sur d'autres fronts tels que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité;

3. *Prend acte* des différentes initiatives prises par UNIFEM pour appuyer l'examen triennal des activités opérationnelles, qu'il s'agisse des partenariats renforcés avec le PNUD et avec d'autres organismes des Nations Unies, ou de l'aide technique sur les questions d'égalité des sexes dans le cadre de la définition des orientations et des mécanismes de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD);

4. *Apprécie* le fait qu'UNIFEM préside l'équipe spéciale égalité des sexes du GNUD, et *engage* l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du GNUD, à faire en sorte que les initiatives prises par cette équipe pour renforcer l'obligation de parité et faire prévaloir l'égalité des sexes dans les équipes de pays des Nations Unies sont appuyées et relayées;

5. *Encourage* UNIFEM à mettre au point son plan stratégique pour 2008-2011 en tenant compte de ses résultats et réalisations ainsi que des enseignements tirés de son plan de financement pluriannuel pour 2004-2007, et *encourage également* UNIFEM à définir les mesures concrètes qui seront prises pour promouvoir l'égalité des sexes dans le système de coopération des Nations Unies pour le développement, lors de l'examen des résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale portant création d'UNIFEM;

6. *Demande* à UNIFEM de tenir compte de ses observations lors de l'établissement de son plan stratégique pour 2008-2011;

7. *Prend note* du fait que, malgré des ressources globalement supérieures aux prévisions, UNIFEM a pâti d'une absence d'engagements financiers pluriannuels et de la faible croissance des contributions de base qui l'ont empêché de planifier de manière adéquate, et *encourage* les États Membres qui en ont les moyens de faire en sorte que les ressources de base d'UNIFEM atteignent le montant cible de 40 millions de dollars en 2007;

8. *Engage* UNIFEM à examiner sa politique de recouvrement des coûts et à lui rendre compte des conclusions de cet examen à sa première session ordinaire de 2008.

21 juin 2007

2007/24

Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2007/21);

2. *Félicite* le PNUD des progrès accomplis dans l'application de la politique d'évaluation (2006/20), avec notamment l'institutionnalisation du système de réponses de l'Administration, et *souligne* que l'indépendance du Bureau de l'évaluation et ses liens avec le Conseil d'administration conservent une importance primordiale;

3. *Engage* le PNUD à mieux utiliser l'évaluation en s'efforçant davantage d'y associer les parties prenantes nationales, de tenir compte du point de vue des gouvernements nationaux autant qu'il convient, de veiller au choix du moment de l'évaluation, d'appliquer les principes d'une saine planification, de diffuser largement les conclusions des évaluations dans une présentation standardisée et en employant un vocabulaire compris de tous;

4. *Exhorte* le PNUD à continuer de renforcer la capacité de ses bureaux régionaux et de pays à gérer les évaluations, et *souligne* la nécessité de planifier plus méthodiquement les évaluations, en identifiant également les ressources nécessaires et les sources de financement;

5. *Réaffirme* la nécessité d'intégrer des mécanismes de renforcement des capacités à toutes les phases des projets, de la conception et de l'exécution, et *invite* l'Administration du PNUD à redoubler d'efforts pour que les programmes et projets contiennent une composante renforcement des capacités de manière à améliorer la capacité de gestion des institutions d'exécution nationales dans une perspective de pérennité de cet acquis;

6. *Engage* le PNUD à continuer d'aider les pays bénéficiaires de ses programmes à acquérir des capacités d'évaluation sur le plan national, à mieux comprendre l'importance de l'évaluation comme base de connaissances et de choix de programmes, et *l'engage également* à s'assurer que les évaluations correspondent à la demande nationale;

7. *Invite* le PNUD à tenir compte des principales conclusions et des enseignements tirés d'évaluations antérieures dans l'établissement de son plan stratégique pour 2008-2011;

8. *Approuve* le projet de programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2007-2008, et *souligne* que les programmes de travail à venir doivent être clairement articulés avec le futur plan stratégique.

22 juin 2007

2007/25**Rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007)***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007) (DP/2007/30);
2. *Encourage* le PNUD à mieux intégrer la coopération Sud-Sud durant l'exécution de son plan stratégique pour 2008-2011;
3. *Encourage également* le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à promouvoir les initiatives de coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies pour l'aide au développement;
4. *Souligne* qu'il importe de continuer à promouvoir le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la diffusion des meilleures pratiques et études dans le cadre des initiatives de coopération technique et économique appuyées par le Groupe spécial de coopération Sud-Sud, dans une perspective d'autonomie et viabilité à long terme;
5. *Invite* le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud à travailler en coordination avec les organismes des Nations Unies compétents et instances régionales et multilatérales dès lors qu'il traite de domaines thématiques spécifiques;
6. *Souligne* le fait que l'application des trois plateformes d'appui au troisième cadre de coopération Sud-Sud mobilisera également les capacités locales disponibles dans les pays en développement;
7. *Engage* le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud à redoubler d'efforts pour explorer et lancer d'autres initiatives innovantes de mobilisation des ressources, de manière à attirer des ressources supplémentaires, tant financières qu'en nature, qui viendront compléter les ressources ordinaires et les autres fonds de financement des activités impliquant une coopération Sud-Sud;
8. *Attend avec intérêt* le rapport de l'évaluation en cours de la coopération Sud-Sud et la réponse du PNUD, qui constituent l'un et l'autre d'importants outils pour poursuivre l'examen du rôle du PNUD dans la coopération Sud-Sud.

22 juin 2007

2007/26**Plan de financement pluriannuel : rapport de synthèse 2004-2006 sur l'action et les résultats du PNUD, et questions connexes***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport de synthèse concernant le plan de financement pluriannuel (PFP) du PNUD pour 2004-2006 (DP/2007/17);

2. *Prend note* des réalisations mentionnées dans ce rapport ainsi que des progrès inégaux enregistrés dans certains domaines d'intervention, et *prend note également* des informations fournies concernant les résultats et les ressources;

3. *Prend note* des enseignements tirés, et *réitère* l'espoir qu'ils seront intégrés dans le plan stratégique pour 2008-2011;

4. *Note* l'orientation stratégique renforcée des activités menées à bien dans le cadre des programmes grâce à la définition d'objectifs et de produits aux niveaux institutionnel et programmatique ainsi qu'à la réduction des filières services, et *note également* que le système de gestion axée sur les résultats qui sous-tend le PFP 2004-2007 demeure fragmenté et incomplet;

5. *Note par ailleurs* que les facteurs déterminants d'efficacité des activités de développement n'ont été qu'imparfaitement intégrés dans l'application du PFP 2004-2007, que la prise en main des projets par les pays, la coopération Sud-Sud et l'égalité des sexes n'ont pas été des priorités suffisamment prises en compte, et *insiste* sur la nécessité de renforcer ces éléments dans le projet de plan stratégique pour 2008-2011;

6. *Note en outre* que la part des crédits affectés est demeurée largement supérieure à celle des ressources ordinaires du PNUD, ce qui réduit la capacité du PNUD à accomplir correctement son mandat à appuyer efficacement les programmes de développement des pays partenaires, et que les contributions non liées sont indispensables pour assurer la cohérence et l'harmonisation des activités opérationnelles de développement;

7. *Constate* avec préoccupation qu'en son état actuel, le projet de plan stratégique pour 2008-2011 ne tient pas suffisamment compte des points soulevés par les États Membres lors du processus consultatif, et *demande* par conséquent des consultations supplémentaires avec le Conseil d'administration, tout en soulignant également la nécessité de consulter dûment les principaux partenaires au sein des Nations Unies avant de parachever la mise au point de ce plan;

8. *Invite* le PNUD à se baser sur la résolution 59/250, par laquelle l'Assemblée générale définit les grandes orientations de la coopération pour le développement à l'échelle du système des Nations Unies ainsi que les modalités au niveau des pays, pour définir le cadre général d'action de son plan stratégique pour 2008-2011;

9. *Demande* que le projet de plan stratégique pour 2008-2011 tienne compte des avis et observations des États Membres et, dans ce contexte, *attend avec intérêt* la poursuite des discussions sur les divers chapitres du projet de plan stratégique.

21 juin 2007

2007/27

Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2007/31);

2. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNOPS avec l'adoption de mesures visant à améliorer son efficacité et sa productivité, conformément à sa stratégie opérationnelle;

3. *Prend note* de l'état des recettes et des dépenses pour 2006, et du fait que l'UNOPS a versé 8,9 millions de dollars à sa réserve opérationnelle;

4. *Prend note également* du volume élevé de nouvelles activités engagées en 2006, qui témoigne d'une confiance soutenue de la part des partenaires de l'UNOPS;

5. *Invite* le PNUD et l'UNOPS à s'employer en priorité à régler les problèmes encore en suspens touchant leur compte interfonds;

6. *Invite* le PNUD et l'UNOPS à lui communiquer, à sa deuxième session ordinaire de 2007, des détails supplémentaires sur le projet de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations au sein de l'UNOPS, et de lui soumettre toutes observations et recommandations émanant du Comité de coordination de la gestion de l'UNOPS.

22 juin 2007

2007/28

Rapport annuel 2006 axé sur les résultats et partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel axé sur les résultats (DP/2007/33) du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du rapport intérimaire sur le partenariat stratégique PNUD-FENU (DP/2007/34);

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FENU quant à l'exécution de son plan institutionnel ainsi que les efforts déployés pour élargir la base de donateurs et mieux répartir les charges;

3. *S'inquiète* du fait que, malgré les résultats en progression de sa campagne 2006 de mobilisation des ressources, le FENU n'a pas atteint le montant cible qu'il s'était fixé;

4. *Se félicite* des progrès accomplis quant à l'intégration de la contribution du FENU dans les domaines de la gouvernance locale et de la microfinance au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

5. *Invite* le PNUD et le FENU à fixer les derniers détails de leur partenariat stratégique en temps voulu pour lui présenter un rapport à ce sujet à sa première session ordinaire de 2008, notamment en ce qui concerne : a) l'intégration de la contribution du FENU au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011; et b) la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du partenariat, tels qu'ils figurent dans le document DP/2007/11;

6. *Demande à nouveau* au PNUD et au FENU de poursuivre leurs efforts afin d'obtenir des financements stables pour les activités du FENU, et les *invite* à mener à bien leurs consultations sur les stratégies de financement adéquates et les

arrangements de programmation, et à lui présenter une proposition détaillée à sa deuxième session ordinaire de 2007;

7. *Souligne* la nécessité de renforcer la situation financière du FENU, et *demande à nouveau* aux pays donateurs et aux autres pays qui le peuvent d'augmenter durablement leur appui financier aux programmes et activités du FENU dans les pays les moins avancés;

8. *Invite* le FENU à l'informer de sa politique en matière de recouvrement des coûts et de lui faire rapport sur cette politique à sa première session ordinaire de 2008.

22 juin 2007

2007/29

Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* des rapports d'audit et de contrôle interne du PNUD (DP/2007/37) et du FNUAP (DP/FPA/2007/14), ainsi que du rapport du Bureau de l'audit et de la performance du PNUD sur les services d'audit fournis à l'UNOPS en 2006 (DP/2007/38);

2. *Se félicite* de la place faite aux grandes questions administratives récurrentes dans les rapports d'audit interne et de la clarté et de la présentation des recommandations et de la planification des audits fondée sur les risques;

3. *Exhorte* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de lui communiquer les réponses de leur administration respective, et *souligne* que la poursuite de cette pratique et l'amélioration constante de la fonction d'audit sont les garants du bon fonctionnement des contrôles internes;

4. *Rappelle* la résolution 59/250, par laquelle l'Assemblée générale a demandé aux organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement d'utiliser, dans la plus large mesure possible, les modalités de l'exécution nationale des projets et l'expertise et les techniques nationales disponibles, comme norme de la mise en œuvre des activités opérationnelles;

5. *Exhorte* le PNUD et le FNUAP à renforcer davantage la modalité d'exécution nationale en prenant des mesures pour corriger les risques opérationnels et les faiblesses identifiés dans les rapports d'audit, en prêtant une attention particulière au renforcement des capacités, et les *invite* l'un et l'autre à l'informer de l'application des mesures proposées;

6. *Prie également* l'Administrateur du PNUD de s'intéresser tout particulièrement aux risques liés au système Atlas, aux états de rapprochement bancaire et à la gestion des déficits des fonds d'affectation spéciale, et de l'informer des mesures prises pour atténuer ces risques;

7. *Prie par ailleurs* la Directrice exécutive du FNUAP d'étudier de près les risques liés aux procédures internes et à la technologie de l'information, et de l'informer des mesures prises pour atténuer ces risques;

8. *Engage vivement* la haute direction du PNUD et du FNUAP à appliquer les recommandations figurant dans les rapports d'audit, et *demande* au PNUD et au FNUAP de faire rapport sur ce point dans les réponses de leur administration respective, pour présentation à sa session annuelle de 2008;

9. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de s'assurer que le nouveau mécanisme d'audit qui doit entrer en vigueur en juillet 2007 est efficace et dispose d'un personnel suffisant, et le *prie* en outre de lui faire rapport oralement sur le nouveau mécanisme d'audit à sa deuxième session ordinaire de 2007;

10. *Constate* que la responsabilisation et la transparence sont des éléments constitutifs de toute bonne gestion;

11. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui soumettre pour examen et approbation, à sa première session de 2008, un projet de politique en matière de contrôles définissant également les principes de responsabilité et de transparence, ainsi que les obligations de communication et de confidentialité dans le cadre de la gestion des activités opérationnelles du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. À cet égard, le Conseil d'administration *prie également* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de le tenir régulièrement informé, notamment par un rapport oral à sa deuxième session ordinaire de 2007, des progrès accomplis dans la mise au point des composantes et des principes de la politique en matière de contrôles, avant de lui soumettre un projet de politique à sa première session ordinaire de 2008;

12. *Rappelle* l'existence des Comités consultatifs du PNUD et du FNUAP pour les questions d'audit, et *demande* que le rôle de ces comités, notamment leur indépendance, leurs rapports avec le Conseil d'administration et les procédures de nomination de leurs membres soient clarifiés dans la politique relative aux contrôles.

22 juin 2007

2007/30

Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007

Le Conseil d'administration

Rappelle que, lors de sa session annuelle de 2007, il a :

Point 1

Questions d'organisation

1. Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2007 (DP/2007/L.2);
2. Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2007 (DP/2007/15) et son rectificatif (DP/2007/15/Corr.1); et
3. Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions en 2007 et 2008 :

Deuxième session ordinaire 2007 :	10-14 septembre 2007
Élection du Bureau pour 2008 :	11 janvier 2008

Première session ordinaire de 2008 : 21-24 janvier 2008
Session annuelle 2008 : 16-27 juin 2008 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2008 : 8-12 septembre 2008

4. Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2007.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté les décisions 2007/22 et 2007/26 relatives au rapport de synthèse 2004-2006 sur le plan de financement pluriannuel, et le rapport de synthèse sur les activités, les résultats et les questions connexes.

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 [DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II)].

Point 3

Engagements de financement (PNUD)

Adopté la décision 2007/17 relative à l'état des engagements de financement envers le PNUD.

Point 4

Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011

Pris acte du projet de plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 (DP/2007/19) et de la vision stratégique du PNUD sur l'assistance aux pays touchés par un conflit (DP/2007/20).

Point 5

Évaluation (PNUD)

Adopté la décision 2007/24 relative au rapport annuel sur l'évaluation.

Point 6

Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le rapport sur le développement humain (DP/2007/28).

Point 7

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Cameroun (DP/DCP/CMR/1)

Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/DCP/COM/1)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Lesotho (DP/DCP/LSO/1) et son rectificatif (DP/DCP/LSO/1/Corr.1)

Projet de descriptif de programme pour le Malawi (DP/DCP/MWI/1)

Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/DCP/MLI/1)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/DCP/SLE/1)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour le Bhoutan (DP/DCP/BTN/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/DCP/IND/1)

Projet de descriptif de programme pour la Malaisie (DP/DCP/MYS/1)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/DCP/MDV/1)

Projet de descriptif de programme pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/1)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/DCP/LKA/1/Rev.1)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour Bahreïn (DP/DCP/BHR/1)

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/DCP/DJI/1)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/DCP/JOR/1)

Projet de descriptif de programme pour les Émirats arabes unis (DP/DCP/ARE/1)

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme pour la Fédération de Russie (DP/DCP/RUS/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/DCP/BOL/1)

Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/DCP/CUB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Suriname (DP/DCP/SUR/1)

Projet de descriptif de programme pour Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/1).

Pris acte de la première prorogation d'un an des programmes pour les pays suivants : Burundi, Côte d'Ivoire, Maurice, Niger, Nigéria et République du Congo (DP/2007/29).

Approuvé la troisième prorogation d'un an du programme pour le Timor-Leste; la deuxième prorogation d'un an du programme pour le Liban, et la première prorogation de deux ans du programme pour le Botswana (DP/2007/29).

Point 8
Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2007/25 relative à l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (2005-2007).

Point 9
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Adopté la décision 2007/27 relative au rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2007/28 relative au rapport annuel 2006 axé sur les résultats et au partenariat stratégique entre le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies.

Point 11
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2007/23 relative au plan de financement pluriannuel 2004-2007 du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Point 12
Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2007/18 relative au rapport sur l'efficacité de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts.

Adopté la décision 2007/19 relative à l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2008-2009. Noté que la demande d'UNIFEM concernant le report de la présentation de son budget d'appui biennal pour 2008-2009 à la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2008 recoupait une demande du PNUD dans le même sens.

Adopté la décision 2007/20 sur l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009.

Débat consacré au FNUAP

Point 13 : Rapport annuel de la Directrice exécutive; et
Point 16 : Projet de plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Adopté les décisions 2007/16 et 2007/21 relatives au rapport de synthèse 2004-2007 sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP et les questions connexes.

Pris acte du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2006 [DP/2007/17/Add.1-DP/FPA/2007/7 (Part II)].

Point 14**Engagements de financement envers le FNUAP**

Adopté la décision 2007/13 concernant les engagements de financement en faveur du FNUAP.

Point 15**Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Cameroun (DP/FPA/DCP/CMR/5)

Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/FPA/DCP/COM/5)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée-Bissau (DP/FPA/DCP/GNB/5)

Projet de descriptif de programme pour le Malawi (DP/FPA/DCP/MWI/6)

Projet de descriptif de programme pour le Mali (DP/FPA/DCP/MLI/6)

Projet de descriptif de programme pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/4)

États arabes, Europe et Asie centrale

Projet de descriptif de programme pour Djibouti (DP/FPA/DCP/DJB/3)

Projet de descriptif de programme pour la Jordanie (DP/FPA/DCP/JOR/7)

Asie et le Pacifique

Projet de descriptif de programme pour le Bhoutan (DP/FPA/DCP/BTN/5)

Projet de descriptif de programme pour l'Inde (DP/FPA/DCP/IND/7)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/FPA/DCP/MDV/4)

Projet de descriptif de programme pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/DCP/PNG/4)

Projet de descriptif de programme pour Sri Lanka (DP/FPA/DCP/LKA/7)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour la Bolivie (DP/FPA/DCP/BOL/4)

Projet de descriptif de programme pour Cuba (DP/FPA/DCP/CUB/7) et son rectificatif (DP/FPA/DCP/CUB/7/Corr.1)

Pris note de la prorogation d'un an des programme pour le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria. Approuvé la prorogation de deux ans du programme pour le Botswana, la deuxième prorogation d'un an du programme pour Haïti, le Liban et le Soudan, et la troisième prorogation d'un an du programme pour le Timor-Leste.

Point 16

Plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Pris oralement la décision d'autoriser le FNUAP à établir son budget d'appui biennal 2008-2009 sur la base du scénario n° 3 figurant dans le rapport d'examen de la structure organisationnelle du FNUAP (projet de document daté du 30 mai 2007), et de reporter à sa deuxième session ordinaire de 2007 l'adoption officielle de la décision à prendre.

Point 19

Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)

Adopté la décision 2007/14 relative à l'allocation d'un crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2008-2009.

Adopté la décision 2007/15 relative à l'examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 17

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2007/29 relative aux activités d'audit et de contrôle internes du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS.

Point 18

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite faite conjointement par les membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM au Libéria (24 février-4 mars 2007).

Points 12 et 19 (suite)

Questions financières, budgétaires et administratives

Rappelé sa décision 2005/33; pris note de la présentation révisée du budget d'appui biennal sur la base du modèle non officiel de document budgétaire; et prié l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2007 un avant-projet de budget d'appui biennal pour 2008-2011 axé sur les résultats et intégrant les données disponibles.

Point 20

Questions diverses

Tenu une séance d'information non officielle sur l'application des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

Tenu des consultations officieuses sur le projet de plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

Tenu des consultations officielles sur le projet de plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011.

Organisé une manifestation spéciale (PNUD) sur le bilan à mi-parcours de l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement.

22 juin 2007

2007/31

Examen annuel de la situation financière en 2006 (PNUD)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière en 2006 (DP/2007/41) et de son additif (DP/2007/41/Add.1);

2. *Note* qu'à ce jour 1 milliard de dollars de contributions aux ressources ordinaires ont été annoncés et 725 millions de dollars ont été versés, ce qui marque un progrès important vers la réalisation de l'objectif de 1,1 milliard de dollars, et *encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à continuer de contribuer aux ressources ordinaires afin d'atteindre cet objectif.

14 septembre 2007

2007/32

Plan stratégique du PNUD pour 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Ayant pris connaissance* du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 (DP/2007/43);

2. *Souligne* que le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 est un document actualisable qu'il réexaminera régulièrement au cours de la période visée;

3. *Approuve* :

a) Le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 tel qu'amendé et augmenté par la présente décision;

b) La démarche ci-après qui vise à améliorer en permanence le plan :

i) À la première session ordinaire de 2008, présentation par l'Administrateur d'une version actualisée du plan stratégique incorporant toutes les dispositions de la présente décision;

ii) À la première session ordinaire de 2008, examen et discussion du projet de cadre de responsabilisation;

iii) À la session annuelle du Conseil d'administration, présentation des incidences de l'examen triennal complet sur le plan stratégique, notamment sur les chapitres consacrés à la coordination, à la gouvernance démocratique, au renforcement des capacités et à la prévention des crises et au relèvement;

iv) À la session annuelle du Conseil d'administration, présentation de cadres actualisés de résultats en matière de développement et de résultats en matière de renforcement des institutions;

v) Incorporation, dans les rapports annuels que l'Administrateur soumettra au Conseil d'administration à ses sessions annuelles de 2008 et 2009, de rapports sur l'opérationnalisation du plan stratégique;

vi) À la session annuelle de 2010 du Conseil d'administration, présentation d'un rapport général sur les activités et les résultats et d'un rapport d'examen à mi-parcours du plan stratégique;

4. *Décide* que la présente décision servira de préface au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, dont elle fait partie intégrante;

5. *Réaffirme* que la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, devrait se trouver au fondement du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

6. *Souligne*, à ce propos, que le PNUD devrait s'attacher en priorité à assurer l'efficacité de son action dans les divers domaines du développement, en particulier en vue d'éliminer la pauvreté par le biais du développement, d'une croissance économique équitable et soutenue et du renforcement des capacités;

7. *Réaffirme* que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doivent avoir pour caractéristiques fondamentales, entre autres, l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme, ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays bénéficiaires, et qu'elles doivent être exécutées au profit des pays bénéficiaires, à leur demande et conformément à leurs propres politiques et priorités de développement;

8. *Reconnaît* que les besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement doivent être pris en considération;

9. *Reconnaît aussi* que l'appui au renforcement des capacités est au cœur de la contribution du PNUD aux actions menées dans le cadre des programmes de pays pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et *souligne* que le renforcement des capacités comprend le renforcement des capacités institutionnelles et humaines conformément aux plans et stratégies nationaux;

10. *Reconnaît également* l'importance du contrôle national des programmes de développement et *demande* au PNUD de conforter ce principe du contrôle national dans son plan stratégique et d'en renforcer l'application dans tous ses domaines d'activité;

11. *Demande* au PNUD d'encourager la coopération Sud-Sud en s'attachant encore plus à trouver des solutions Sud-Sud dans tous ses domaines d'intervention privilégiés, ce qui est une façon de renforcer les échanges de bonnes pratiques et de soutien entre pays en développement à quelque niveau de développement qu'ils se trouvent, et *prie* l'Administrateur de définir, en consultation avec le Conseil d'administration, des objectifs quantifiables à assigner au Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud;

12. *Souligne* que le paragraphe 5 du dispositif de la résolution 59/250, qui concerne le contrôle national des programmes de développement, s'applique à toutes les activités du PNUD, y compris ses échanges avec la société civile;

13. *Souligne* que le PNUD devrait aider les gouvernements nationaux, sous réserve de leur accord, à créer un environnement favorable au renforcement de leurs liens avec les organismes de développement des Nations Unies, la société civile, les organisations non gouvernementales et les organismes du secteur privé participant au développement, en vue de trouver aux problèmes de développement des solutions nouvelles, originales et conformes aux politiques et priorités nationales;

14. *Engage* le PNUD à continuer d'apporter son appui aux programmes de pays dans le contexte du Cadre d'action de Hyogo, en sa qualité de membre du réseau de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et en étroite coordination avec le secrétariat de la Stratégie;

15. *Rappelle* le document final du Sommet mondial de 2005 (A/RES/60/1), dans lequel les chefs d'État et de Gouvernement du monde entier ont déclaré favoriser une intégration plus complète des droits de l'homme aux activités menées dans tout le système des Nations Unies;

16. *Souligne* que le PNUD, même s'il est censé défendre les normes et principes universels, y compris ceux qui touchent aux droits de l'homme, n'a aucune fonction ni normative ni de surveillance dans ce domaine;

17. *Souligne* que le PNUD devrait adopter une approche de la programmation basée sur le développement humain;

18. *Prend note* du fait que le PNUD intègre mieux le principe de l'égalité des sexes dans ses domaines d'intervention, et *encourage* le PNUD à continuer de se doter des capacités internes nécessaires pour inscrire ce principe dans son action, notamment en adoptant des mesures d'incitation et des mécanismes de responsabilisation à l'intention de son personnel à tous les niveaux hiérarchiques, et *demande* au PNUD de continuer à tenir systématiquement compte des sexes et à appliquer le principe de l'égalité des sexes à ses programmes de pays, à ses outils de planification et à ses programmes sectoriels, et de définir dans ce domaine, pour chaque pays, des objectifs et des cibles conformes à sa stratégie nationale de développement;

19. *Souligne* qu'il importe de poursuivre les efforts engagés pour atteindre la parité des sexes dans les nominations à des postes impliqués dans les activités opérationnelles tant au Siège du PNUD que dans les pays, y compris au niveau des coordonnateurs résidents, en veillant à une représentation équitable des femmes originaires de pays en développement et en gardant à l'esprit le principe d'une équitable répartition géographique des postes, et *demande* au PNUD de l'informer régulièrement des progrès accomplis en ce sens;

20. *Note* les efforts déployés par le PNUD pour centrer ses activités et éviter qu'elles ne fassent double emploi avec celles des autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et *souligne* qu'à la demande des gouvernements et après consultation des organismes des Nations Unies compétents dans chaque domaine concerné, le PNUD peut fournir à titre exceptionnel un appui à des secteurs qui ne font pas partie des domaines d'intervention convenus;

21. *Reconnaît* que les activités du PNUD sur le terrain peuvent varier selon la situation des pays concernés, compte tenu de la législation nationale et autres facteurs propres à chaque pays;

22. *Rappelle* que le PNUD doit utiliser, dans la mesure la plus large possible, les modalités de l'exécution nationale des projets et l'expertise et les techniques nationales disponibles, ce principe constituant une norme de la mise en œuvre des activités opérationnelles;

23. *Demande* au PNUD de continuer à revoir et améliorer ses cadres de résultats en matière de développement et en matière d'institutions, notamment en réponse aux observations qui peuvent être formulées par le Conseil d'administration, et *souligne* à cet égard que les indicateurs doivent s'attacher à mesurer la contribution du PNUD aux résultats et aux produits, et non la performance des pays du programme;

24. *Demande également* au PNUD de lui fournir des éclaircissements sur le rôle qui est le sien dans le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'objectif 8, ainsi que sur sa collaboration et sa complémentarité avec d'autres organismes;

25. *Souligne* qu'il importe d'utiliser une terminologie et des méthodes conformes aux documents finaux des conférences et sommets des Nations Unies;

26. *Approuve* le cadre intégré de ressources financières pour 2008-2011 présenté dans le document DP/2007/40 et *prie* les États Membres qui sont en mesure de le faire d'aider le PNUD à atteindre les objectifs de ressources fixés dans son plan stratégique et d'annoncer aussitôt que possible leur contribution aux ressources ordinaires du PNUD pour les années 2008 et suivantes, si possible dans le cadre d'annonces de contribution pluriannuelles.

5 octobre 2007

2007/33

Arrangements en matière de programmation : propositions pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2007/44 intitulé *Arrangements en matière de programmation : propositions pour la période 2008-2011*, qui, conformément à ses décisions 2002/18, 2005/26 et 2007/3, propose de nouvelles améliorations des arrangements en matière de programmation, en veillant à les simplifier et à les harmoniser et en tenant compte des règles actuelles, des changements attendus dans le cadre du nouveau plan stratégique pour 2008-2011 et des pratiques optimales en usage dans les fonds et programmes des Nations Unies;

2. *Réaffirme* les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires sur la base des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies, qui sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le financement volontaire et à titre gracieux et la capacité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités en matière de développement; et, dans ce contexte, *souligne*

les principes qui sous-tendent les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à savoir, entre autres, la progressivité, l'impartialité, la transparence et la prévisibilité des courants de ressources à destination de tous les pays bénéficiaires, en particulier les pays en développement;

3. *Confirme à nouveau* que, dans le contexte des arrangements en matière de programmation et des décisions connexes, le montant des ressources ordinaires programmables au cours d'une année donnée correspond au total des recettes ordinaires pour l'année considérée, déduction faite : a) du montant alloué au budget d'appui biennal pour ladite année; et b) de toute autre partie des recettes ordinaires qui doit être réservée, par autorisation du Conseil d'administration, à d'autres fins que les rubriques des programmes du cadre financier figurant dans le tableau 6 du document DP/2007/44;

4. *Approuve* les propositions de l'Administrateur tendant à améliorer le cadre financier du programme grâce aux mesures suivantes :

a) Adoption d'un ajustement systématique des seuils de classement des pays au début de chaque cycle de programmation;

b) Adoption d'une répartition à parts égales entre les montants ciblés pour l'allocation des ressources de base MCARB-1 et MCARB-2, avec une flexibilité au niveau régional pouvant aller jusqu'à 10 % et la suppression de toute limitation au niveau national pour les ressources allouées au titre des MCARB-2;

c) Augmentation de la base de ressources programmable annuelle du cadre financier, qui passerait de 450 à 700 millions de dollars en valeur nominale;

d) Actualisation de toutes les rubriques fixes pour tenir compte de l'inflation et limiter l'accroissement annuel du volume des ressources allouées pour toutes les rubriques fixes existantes;

e) Régularisation du financement du Programme d'assistance au peuple palestinien, conformément à la décision 2005/26;

f) Création d'une nouvelle rubrique pour une prise en compte systématique des sexospécificités;

g) Transfert de la rubrique « Évaluation » au budget d'appui biennal;

5. *Décide* qu'à l'exception des modifications visées au paragraphe précédent, toutes les autres dispositions législatives des arrangements en matière de programmation seront conservées sans changement;

6. *Prie* l'Administrateur de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2008, des informations sur : a) la répartition par pays des MCARB-2 depuis 2005; b) le mode de calcul des MCARB-2; et c) les critères gouvernant la création de nouvelles rubriques fixes, et ceci dans la perspective d'un examen plus approfondi de ces questions;

7. *Prie aussi* l'Administrateur de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2009, un rapport accompagné de propositions tendant à réaligner la classification des coûts des activités financées par le cadre financier du programme et le budget d'appui biennal, dans le contexte de la préparation du budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011;

8. *Prie encore* l'Administrateur de lui présenter un rapport d'examen à mi-parcours à sa deuxième session ordinaire de 2009 et un rapport accompagné de propositions pour la prochaine série d'arrangements en matière de développement à sa deuxième session ordinaire de 2011.

14 septembre 2007

2007/34

Financement prévisible du programme du Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Demande* au PNUD de fournir au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), à titre exceptionnel, un montant de 6 millions de dollars pour 2008 et de déployer de nouveaux efforts, en collaboration avec le FENU, pour assurer à celui-ci des ressources stables en soutenant des programmes communs avec le FENU aux niveaux national, régional et mondial;

2. *Demande à nouveau* au PNUD et au FENU de lui présenter un plan accompagné de propositions détaillées sur cette question pour examen à sa première session ordinaire de 2008.

14 septembre 2007

2007/35

Plan stratégique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du plan stratégique du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour 2008-2011 (DP/2007/45);

2. *Considère* que le plan stratégique d'UNIFEM relève effectivement le défi que pose le renforcement de la mise en œuvre des priorités nationales au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

3. *Note* que ce plan définit plus en détail le rôle de catalyseur que doit jouer UNIFEM conformément à la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, et *encourage* UNIFEM à documenter et diffuser de façon systématique des stratégies efficaces qui facilitent les progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en accord avec les priorités nationales des pays de programme;

4. *Souligne* qu'il importe de soutenir le renforcement des capacités dans les pays de programme et *note* que le plan propose de définir des méthodes et des techniques concrètes de quantification qui facilitent ce renforcement;

5. *Insiste sur l'importance* que revêt une étroite coordination entre UNIFEM et les autres organismes des Nations Unies dans la perspective du soutien à donner aux programmes en faveur de l'égalité des sexes, notamment en précisant plus clairement le rôle moteur d'UNIFEM dans le renforcement de l'action des

organismes des Nations Unies sur le terrain en faveur de l'égalité des sexes, conformément à la résolution 39/125 de l'Assemblée générale;

6. *Souligne* l'importance du cadre intégré d'allocation des ressources, qui est une composante essentielle de l'exécution du plan stratégique;

7. *Note* que le plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011 prévoit de mobiliser 258,4 millions de dollars de ressources ordinaires, ce qui est nettement supérieur aux chiffres actuels, et *demande* à UNIFEM de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2008, un rapport contenant des informations plus détaillées sur son cadre de mobilisation des ressources, notamment sur l'impact à prévoir sur les priorités et résultats stratégiques fixés dans son plan stratégique pour 2008-2011, au cas où le chiffre prévu pour les ressources ordinaires ne serait pas atteint;

8. *Réaffirme* que les ressources ordinaires constituent le socle sur lequel repose UNIFEM et sont indispensables si l'on veut maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et *demande* aux pays donateurs et aux autres pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions aux ressources ordinaires d'UNIFEM;

9. *Rappelle* et *approuve* les orientations stratégiques d'UNIFEM telles qu'elles sont énoncées dans les résolutions et décisions intergouvernementales relatives à UNIFEM;

10. *Approuve* les priorités et résultats stratégiques fixés dans le plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011 et *donne son autorisation* pour la mise en œuvre du plan;

11. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2009, un rapport d'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2008-2011.

14 septembre 2007

2007/36

Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2007/46) et du rapport de la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont il est fait état dans ce rapport et des recommandations qui y sont formulées;

2. *Prie* l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et de leur donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain et de continuer à veiller à ce que cette initiative produise les résultats escomptés en matière de développement;

3. *Approuve* le projet de programme pour la période de prolongation de trois ans (2008-2010) de la phase IV de l'Initiative; et

4. *Autorise* l'Administrateur à allouer un montant de 24,1 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour la période 2008-2010. Ce montant sera complété par un montant additionnel de 24,9 millions de dollars à

prélever sur les autres ressources, dans les limites de l'enveloppe déjà approuvée par le Conseil d'administration en 2005.

14 septembre 2007

2007/37
Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec inquiétude* du rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'UNOPS pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 (A/61/5/Add.10);

2. *Note* les progrès accomplis par la nouvelle équipe de direction de l'UNOPS dans le règlement des problèmes financiers et autres qui s'accumulaient depuis des années;

3. *Prend note* du rapport de l'UNOPS sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2007/48) et *prie* l'UNOPS de lui faire rapport sur l'application de ces recommandations à sa deuxième session ordinaire de 2008.

14 septembre 2007

2007/38
Projet de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations avec l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du transfert des fonctions de gestion des achats directs d'articles d'utilité commune du Bureau des services d'achat interorganisations du PNUD et du renforcement correspondant du rôle de centralisation des achats que l'UNOPS joue pour le système des Nations Unies;

2. *Décide* que l'UNOPS pourra, accessoirement à sa tâche principale qui consiste à fournir des services aux organismes des Nations Unies, fournir des services aux organisations non gouvernementales lorsque ces services sont de nature à favoriser la mise en œuvre des programmes des Nations Unies et des priorités des gouvernements et entrent dans la gamme de services qu'il fournit déjà;

3. *Décide* qu'à partir de 2008, l'UNOPS se chargera d'élaborer et de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire, le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies, responsabilité qu'il avait confiée au Bureau des services d'achat interorganisations du PNUD dans ses décisions 96/2 et 96/35;

4. *Prie* le Directeur exécutif de faire figurer dans le rapport qu'il lui présente chaque année un récapitulatif des clients et des services de l'UNOPS, ainsi

que des renseignements sur le déroulement de la fusion partielle, notamment la fourniture de services à des organisations non gouvernementales.

14 septembre 2007

2007/39

Amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note de l'Administrateur relative au projet d'amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (DP/2007/49);

2. *Adopte* l'amendement proposé de façon à donner au Conseil du Fonds pour l'environnement mondial la possibilité de se réunir, s'il y a lieu, hors siège du Secrétariat.

14 septembre 2007

2007/40

Plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2008-2011 : accélérer l'application par les pays du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) » (DP/FPA/2007/17) et *considère* que ledit plan stratégique constitue un outil essentiel pour orienter les activités que mène le FNUAP afin d'aider les pays à mettre en œuvre le programme d'action de la CIPD et les Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme de la CIPD (CIPD+5) et afin d'avancer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

2. *Prend note avec satisfaction* des consultations menées dans un esprit de participation par le FNUAP en vue de préparer son plan stratégique;

3. *Approuve* le plan stratégique pour 2008-2011 tel qu'il figure dans le rapport DP/FPA/2007/17;

4. *Se félicite* du renforcement de l'appui au développement national et *souligne* l'importance que revêtent le développement des capacités et le contrôle national si l'on veut renforcer encore le développement national;

5. *Reconnaît* que les pays, dans le cadre de l'élaboration du programme de pays qui les concerne, ont la latitude de choisir dans le plan stratégique les produits du cadre de résultat en matière de développement qui correspondent le mieux à leurs priorités nationales de développement;

6. *Note* que le FNUAP met davantage l'accent sur la gestion axée sur les résultats et sur la responsabilisation et l'*encourage* à continuer de renforcer le rôle

de ce modèle de gestion et de responsabilisation dans son plan stratégique et à collaborer avec les autres fonds et programmes des Nations Unies pour harmoniser leurs approches respectives de la gestion axée sur les résultats;

7. *Prend note* du cadre de responsabilisation présenté dans le rapport DP/FPA/2007/20 et de l'engagement pris par le FNUAP de renforcer encore ses activités de suivi et de présentation de rapports;

8. *Approuve* le cadre intégré de gestion des ressources financières pour 2008-2011 figurant dans le document DP/FPA/2007/17 et *encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider le FNUAP à mobiliser le montant total envisagé pour les ressources ordinaires et les autres ressources pour la période 2008-2011, y compris par des annonces de contributions pluriannuelles;

9. *Souligne* que les ressources ordinaires, en raison du fait qu'elles ne sont pas liées, constituent le socle des activités du FNUAP et facilitent la mise en œuvre effective de son plan stratégique, et *engage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à accroître substantiellement leurs contributions aux ressources ordinaires du FNUAP;

10. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2009, un rapport d'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2008-2011.

14 septembre 2007

2007/41

Programme mondial et programmes régionaux du Fonds des Nations Unies pour la population pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le Programme mondial et les programmes régionaux proposés pour la période 2008-2011 qui figurent dans le rapport DP/FPA/2007/19;

2. *Autorise* la Directrice exécutive à ouvrir des crédits d'un montant de 200 millions de dollars pour la période quadriennale 2008-2011 en vue de l'application de ces programmes;

3. *Prie* la Directrice exécutive de lui rendre compte de l'exécution du Programme mondial et des programmes régionaux du FNUAP en 2009 et 2011 dans le cadre de son rapport annuel.

14 septembre 2007

2007/42

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays qui fait l'objet du rapport DP/FPA/2007/18;
2. *Approuve*, pour application à compter de janvier 2008, la méthode d'allocation des ressources décrite dans le rapport DP/FPA/2007/18, et *autorise* la méthode de classement des pays dans les groupes A, B et C;
3. *Approuve* les parts relatives des ressources allouées aux groupes de pays telles qu'elles ressortent du tableau 4 du rapport susmentionné;
4. *Approuve* aussi les propositions de modification des descriptifs de programme de pays formulées au paragraphe 23 du rapport susmentionné;
5. *Recommande* que la distribution des ressources aux différents pays, et en particulier à ceux qui changent de groupe, soit effectuée avec toute la souplesse voulue, en tenant compte de la nécessité de ne pas compromettre les progrès qui ont pu être accomplis;
6. *Prie* la Directrice exécutive de procéder, s'il y a lieu, à un nouvel examen du système d'allocation des ressources en 2011, dans le contexte de l'examen du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011.

14 septembre 2007

2007/43

Examen de la structure organisationnelle du FNUAP

i) Examen de la structure organisationnelle du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP figurant dans le document DP/FPA/2007/16 et dans son rectificatif DP/FPA/2007/16/Corr.1;
2. *Approuve* la structure organisationnelle du FNUAP décrite dans le rapport susmentionné et son rectificatif;
3. *Souligne* que le Groupe des Nations Unies pour le développement devra poursuivre ses consultations sur le choix du siège du bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale;
4. *Décide* de réexaminer, à sa première session ordinaire de 2009, la question du siège du bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale dans le cadre de son évaluation de la mise en place de la structure organisationnelle, en tenant compte des observations qui auront été formulées par les États Membres et de l'évolution de la situation dans la région;
5. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter régulièrement, s'il y a lieu, des informations à jour sur la mise en place de la structure organisationnelle.

ii) Réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration,

Prenant note de la recommandation relative à la réserve opérationnelle formulée au paragraphe 77 du rapport DP/FPA/2006/16 sur l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP,

1. *Autorise* la Directrice exécutive à retenir jusqu'au 1^{er} janvier 2009, à titre exceptionnel, un maximum de 11 millions de dollars sur deux augmentations annuelles de la réserve opérationnelle au-delà de son niveau actuel de 72,1 millions de dollars pour financer en partie le montant de 27,9 millions de dollars de coûts exceptionnels;

2. *Demande* au FNUAP de recommencer à abonder sa réserve opérationnelle une fois qu'il aura atteint le montant susmentionné de 11 millions de dollars, conformément à l'article 112.1 du Règlement financier et des Règles de gestion financière (Rev.7);

3. *Prie* la Directrice exécutive de lui rendre compte, à sa première session ordinaire de 2009, de la situation de la réserve opérationnelle.

14 septembre 2007

2007/44

**Rappel des décisions adoptées
par le Conseil d'administration du PNUD-FNUAP
à sa deuxième session ordinaire de 2007**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2007, il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2007;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2007;

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2008 :

Première session ordinaire de 2008 : 21-24 janvier 2008

Réunion conjointe des conseils d'administration
du PNUD-FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : 25-28 janvier 2008

Session annuelle de 2008 : 16-27 juin 2008 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2008 : 8-12 septembre 2008

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2007/31 relative à l'examen annuel de la situation financière en 2006 (PNUD);

Pris note du rapport intitulé « Information sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2006 » (DP/2007/42 et DP/2007/42/Add.1);

Point 3

Plan stratégique du PNUD

Pris note du rapport sur le cadre de responsabilités et les mécanismes de suivi et d'évaluation en vigueur au PNUD (DP/2007/CRP.4);

Adopté la décision 2007/32 relative au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

Point 4

Arrangements en matière de programmation

Adopté la décision 2007/33 relative aux arrangements en matière de programmation et la décision 2007/34 relative au financement prévisible du programme du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU);

Point 5

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

Adopté la décision 2007/35 relative au plan stratégique d'UNIFEM pour 2008-2011;

Point 6

Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2007/36 relative à l'assistance au Myanmar;

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat :

Afrique : Cameroun, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali et Sierra Leone;

États arabes : Bahreïn, Djibouti, Jordanie et Émirats arabes unis;

Asie et Pacifique : Bhoutan, Malaisie, Inde, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sri Lanka;

Europe et Communauté des États indépendants : Fédération de Russie;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie, Cuba, Suriname et Trinité-et-Tobago;

Pris note des documents relatifs aux projets de programme régionaux ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Document relatif au projet de programme régional pour l'Afrique;

Document relatif au projet de programme régional pour l'Asie et le Pacifique;

Document relatif au projet de programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

Pris note des descriptifs de programme de pays ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/DCP/COD/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/DCP/LBR/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour Madagascar (DP/DCP/MDG/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Rwanda (DP/DCP/RWA/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/DCP/TGO/1);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Koweït (DP/DCP/KWT/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Somalie (DP/DCP/SOM/1/Rev.1);

Asie

Projet de descriptif de programme multinational pour Fidji (DP/DCP/FJI/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Népal (DP/DCP/NPL/1);

Projet de descriptif de programme multinational pour le Samoa (DP/DCP/WSM/1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour la Colombie (DP/DCP/COL/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Costa Rica (DP/DCP/CRI/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mexique (DP/DCP/MEX/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/DCP/NIC/1);

Pris note des prorogations d'un an du programme mondial et du programme de pays pour le Venezuela (DP/2007/47);

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour Haïti (DP/2007/47);

Point 7**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)**

Adopté la décision 2007/37 relative au rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2004-2005;

Adopté la décision 2007/38 sur la proposition de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations (IAPSO) avec l'UNOPS;

Débat consacré au FNUAP**Point 8****Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)**

Pris note de l'examen annuel de la situation financière du FNUAP pour 2006 (DP/FPA/2007/15);

Point 9**Plan stratégique du FNUAP et questions connexes**

Adopté la décision 2007/40 relative au plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011;

Adopté la décision 2007/41 relative au programme mondial et au programme régional du FNUAP pour la période 2008-2011;

Adopté la décision 2007/42 relative à l'examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays;

Adopté la décision 2007/43 relative à l'examen de la structure organisationnelle du FNUAP;

Point 10**Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)**

Adopté les programmes de pays ci-après selon la formule d'approbation tacite, sans présentation ni débat :

Afrique : Cameroun, Comores, Guinée-Bissau, Malawi, Mali et Sierra Leone;

États arabes, Europe et Asie centrale : Djibouti et Jordanie;

Asie et Pacifique : Bhoutan, Inde, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sri Lanka;

Amérique latine et Caraïbes : Bolivie et Cuba;

Pris note des projets de descriptif de programmes de pays ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/FPA/DCP/COD/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/FPA/DCP/GNQ/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Lesotho (DP/FPA/DCP/LSO/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/FPA/DCP/LBR/3 et Corr.1);

Projet de descriptif de programme de pays pour Madagascar (DP/FPA/DCP/MDG/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Rwanda (DP/FPA/DCP/RWA/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/FPA/DCP/TGO/5);

États arabes, Europe et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour la Somalie (DP/FPA/DCP/SOM/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Népal (DP/FPA/DCP/NPL/6);

Projet de descriptif de programme multinational pour les pays insulaires du Pacifique (DP/FPA/DCP/PIC/4);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour la Colombie (DP/FPA/DCP/COL/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Costa Rica (DP/FPA/DCP/CRI/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mexique (DP/FPA/DCP/MEX/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/FPA/DCP/NIC/7);

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/2007/21);

Point 11

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Pris note de la proposition détaillée relative aux stratégies de financement et aux arrangements en matière de programmation;

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 12

Audit et contrôle internes

Entendu des exposés sur les progrès accomplis dans l'élaboration des éléments et principes des politiques de contrôle respectives du PNUD et du FNUAP, qui seront présentées au Conseil à sa première session ordinaire de 2008;

Point 13

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Pris note du rapport commun du PNUD et du FNUAP sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2007/50-DP/FPA/2007/22);

Point 14

Visites sur le terrain

Pris note du rapport de la mission effectuée par le Conseil d'administration du PNUD-FNUAP au Mexique (DP/2007/CRP.3-DP/FPA/2007/CRP.2);

Point 15

Divers

Adopté la décision 2007/39 relative à l'amendement de l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial;

Tenu les séances d'information et consultation officielles suivantes :

PNUD

Consultations sur : a) l'avant-projet de budget d'appui du PNUD pour l'exercice biennal 2008-2009; b) l'avant-projet de budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2008-2009; et c) la proposition de fusion partielle de certaines fonctions du Bureau des services d'achat interorganisations (IAPSO) avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

FNUAP

Consultations sur : a) l'avant-projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2008-2009; et b) la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2007

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Algérie (2008); Angola (2009); Bénin (2008); Malawi (2009); Ouganda (2007); République centrafricaine (2009); Sénégal (2009); Somalie (2009).

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh (2008); Bhoutan (2009); Chine (2009); Inde (2009); Kazakhstan (2007); Pakistan (2008); République populaire démocratique de Corée (2007).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2009); Équateur (2008); Guatemala (2007); Guyana (2007); Jamaïque (2008).

États d'Europe de l'Est et autres États : Bélarus (2007); Fédération de Russie (2008); Serbie (2009); Ukraine (2007).

États d'Europe occidentale et autres États* : Allemagne; Belgique; Canada; Danemark; Espagne; États-Unis d'Amérique; Grèce; Italie; Japon; Norvège; Portugal; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

* Le Groupe a son propre calendrier de rotation qui varie chaque année.

